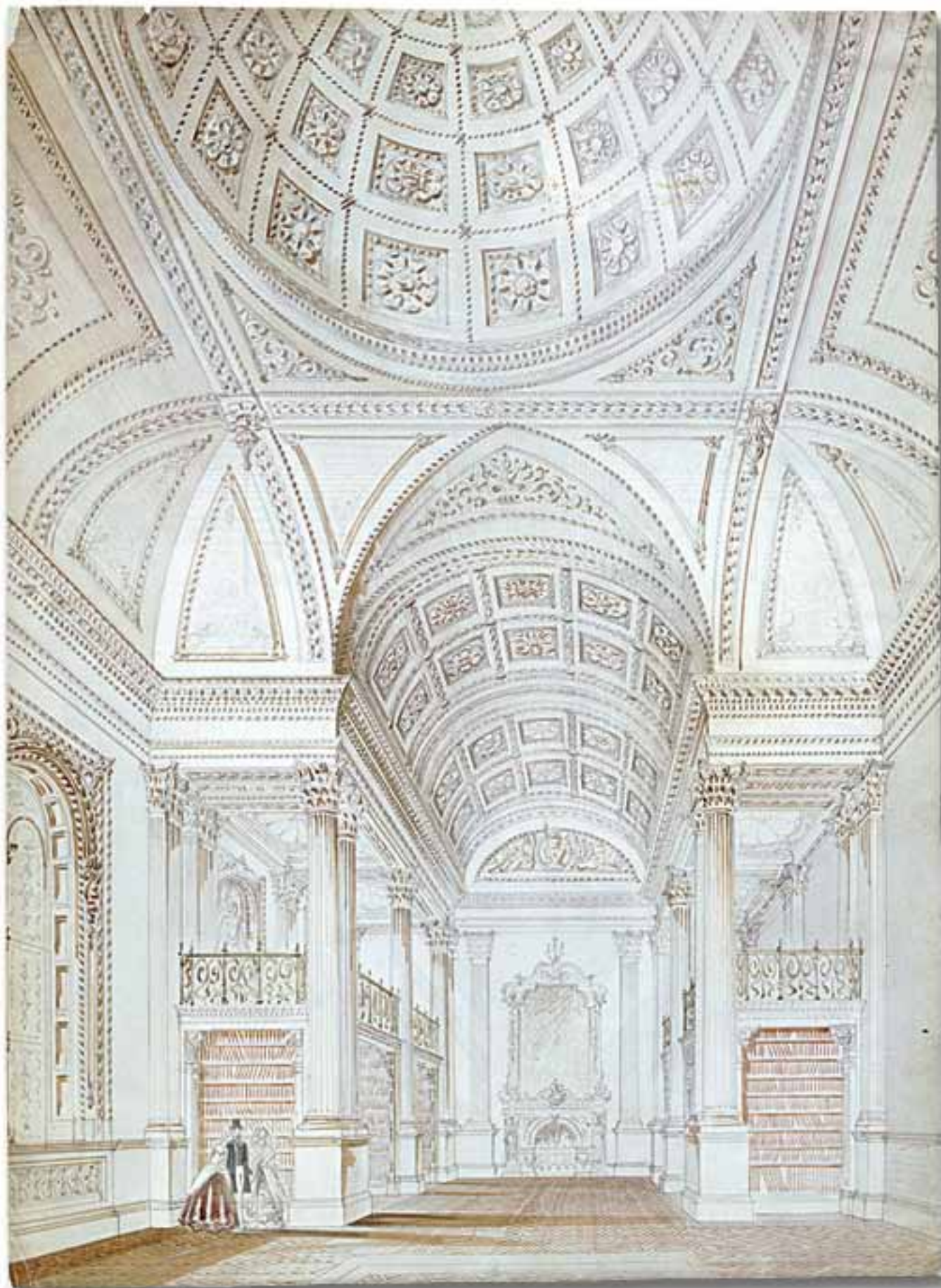




Ministère du Procureur général

**Division des
services aux tribunaux
Rapport annuel 2011-12**



Gauche : Osgoode Hall, bibliothèque : perspective intérieure [vers 1855 1859]
Collection J.C.B. et E.C. Horwood
Code de référence : C 11 102 0 6
Archives publiques de l'Ontario

Table des matières

Message du sous-procureur général.....	i
Message de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Introduction à la Division des services aux tribunaux	1
Mission	1
Services de base.....	2
Ouverture des tribunaux.....	3
Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux	4
Structure régionale	4
Directeurs régionaux	4
Portrait de la région Centre-Est.....	5
Portrait de la région Centre-Ouest	7
Portrait de la région Est.....	9
Portrait de la région Nord-Est.....	11
Portrait de la région Nord-Ouest	13
Portrait de la région de Toronto.....	15
Portrait de la région Ouest	17
Directeurs et directrices ministériels.....	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	21
Cour d'appel de l'Ontario.....	21
Cour supérieure de justice	22
Cour de justice de l'Ontario	24
Effectif judiciaire	26
Chapitre 3 : Activités de tribunaux en 2011-2012.....	27
Les tribunaux de droit criminel — Cour de justice de l'Ontario	28
Les tribunaux de droit criminel — Cour supérieure de justice.....	29
Les tribunaux de droit civil.....	30
Les tribunaux de droit de la famille.....	31
Les tribunaux de droit de la famille — Cour supérieure de justice	32
Les tribunaux de droit de la famille — La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice	33
Les tribunaux de droit de la famille — Cour de justice de l'Ontario.....	34
La Cour des petites créances.....	35
La Cour d'appel.....	36
Chapitre 4 : Survol des activités en 2011-12	37
Les cours criminelles.....	37
Les tribunaux de droit civil.....	39
Les cours de la famille.....	41
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2011-12	43
Accès à la Justice.....	43
Révision par un jury.....	43
Modernisation de la prestation des services	44
Sécurité dans les tribunaux.....	45
Initiatives de formation pour la Division et partenariats.....	47
Services à la clientèle.....	48
Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire.....	49
Gestion des installations judiciaires	50
Gestion des situations d'urgence et planification de la continuité des activités.....	53
Planifier l'avenir	54
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	55
Ressources humaines par région.....	55
Recettes par région, 2011-12.....	55
Ressources humaines (EPT) pour l'exercice, 2011-12	55
État des dépenses.....	56
Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux de 2007-2008 à 2011-2012.....	B1



Message du sous-procureur général

Le ministère du Procureur général est chargé d'administrer la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux est responsable de l'administration des tribunaux. La Division des

services aux tribunaux exploite le système judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada et l'un des plus vastes en Amérique du Nord, avec des services de base comprenant des services de greffe, le soutien à la magistrature et le soutien en salle d'audience, des programmes de médiation et des services d'exécution des jugements. *Le rapport annuel de 2011-2012 de la Division des services aux tribunaux* présente le plan quinquennal de la Division et fait état de ses principales réalisations de l'année précédente. J'encourage chacun à prendre le temps de le lire et à transmettre ses commentaires au ministère par courriel à l'adresse attorneygeneral@ontario.ca.

Cette année, Lynne Wagner est devenue la nouvelle sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux. J'aimerais profiter de l'occasion pour lui souhaiter la bienvenue et la remercier du leadership dont elle fait preuve au sein de la Division et du ministère, notamment dans son travail de directrice générale de projet pour la stratégie Justice juste-à-temps et le programme des prix Excelsior.

Le ministère, par l'entremise de son Bureau des projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour les tribunaux et en collaboration avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario, a recours au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour réaliser plusieurs projets de nouveaux palais de justice. Les travaux de construction de quatre palais de justice polyvalents ont débuté en 2011-2012 et se poursuivront jusqu'en janvier 2013 pour la région de Waterloo, jusqu'en mai 2013 pour la région de Quinte, jusqu'en septembre 2013 pour la région de Thunder Bay, et jusqu'en novembre 2013 pour la région de St. Thomas. Les groupes chargés de la transition du personnel sont déjà formés dans la région de l'Ouest, et le personnel de la Division des services aux tribunaux leur viendra en aide au moment d'effectuer la transition vers le nouveau palais de justice de la région de Waterloo.

Je suis très solidaire des efforts déployés par la Division des services aux tribunaux en vue d'améliorer la participation des membres du personnel et de créer, dans toute la Division, des milieux de travail professionnels et respectueux. D'énormes progrès ont été réalisés en 2011-2012 pour atteindre cet objectif. La Division a aussi réitéré son engagement à faciliter l'accès au système judiciaire et à améliorer les services de coordination de l'information sur l'accessibilité en offrant une formation axée sur une meilleure compréhension des besoins des

usagers handicapés et sur les différentes mesures à prendre pour mieux répondre à ces besoins.

En 2011-2012, la Division des services aux tribunaux a poursuivi ses efforts pour passer de la technologie analogique à la technologie numérique dans toutes les salles d'audience de la province. L'installation d'appareils d'enregistrement numérique fait partie du plan pluriannuel de la Division, qui vise à fournir au personnel des outils professionnels et à veiller à l'intégrité et à la sécurité des dossiers judiciaires. Le ministère a également poursuivi ses partenariats avec diverses collectivités des Premières Nations de l'Ontario, et avec l'aide de la Division des services aux tribunaux, il a tenu des forums de sensibilisation à la fonction de juré dans le but d'accroître la participation des membres des Premières Nations au processus d'instruction devant jury.

Au cours de l'exercice 2011-2012, la Division des services aux tribunaux a travaillé à un rythme effréné pour étendre les services de justice familiale à 45 autres collectivités en Ontario. En cas de séparation, les familles ont maintenant accès au Programme d'information obligatoire, à des services de médiation familiale et d'information, et à la coordination des services d'orientation pour les aider à trouver une solution autre que le tribunal pour régler leurs différends, le cas échéant.

La Division a également observé les effets des réformes apportées en 2010 au système de justice civile au cours de l'année suivant leur mise en œuvre, et a fait état de résultats favorables en matière d'amélioration de l'accès à la justice.

Cette année, le personnel de la Division des services aux tribunaux a travaillé de concert pour restaurer les services au palais de justice de Goderich, endommagé par une tornade ayant dévasté la région, et au palais de justice de Sault Ste. Marie, endommagé lors d'un incendie. Le personnel de la Division, de la Direction de la gestion des installations et d'Infrastructure Ontario a fait preuve d'une solidarité et d'une persévérance exemplaires pour assurer la poursuite des services de justice dans la région.

En terminant, j'aimerais également remercier tous les membres du personnel de la Division des services aux tribunaux qui n'ont jamais ménagé leurs efforts pour offrir un service à la clientèle de qualité tout en constituant un système judiciaire moderne et professionnel voué à offrir des services de justice efficaces et accessibles.

Murray Segal, sous-procureur général
Ministère du Procureur général



Message de la sous-procureur générale adjointe

J'ai l'immense plaisir, pour ma première année en qualité de sous-procureur générale adjointe de la Division des services aux tribunaux, de présenter *le rapport annuel de la Division des services*

aux tribunaux pour l'exercice du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. La Division continue de s'efforcer d'offrir des services de justice de qualité supérieure. Nos réalisations et les progrès que nous avons accomplis au cours de l'exercice 2011-2012 sont décrits dans le présent rapport.

Au cours de la dernière année, en raison de la hausse du plafond pécuniaire de la Cour des petites créances, qui est passé de 10 000 \$ à 25 000 \$, un plus grand nombre d'Ontariens ont eu accès à un processus de règlement des différends plus rapide et moins coûteux. En outre, plus de 70 000 formulaires de la Cour des petites créances ont été remplis en ligne à l'aide de l'Assistant aux formulaires de la Cour de l'Ontario, qui facilite pour les parties aux litiges la rédaction des formulaires et leur présentation au tribunal.

Pour améliorer l'accès à la justice des clients de la Cour de la famille, la Division a rédigé et publié une demande de propositions pour trouver d'autres fournisseurs en mesure d'offrir des services de justice familiale dans tous les palais de justice saisis d'affaires relevant du droit de la famille. Le personnel de la Division a étroitement collaboré avec la Cour de justice de l'Ontario, la Cour supérieure de justice, Aide juridique Ontario et les membres du Barreau pour mettre en œuvre ces services à l'échelon local. Bon nombre de palais de justice ont déjà obtenu d'excellents résultats avec ces services.

En 2011-2012, les premières séances de formation du personnel ont été données dans le cadre du plan d'action de la Division des services aux tribunaux visant à appuyer la création de milieux de travail professionnels et respectueux dans toute la province. Pour respecter son engagement à offrir aux nouveaux employés une formation sur la création de milieux de travail professionnels et respectueux, la Division a lancé en février dernier un outil d'apprentissage électronique. La formation sur cet outil doit obligatoirement être suivie dans le cadre du programme d'orientation du personnel. De plus, le bulletin d'information de la Division, publié uniquement en anglais et intitulé *Court Services Connection*, continue de favoriser une meilleure communication interne entre tous les membres du personnel et comprend deux numéros spéciaux, intitulés « Recognize & Nominate » et « A Year-in-Review ».

Les plans intégrés de continuité des activités ont été activés cette année en raison de la tornade qui a

dévasté la région de Goderich et de l'incendie qui a endommagé le palais de justice de Sault Ste. Marie. Je suis heureuse d'annoncer que tous les services sont maintenant de nouveau offerts dans les deux palais de justice. Je voudrais remercier les représentants régionaux et ministériels, ainsi que les participants du secteur de la justice, pour leur travail acharné et leur persévérance lors de ces moments difficiles. Dans les deux cas, les services de justice ont été rétablis dans de brefs délais, sous l'effet de pressions opérationnelles, ce qui constituait un défi.

En 2012-2013, les nouveaux projets de palais de justice dans les régions de Waterloo, de Belleville, de St. Thomas et de Thunder Bay et les divers travaux d'amélioration des palais de justice qui sont en cours à Richmond Hill, à Parry Sound et au 361, avenue University devraient être terminés. Ces projets et travaux intensifient nos efforts en vue d'offrir des services de justice modernes en Ontario.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les quelque 4 000 membres du personnel de la Division dans toute la province, qui travaillent sans relâche pour appuyer les travaux du ministère, pour offrir des services de qualité à la population de l'Ontario et pour améliorer l'accès à la justice. En 2011, 173 prix Excelsior ont été décernés à la Division des services aux tribunaux. Ces prix sont remis en reconnaissance de l'excellence du travail des employés de toute la province. Le rapport annuel de 2011-2012 de la Division des services aux tribunaux fait état des réalisations accomplies par la Division.

Lynne Wagner, sous-procureur générale adjointe
Division des services aux tribunaux

Chapitre 1

Introduction à la Division des services aux tribunaux

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé d'administrer la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux est responsable de l'administration des tribunaux.

La mission de la Division est d'offrir des services modernes et professionnels pour permettre aux tribunaux de rendre la justice de façon accessible, équitable, rapide et efficace.

Objectif

La *Loi sur les tribunaux judiciaires (LTJ)* énonce d'importants objectifs quant à l'administration des tribunaux. L'article 71 de la *LTJ* prévoit que :

L'administration des tribunaux devrait être assurée de façon à :

- a. maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct;
- b. reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;
- c. favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice;
- d. améliorer la prestation des services au public;
- e. promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.

La Division est déterminée à développer ces objectifs et est tenue par la loi de décrire, dans son rapport annuel, les progrès qu'elle a réalisés chaque année pour les atteindre.

La Division a adopté un plan quinquennal évolutif qui identifie ses objectifs législatifs et opérationnels et les initiatives connexes qu'elle a mises en place.

Services de base

Services de greffe

La Division des services aux tribunaux offre des services de greffe dans toutes les régions de la

province, y compris l'inscription des dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, des services de renseignements et des services au comptoir pour le public, et la gestion des dossiers et des documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience

La Division fournit le soutien administratif à tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, de même qu'à tous les juges et juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien dans les salles d'audience par l'entremise de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services aux tribunaux et d'interprètes.

Services d'exécution

La Division administre l'enregistrement des saisies-arêts et des brefs d'exécution, la perception et la distribution des sommes provenant de l'exécution aux crédateurs, et l'application des ordonnances en droit civil, notamment les expulsions, les injonctions et les brefs de délaissement.

Programmes de médiation

La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor.

La Division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation par des fournisseurs externes dans ses 17 emplacements de la province¹. La Division des services aux tribunaux administre les contrats régissant la prestation des services de médiation pour ces tribunaux. Les médiateurs assurent ces services dans les établissements de la Cour de justice de l'Ontario qui entendent les affaires de la famille à Toronto.

¹ Barrie, Bracebridge, Brockville, Cobourg, Cornwall, Durham, Hamilton, Kingston, L'Orignal, Lindsay, London, Napanee, Newmarket, Ottawa, Perth, Peterborough et St. Catharines

Ouverture des tribunaux

Le 13 septembre 2011, l'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario, a présidé la cérémonie d'ouverture des tribunaux de Toronto en présence de Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, et d'Annemarie E. Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario. Le sous-procureur général, Murray Segal, s'est joint aux juges en chef.

Le sous-procureur général a fait l'observation suivante : « [...] collectivement, nous avons su instaurer un système judiciaire qui sert de modèle d'excellence non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Ensemble, nous avons jeté les bases solides que nécessite la poursuite des changements positifs apportés dans l'intérêt de la population ontarienne. »

Le juge en chef Winkler a fait remarquer : « Nous avons beaucoup de choses à célébrer. Les tribunaux de l'Ontario sont reconnus mondialement pour leur équité, leur transparence et le rôle important qu'ils jouent dans la promotion de la règle de droit. [...] Notre système juridique jouit aussi de la confiance des particuliers et des entreprises. En fait, nous entendons souvent que notre système de justice est admiré dans le monde entier. »

La juge en chef Smith a déclaré : « [...] malgré le ralentissement économique et les reculs enregistrés dans plusieurs secteurs, c'est maintenant que notre objectif se réalise, presque dans sa version idéale. Le procureur général de l'Ontario a amorcé un important développement des services de proximité en droit de la famille dans toute la province. [...] Des comités de mise en œuvre, composés de membres du Barreau local et de la magistrature (tant de la Cour supérieure de justice que de la Cour de justice de l'Ontario), ainsi que de fonctionnaires du ministère du Procureur général de l'Ontario, ont travaillé d'arrache-pied à la mise en place de ces services dans chaque cour de la province. [...] Nos succès sont rendus possibles grâce à la détermination de nos juges capables et consciencieux, soutenus par le personnel des plus professionnels des services aux tribunaux. »

La juge en chef Bonkalo a déclaré : « La Cour continue de prendre part activement à des équipes de direction locales du projet Justice juste-à-temps du ministère, de même que dans d'autres comités locaux de liaison du tribunal pénal. Tous les membres de la communauté juridique ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre efficace du changement à l'échelle du système pour améliorer les services que nous offrons et l'accès à la justice. »



Photo de la cérémonie d'ouverture des tribunaux, qui a eu lieu à Toronto le 13 septembre 2012

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario. Elle a la responsabilité des politiques de législation, de réglementation, et des politiques opérationnelles, ainsi que de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'appareil judiciaire.

Structure régionale

Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, la Division est organisée en sept régions administratives. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- gérer les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, notamment un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fiducie;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux;
- mettre en œuvre les initiatives de la Division.

Directeurs régionaux

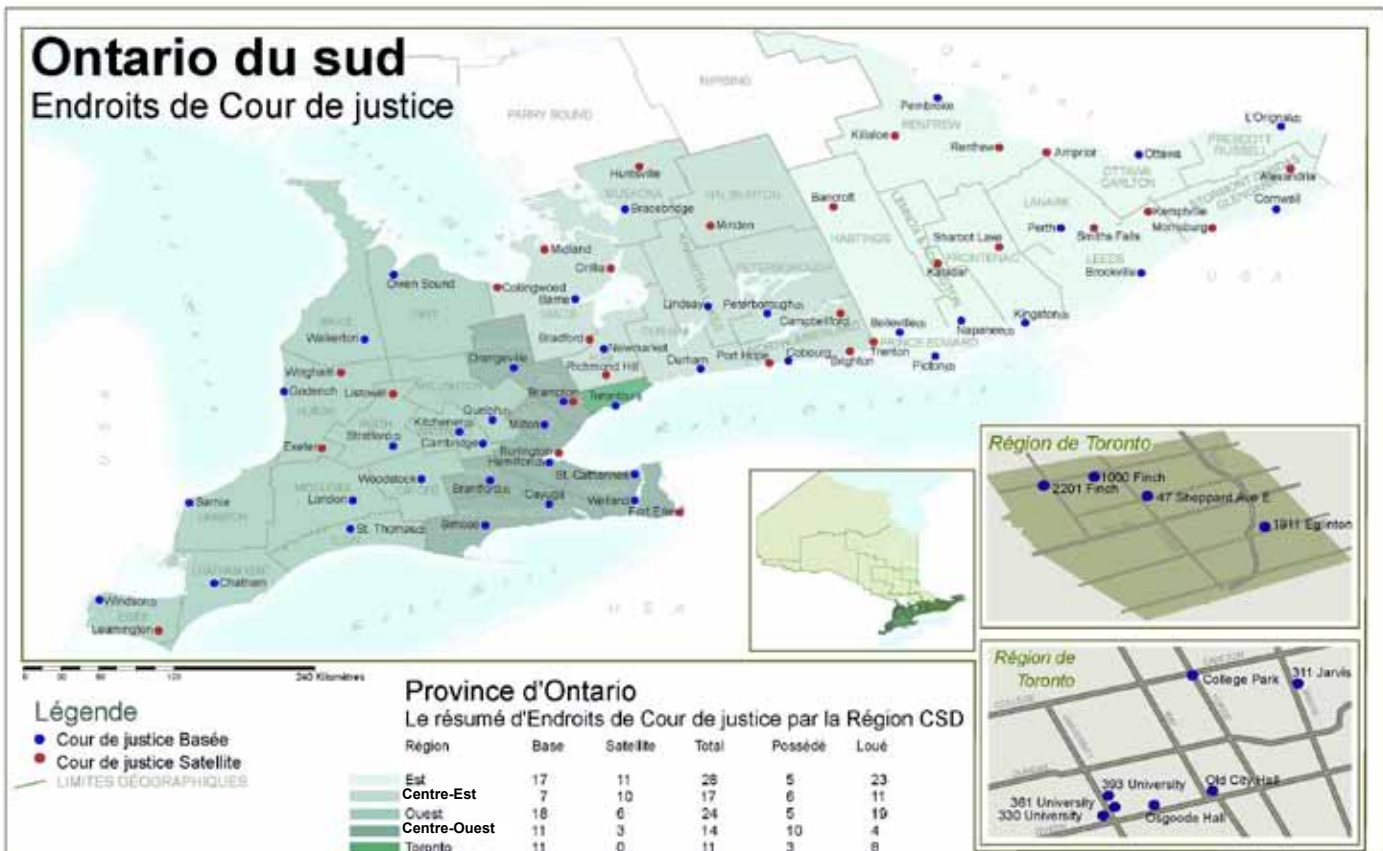
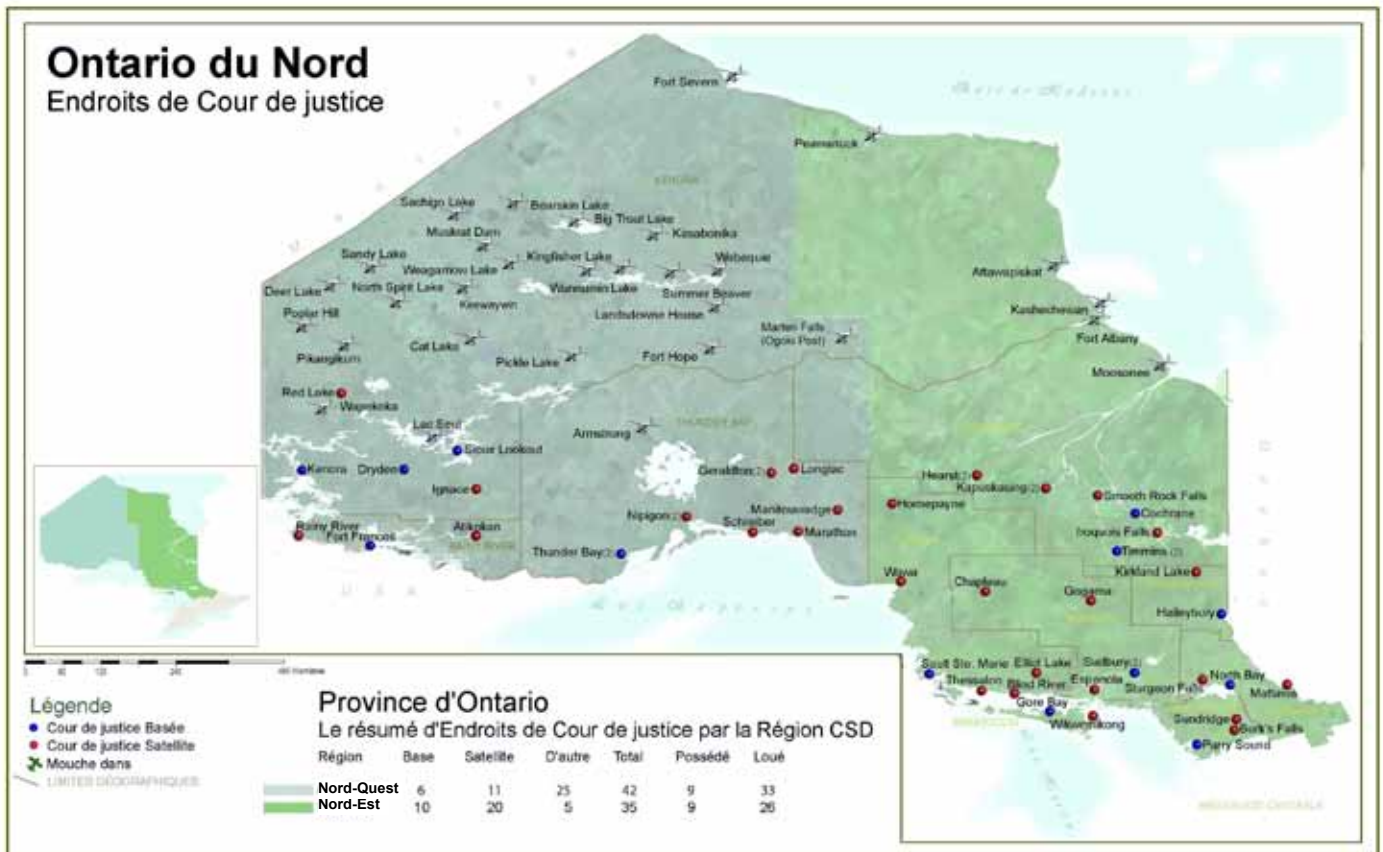
Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

Les directeurs et directrices régionaux sont Sarina Kashak, directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Est; Joanne Spriet, directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Ouest; Viviane Carpentier, directrice de l'administration des tribunaux de la région Est; Robert Gordon, directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Est et de la région Nord-Ouest; Lynn Norris, directrice de l'administration des tribunaux de la région de Toronto, et Paul Langlois, directeur de l'administration des tribunaux de la région Ouest.

Murray Segal

**Sous-procureur
général
Ministère du
Procureur
général**

« [...] collectivement, nous avons su instaurer un système judiciaire qui sert de modèle d'excellence non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Ensemble, nous avons jeté les bases solides que nécessite la poursuite des changements positifs apportés dans l'intérêt de la population ontarienne. »



Portrait de la région Centre-Est



Sarina Kashak
directrice intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Est

La région du Centre-Est est située au nord et à l'est de Toronto, et fait partie de la région du Grand Toronto. La région compte près de deux millions et demi d'habitants. Comptant huit palais de justice et dix tribunaux satellites, la région offre des services judiciaires aux communautés de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland et de Peterborough, ainsi qu'à la ville de Kawartha Lakes.

Au cours de la dernière décennie, son taux de croissance a été l'un

des plus forts au pays. Pour faire face à la croissance anticipée des 25 prochaines années, des études de planification stratégique des immobilisations ont été réalisées dans la région de York et le comté de Simcoe. Une étude de faisabilité est en cours dans le comté de Peterborough.

Pour améliorer la prestation des services et répondre aux besoins opérationnels des tribunaux, on a apporté plusieurs améliorations aux installations de la région en 2011-2012. À Lindsay, on a construit une salle d'audience pour les témoignages à distance, une salle de délibération des juges, une nouvelle salle de délibérations des jurés, et un nouveau Bureau d'accueil des demandes juges de paix. Au palais de justice de Bracebridge, les meubles anciens de la salle d'audience historique no 1 de la Cour supérieure ont été restaurés. Cette pièce servait autrefois de salle d'audience pour les affaires entendues par la Cour suprême de l'Ontario dans le district de Muskoka. Les fenêtres du palais de justice ont aussi été remplacées, et le système de chauffage, de ventilation et de climatisation a été modernisé.

De nouveaux panneaux d'affichage ont été installés au palais de justice de Cobourg au cours de l'année 2011, et le palais de justice de Barrie a participé au projet pilote provincial en matière d'affichage dans les tribunaux. Le palais de justice de Barrie compte aussi un nouveau cabinet des juges, de nouveaux sièges ont été installés

dans les espaces publics de tout l'édifice, et le système de chauffage, de ventilation et de climatisation a été modernisé.

En novembre 2011, le palais de justice polyvalent de Durham a reçu le prix Argent décerné par le Conseil canadien pour les partenariats public-privé dans la catégorie « innovation et excellence » pour un projet d'infrastructure en partenariat public-privé.

Outre les projets concernant les installations énoncés ci-dessus, bon nombre de projets relatifs à la sécurité ont été réalisés en 2011-2012, notamment l'installation de portes magnétométriques et d'appareils de radioscopie à l'une des entrées publiques du palais de justice de Barrie pour améliorer la sécurité de la magistrature, du personnel et du public. Des portes magnétométriques ont aussi été installées au 70, rue Simcoe, à Peterborough, pour améliorer la sécurité de tous les usagers, et la sécurité a été renforcée au palais de justice de Newmarket avec l'installation de caméras de sécurité supplémentaires et la prise de mesures de sécurité additionnelles dans les blocs cellulaires.

Grâce à la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT), tous les palais de justice de la région du Centre-Est ont constaté une réduction marquée des délais avant le procès et du nombre de comparutions. La stratégie JJAT, qui vise l'élimination des retards dans les tribunaux criminels, a permis aux divers participants du secteur de la justice de resserrer leurs liens. Au palais de justice de Peterborough, par exemple, le nombre moyen de comparutions pour rendre un jugement est passé de 11,9 en 2007 à 8,4 en 2011. Certaines stratégies fructueuses ont été élaborées et adoptées par les tribunaux. Pensons seulement à la remise d'un avis à l'intention des accusés et aux annonces au tribunal faites comme dans une séance d'orientation dans le comté de Simcoe, aux tribunaux de plaider par vidéo avec lien sécurisé avec le centre de détention à Oshawa, ou encore au tribunal de plaider spécialisé de Newmarket. Le bureau d'inscription à la première comparution d'Oshawa est un modèle qu'il faudrait envisager dans d'autres tribunaux inscrits à la stratégie Justice juste-à-temps. Le tribunal d'Oshawa a aussi participé au projet pilote « access :

Statistiques de la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket

Population : 2 452 057

Superficie : 25 809 km²

Densité de population : 95 habitants/km²

Tribunaux principaux : 8

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 18

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



defence », un programme qui permet aux avocats de discuter par vidéoconférence avec leurs clients détenus dans des établissements correctionnels de la région. Les équipes locales de Justice juste-à-temps se rencontrent régulièrement pour examiner les autres possibilités d'améliorations.

La région du Centre-Est a pris part à un grand nombre d'initiatives pour améliorer les services judiciaires offerts au public. Le greffe du tribunal de la famille de Durham participe, avec les tribunaux de Toronto (47, avenue Sheppard Est) et de Brampton, à un projet pilote de la Division intéressant la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille et le Bureau des obligations familiales du ministère des Services sociaux et communautaires. Ce projet pilote vise une meilleure efficacité des affaires familiales en accélérant la constitution, le traitement et la mise au rôle des dossiers d'exécution judiciaire. D'autres tribunaux de la région du Centre-Est prendront part au projet au cours de l'année 2012.

Les tribunaux de la région du Centre-Est peuvent maintenant recourir aux services des agents de règlement des différends et au Programme d'information obligatoire (PIO) pour aider les familles à obtenir un règlement plus rapide des questions de droit de la famille. Le PIO prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur la séparation et la procédure judiciaire et peut comprendre des renseignements sur des sujets tels que les options offertes pour régler les différends, y compris les procédures autres que le recours aux tribunaux; l'impact de la séparation des parents sur les enfants; les ressources disponibles pour aider les parties à faire face aux problèmes résultant de la séparation.

Le Centre de télé mandat de l'Ontario, qui se trouve actuellement au tribunal de Newmarket, comptera aussi un bureau au tribunal d'Oshawa pour permettre aux juges de paix de service de travailler à partir de l'un ou l'autre des deux emplacements. Le fait que deux palais de justice se chargent des services du Centre de télé mandat est un excellent exemple de partage des ressources. La transition se fera sans heurts et permettra d'améliorer la qualité des services offerts dans toute la province.

La région du Centre-Est a agi comme chef de file en matière d'innovation en 2011 grâce au développement de solutions technologiques et de mesures d'efficacité pour la prestation des services. À Barrie, par exemple, du matériel de vidéoconférence pour les ordonnances de renvoi a été installé, ce qui permet aux détenus de télé comparaître lors des séances de libération sous caution, entraînant ainsi une économie de temps et d'argent pour la région puisque le transport des prisonniers n'est plus nécessaire.

La région continue de recevoir des demandes d'utilisation de la télévision en circuit fermé pour l'audition de témoignages à distance et pour la sélection de jurés dans un vaste bassin de candidats. Toutes les cours principales de la région sont maintenant équipées d'appareils d'enregistrement numérique, qui permettent la saisie numérique des dossiers judiciaires. De plus, des imprimantes à fonctions multiples ont été installées en 2011, et une formation a été offerte aux utilisateurs de ces imprimantes. Les tribunaux satellites de Simcoe (Midland, Collingwood et Bradford) ont fait l'objet de mises à niveau technologiques pour améliorer leur efficacité et leur sécurité, tandis que les contraintes d'espace ont été surmontées à la cour principale de Barrie.

Le personnel continue d'offrir des services de première ligne de qualité qui satisfont aux objectifs opérationnels et aux normes de service à la clientèle de la Division. Les membres du personnel de toute la région ont participé à des séances de sensibilisation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux. La plupart de ces séances ont eu lieu en personne, mais quelques-unes ont aussi été offertes par l'intermédiaire de l'application Live Meeting. Parmi les autres séances de formation offertes au personnel, citons les formations sur la sécurité personnelle, la fraude par carte, l'application de la loi, le comportement à adopter pour s'occuper d'une clientèle difficile, la marche à suivre pour traiter les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque et les arriérés d'aliments devant les tribunaux de la famille, et la marche à suivre pour traiter les dossiers d'adoption. Une séance de formation sur la participation des membres des Premières Nations au processus d'instruction devant jury a été donnée par l'intermédiaire de l'application Live Meeting.



Salle d'audience au palais de justice D'Orillia

Portrait de la région du Centre-Ouest



Joanne Spriet
directrice de
l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Ouest

La région du Centre-Ouest comprend l'ouest de la région du grand Toronto et s'étend de Fort Erie dans l'est jusqu'au comté de Dufferin dans le nord et au comté de Norfolk au sud-ouest.

Il s'agit de la région la plus densément peuplée des sept régions de la Division des services aux tribunaux et elle compte une population multiculturelle et diversifiée, notamment les Six Nations de

la rivière Grand, la Première Nation la plus peuplée du Canada, et la Première Nation des Mississaugas de New Credit. La région comprend aussi la ville de Milton, la communauté qui affiche la plus forte croissance au pays.

Plusieurs projets concernant les installations ont été réalisés au cours de l'exercice 2011-2012 pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité. Des systèmes de classement à haute densité ont été installés dans les bureaux administratifs des tribunaux criminels et de la famille du palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario de Brantford, le bureau administratif du tribunal criminel du palais de justice d'Orangeville, et les bureaux administratifs de la Cour des petites créances et des tribunaux civils et criminels de Hamilton. Les nouveaux systèmes de classement sont centralisés et mieux organisés, ce qui permet d'avoir accès aux dossiers plus vite et de fournir des services plus rapidement et plus efficacement au public. Parmi les projets relatifs à la sécurité entrepris dans la région, citons l'installation de meilleures caméras de sécurité pour le transport des prisonniers au palais de justice de Simcoe, l'installation de nouvelles caméras de sécurité dans le palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario de Brantford, la mise à niveau des systèmes d'accès sécuritaire du palais de justice de Cayuga, l'installation de lecteurs de cartes

d'accès dans certaines salles intérieures du palais de justice de Brampton, l'achèvement de la nouvelle entrée des véhicules au palais de justice d'Orangeville, et les améliorations apportées au périmètre de sécurité à St. Catharines. De plus, depuis septembre 2011, des policiers de la région de Halton sont en poste aux portes magnétométriques du palais de justice de Burlington. Ces portes ont été installées à la suite des rénovations majeures effectuées à l'entrée principale.

Les équipes de direction locales se rencontrent régulièrement pour discuter des améliorations à apporter au processus pour soutenir la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT). Le palais de justice de Brampton, un emplacement sélectionné pour le déploiement de la stratégie JJAT en 2009, a constaté une réduction marquée du nombre de jours pour mener à bien un dossier criminel. Tous les autres palais de justice dans lesquels l'initiative a été lancée au cours de l'exercice 2011-2012 commencent à observer des résultats similaires. Au palais de justice de Simcoe, par exemple, le nombre moyen de comparutions pour rendre un jugement est passé de 8,06 en 2007 à 6,17 en 2011, ce qui représente une réduction de 23,4 %. Les modifications apportées au processus utilisé pour fixer la date du procès et la tenue de conférences préparatoires au procès, l'aide offerte par les bénévoles de la Société John Howard dans le cadre de la première comparution des participants, et les brochures de renseignements remises aux personnes accusées qui décrivent les mesures à prendre avant la prochaine comparution sont quelques exemples d'améliorations qui ont été apportées au processus dans les palais de justice pour soutenir la stratégie JJAT dans la région du Centre-Ouest.

À Brampton, la direction essaie de régler les problèmes relatifs aux services au comptoir. Des rencontres ont eu lieu avec les agents de procédure pour discuter des problèmes et favoriser la collaboration et l'aide pour trouver des solutions. Parmi les améliorations apportées à la suite de ces

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton

Population : 3 051 812

Superficie : 10 654 km²

Densité de population : 286,4 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 3

Total des tribunaux : 14

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



rencontres, citons l'obligation de sortir le dossier avant l'arrivée au guichet, l'installation d'une boîte de dépôt pour les ordonnances civiles non urgentes, l'offre d'une plus grande souplesse aux personnes ayant un rendez-vous, l'offre de services au comptoir distincts pour les affaires de droit civil et de droit de la famille, et la remise en vigueur de l'obligation de prendre un billet de service dans tous les cas. Ces améliorations ont entraîné une réduction marquée du temps d'attente pour les services au comptoir, tous services confondus. De plus, des équipes chargées de l'amélioration des services offerts par le personnel ont été créées aux bureaux administratifs de la Cour supérieure de justice et de la Cour des petites créances à Brampton pour surveiller les modifications apportées et cerner les autres possibilités d'amélioration de l'efficacité.

Le Programme d'information obligatoire (PIO) a été mis en œuvre dans les tribunaux de la famille de toute la région en 2011-2012 dans le cadre de l'initiative du ministère intitulée « Amélioration des procédures du droit de la famille ». Des services de médiation sur place sont également offerts dans le cadre de cette initiative. Le programme connaît un énorme succès, au point que des séances d'information sont offertes aux parties aux litiges pendant les heures d'ouverture et même en soirée dans certains tribunaux. Les palais de justice de Brampton et de Milton, qui ont participé au projet pilote pour cette initiative, utilisent toujours le Programme d'information obligatoire, et des agents de règlement des différends sont en poste pour aider toute personne qui doit comparaître devant la Cour de la famille.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les palais de justice de Brantford et de Simcoe ont participé au projet pilote

d'utilisation d'appareils d'enregistrement numérique dans les salles d'audience. En 2011-2012, d'autres palais de justice de la région sont aussi passés au numérique. Le palais de justice de Brampton a été le premier à mettre en œuvre cette technologie, et il est passé à l'enregistrement en direct le 25 juillet 2011. En mai 2012 au plus tard, tous les palais de justice de la région du Centre Ouest seront équipés d'appareils d'enregistrement numérique.

Parmi les autres initiatives d'information et de technologie de l'information (ITI) prises au cours de l'exercice 2011-2012, citons l'achat de machines à dicter et à transcrire numériques pour les juges de la Cour supérieure de justice et leurs employés de soutien dans les régions du Centre-Est et du Centre-Ouest. Un terminal public a été installé au palais de justice de Milton pour permettre au public d'avoir accès au système de gestion des causes et au système d'information sur les successions. Ce terminal est semblable à ceux utilisés à Brampton et à Hamilton.

En 2011-2012, l'Unité de la formation régionale a donné au personnel de la région du Centre-Ouest des formations sur les fonctions et programmes suivants : orientation, greffier du tribunal, sténographe judiciaire, préposé aux services à la clientèle, appareils d'enregistrement numérique, recrutement et rédaction de CV, faire face au changement et gérer le stress, et formation des formateurs. De plus, le personnel de la région du Centre-Ouest a reçu de la formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux, la sécurité personnelle, le processus d'instruction devant jury, notamment une séance de formation sur la participation des membres des Premières Nations au processus d'instruction devant jury offerte à Brantford et à Cayuga.



Tribunal de Welland

Portrait de la région Est



Viviane Carpentier
directrice intérimaire de
l'administration
des tribunaux
de la région Est

La région de l'Est forme un triangle bordant la province de Québec le long de la rivière des Outaouais de L'Orignal à Killaloe, s'étendant au sud-ouest le long du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario jusqu'à Quinte West, et adjacent à la région centrale de l'Ontario, à l'est de Peterborough et de Huntsville.

La région fournit des services judiciaires dans 28 emplacements dans 10 comtés. Un bon nombre de ces palais de justice sont des endroits désignés et offrent des services en français et en anglais.

Pour améliorer la prestation des services et répondre aux besoins opérationnels des tribunaux, on a apporté plusieurs améliorations aux installations de la région et l'on prévoit construire un nouveau palais de justice à Belleville.

La construction du palais de justice polyvalent de Quinte a débuté. Brookfield Partnerships Quinte est le soumissionnaire retenu pour la conception, la construction, le financement et l'entretien du nouveau palais de justice de Belleville. La cérémonie officielle d'inauguration des travaux a eu lieu en juillet 2011, et le nouveau palais de justice devrait être terminé en mai 2013.

Des améliorations ont été apportées aux installations et à la sécurité dans un certain nombre de palais de justice de la région pour la tenue de procès très médiatisés. L'équipement de sécurité a aussi été mis à niveau à L'Orignal et à Belleville. Parmi les autres projets d'améliorations aux installations en cours, citons le quasi-achèvement du remplacement du toit du palais de justice d'Ottawa par un « toit vert » suivant la stratégie d'écologisation de la Société immobilière de l'Ontario (SIO), et un projet d'affichage visant à remplacer tous les panneaux actuels par des panneaux comportant des symboles universels à Kingston et à Ottawa.

Dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) et en raison des résultats obtenus par les comités formés de membres de la magistrature et de partenaires du secteur de la justice, de nouvelles initiatives ont été lancées et mises en œuvre dans la région. Il suffit de penser au projet pilote lancé dans les tribunaux d'Ottawa, de Pembroke, de L'Orignal et de Cornwall qui prévoit que les avocats de la défense aient accès à un espace de consultation avec liaison télévisuelle avec le Centre de détention d'Ottawa-Carleton. Cette initiative vise à réduire le nombre de comparutions lors d'affaires criminelles.

Sur le plan communautaire, le palais de justice historique de Pembroke a participé au programme Portes ouvertes Ontario en septembre 2011, accueillant plus de 100 visiteurs. Dans le cadre de sa participation

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa

Population : 1 697 989

Superficie : 35 296 km²

Densité de population : 48.1 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 28

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



aux événements locaux et communautaires, le palais de justice de Brockville a offert un programme appelé « Very Effective People » (VEP). Ce programme, animé par le service de police de Brockville, vise à faire connaître aux jeunes les effets de la drogue et de l'alcool, ainsi que l'importance de faire les bons choix. Lors de la dernière journée, les élèves ont pu visiter une salle d'audience, ce qui leur a permis d'apprendre les procédures et de voir où siègent la Couronne, la défense et le juge. Le programme VEP n'est qu'un exemple de l'engagement du palais de justice de Brockville envers la communauté et de sa communication avec la population.

Pour améliorer les technologies utilisées dans les salles d'audience, notamment pour doter le personnel d'outils professionnels et assurer l'intégrité et la sécurité des dossiers judiciaires, des appareils d'enregistrement numérique ont

été installés dans toutes les salles d'audience de la région de l'Est.

Dans le cadre de l'engagement continu de la région à l'égard de l'apprentissage et de la participation des employés, le pipeline de la région de l'Est, où sont stockés les documents de référence, a été mis à jour pour assurer un accès en temps opportun à des documents de référence précis. De plus, le personnel est étroitement surveillé pour s'assurer qu'il suit toutes les formations et satisfait à toutes les exigences en matière de formation de la fonction publique de l'Ontario, du ministère du Procureur général et de la Division des services aux tribunaux. En 2011-2012, par exemple, le personnel de la région de l'Est a participé à la formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux offerte par la Division des services aux tribunaux.



Palais de justice de Brockville

Portrait de la région Nord-Est



Robert Gordon
directeur intérimaire
de l'administration
des tribunaux de la
région Nord-Est

La région du Nord-Est couvre le territoire allant de Mattawa dans l'est jusqu'à Wawa dans l'ouest, et de Parry Sound dans le sud jusqu'à Peawanuck sur la côte de la baie d'Hudson au nord. Elle est composée des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et des communautés moins densément peuplées situées près de la baie James.

Soixante-dix pour cent de la population du Nord de l'Ontario habite dans la région du Nord-Est. Elle compte un grand nombre de francophones et de populations

autochtones, et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en français, en ojibway et en cri. La région du Nord-Est compte dix cours principales et 25 tribunaux satellites. Six des tribunaux satellites sont situés dans des réserves des Premières Nations, et cinq autres se trouvent en région éloignée accessible seulement par la voie des airs.

En 2011-2012, plusieurs projets concernant les installations judiciaires de la région ont considérablement avancé. À Parry Sound, le projet d'agrandissement du palais de justice est terminé. L'édifice dispose maintenant d'un bureau d'administration des demandes d'aide juridique, de bureaux pour la police, d'un nouveau bloc cellulaire, d'un bureau plus vaste pour les services de médiation familiale, et d'une salle d'audience adaptée pour les enfants et les témoins vulnérables dotée d'une télévision en circuit fermé pour leur permettre de témoigner hors de la salle d'audience.

Par suite d'une analyse de l'espace réalisée au palais de justice de Sault Ste. Marie, tous les comptoirs publics de la Division des services aux tribunaux ont été regroupés et déplacés dans l'édifice adjacent

(l'ancien Bureau d'enregistrement immobilier). Il a donc fallu réorganiser l'espace dans cet édifice historique, construire de nouveaux bureaux pour les juges de paix, déplacer la Cour des juges de paix, et apporter des améliorations à la sécurité, notamment installer des caméras à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, des systèmes de balayage de carte magnétique et des détecteurs de mouvement.

En août 2011, un incendie s'est déclaré au palais de justice historique de Sault Ste. Marie, forçant ainsi l'évacuation des lieux. L'édifice a été fermé jusqu'au 2 avril 2012. Entre-temps, l'espace libre du centre civique de Sault Ste. Marie a été aménagé pour recevoir les salles d'audience, les cabinets des juges et les bureaux, alors que les salles de conférence de l'hôtel Delta Chelsea ont été transformées en salles d'audience. Une remorque-prison a été installée sur le terrain de stationnement de l'hôtel pour servir de cellules de détention provisoire. Même si le déplacement a causé des inconvénients au public, aux participants du secteur de la justice, et à la direction et au personnel de la Division des services aux tribunaux, il a été plus facile d'apporter les améliorations énoncées ci-dessus avant la réintégration de l'édifice. Le personnel du palais de justice de Sault Ste. Marie a travaillé sans relâche pour assurer la prestation continue des services judiciaires pendant la fermeture de l'édifice.

Le projet de démolition et de construction d'une nouvelle salle d'audience au deuxième étage du palais de justice de Gore Bay a été interrompu par la découverte de moisissure et d'amiante dans l'édifice, qui a été évacué pendant deux mois. Des mesures correctives ont été prises et d'autres travaux ont été entrepris pour s'assurer que l'édifice pouvait être occupé sans danger. Le projet s'est terminé au début de 2012, et la nouvelle salle d'audience comprend de nouveaux appareils audiovisuels et de l'équipement d'accessibilité, ce qui permet d'améliorer l'accès à la justice.

Statistiques de la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury

Population : 551 775

Superficie : 366 192 km²

Densité de population : 1,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 10

Tribunaux satellites : 25

Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada. Comme la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuck. La région géographique comprend tous les districts où le recensement a été complété, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora. Les données démographiques de certaines régions ne sont pas disponibles dans le Recensement de 2011 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones.



Les projets de renforcement de la sécurité qui avaient été entrepris dans de nombreux tribunaux de la région du Nord-Est sont maintenant terminés. Des systèmes de contrôle d'accès au périmètre ont été ajoutés aux portes extérieures, et la sécurité a été renforcée à l'intérieur des palais de justice de Sudbury et de North Bay. De nouvelles caméras permettant l'enregistrement ont été installées dans les cellules de détention à Sudbury, à North Bay et à Haileybury. Les caméras installées dans les cellules de détention du palais de justice de Timmins ont aussi été mises à niveau.

Les équipes de direction locales de Justice juste-à-temps (JJAT) poursuivent leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés. Le nombre de comparutions pour rendre un jugement a diminué dans sept des onze tribunaux de la région du Nord-Est. À Haileybury, par exemple, le nombre moyen de comparutions pour rendre un jugement est passé de 8,6 en 2007 à 6,7 en 2011. À Sudbury, le document intitulé « Norme des comparutions : le protocole de Sudbury » rédigé par le juge principal régional Humphrey, prévoit qu'une personne accusée doit engager un avocat dans les deux semaines de la première comparution. Une fois qu'un avocat de la défense est engagé, la prochaine date de comparution sera fixée six semaines plus tard pour les adultes et trois semaines plus tard pour les adolescents. Entre les deux premières comparutions, l'avocat doit prendre le temps de comprendre les instructions de son client et de tenir une réunion en vue du règlement avec le procureur de la Couronne. Ce protocole a indéniablement contribué à réduire le nombre moyen de comparutions pour rendre un jugement dans ce type de causes. Des services de justice à la famille sont maintenant offerts dans toute la province. Des séances du Programme d'information obligatoire ont été tenues à Sudbury, à Parry Sound, à North Bay et à Haileybury. Des séances devraient aussi être offertes sous peu aux autres tribunaux de la région du Nord-Est. La plupart des cours principales de la région comptent un coordonnateur des services d'information et d'orientation, qui agit comme personne-ressource pour les familles qui entrent dans le système de justice familiale.

Les efforts pour mieux faire connaître aux Premières Nations le système des jurys de l'Ontario et encourager leur participation au tableau des jurés se poursuivent dans la région du Nord-Est. La direction s'efforce de créer des liens avec les Premières Nations pour s'assurer que les peuples autochtones participent au tableau des jurés.

Un grand nombre d'améliorations technologiques ont été apportées dans la région en 2011-2012. Des appareils d'enregistrement numérique ont été installés dans tous les palais de justice de la région. Le passage au numérique permet d'offrir des outils modernes et professionnels aux sténographes judiciaires. La région a réussi à mettre en œuvre la Stratégie d'éco-impression. Tous les bureaux ont pu réduire de façon significative leur matériel de bureau et d'impression, et installer des appareils à fonctions multiples. Cette initiative a entraîné une diminution du nombre d'imprimantes dans la fonction publique de l'Ontario, une réduction du nombre de tâches d'impression inutiles et de la consommation d'énergie, ainsi qu'une diminution du nombre d'impressions et de l'utilisation du papier. De nouveaux ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs et tablettes électroniques ont été distribués dans la région du Nord-Est. Pour assurer la transition de l'environnement informatique actuel à la nouvelle génération d'ordinateurs de bureau, plusieurs documents de formation ont été rédigés et mis à la disposition de tous les usagers de la Division des services aux tribunaux.

Dans le cadre de son engagement à soutenir une main-d'œuvre professionnelle, le personnel de la région du Nord-Est a suivi une formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux. Étant donné la grande distance à parcourir, la formation a été donnée en personne à Sault Ste. Marie et à Sudbury, tandis que le personnel des autres tribunaux a pu suivre la formation par l'intermédiaire de l'application Live Meeting. Des séances de formation sur la sécurité personnelle ont aussi été offertes au personnel de la région dans le cadre de l'engagement du ministère à atténuer les risques de violence en milieu de travail.



Palais de justice de Haileybury

Portrait de la région Nord-Ouest



Robert Gordon
directeur de
l'administration
des tribunaux de la
région Nord-Ouest

La région du Nord-Ouest s'étend de la frontière du Minnesota au sud jusqu'à Fort Severn au nord, et de la frontière du Manitoba à l'ouest jusqu'à la rivière White dans l'est. La vaste étendue de cette région, l'éloignement des communautés et les conditions de déplacement hivernales posent de nombreux défis à la prestation des services.

La région du Nord-Ouest compte cinq cours principales et 36 tribunaux satellites, dont 22 se trouvent dans des communautés autochtones accessibles seulement par la voie des airs. Pour fournir des services à ces collectivités, le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances.

En collaboration avec la Direction de la gestion des installations du ministère et en partenariat avec la magistrature, la Division des services aux tribunaux a concerté un plan d'amélioration des tribunaux situés dans la région du Nord-Ouest.

En février 2011, une cérémonie d'inauguration a eu lieu pour lancer officiellement le début des travaux de construction du nouveau palais de justice polyvalent de Thunder Bay. La conception de ce nouveau palais de justice constituait un défi : il fallait créer une certaine harmonie entre la conception de l'édifice et ses alentours. Les éléments naturels de la région de Thunder

Bay seront représentés dans la structure du palais de justice et les matériaux utilisés pour sa construction. La pierre, le béton texturé et le bois seront grandement utilisés, tant pour leur durabilité que pour leur valeur symbolique, parce qu'ils donnent l'impression que la construction est solide et durable, ce qui confirme la noblesse et le pouvoir d'un tribunal. Les fondations en pierre supporteront une tour faite principalement de verre, dont la façade vitrée rappellera les nombreuses chutes de la région.

Plusieurs projets en rapport avec la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) ont été mis en œuvre avec succès à Thunder Bay. Ces projets seront également mis en œuvre dans toute la région, s'il y a lieu. Grâce au formulaire d'« avis à l'attention des accusés » remis par les policiers au moment de la libération, un plus grand nombre d'accusés sont mieux préparés pour leur première comparution. Ce formulaire, tout comme l'« avis de rappel amélioré », permet de rendre les comparutions plus efficaces. Le modèle d'amélioration des enquêtes sur le cautionnement, qui assure une meilleure gestion des causes, permet de mieux utiliser le temps du tribunal et d'offrir une plus grande souplesse aux partenaires du secteur de la justice.

Pour favoriser la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces aux personnes qui introduisent une procédure en droit de la famille, le Programme d'information obligatoire (PIO) a été mis en œuvre dans toute la région du Nord-Ouest. Le requérant et l'intimé doivent participer aux séances du Programme d'information obligatoire dans le cadre de la

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay

Population : 223 797

Superficie : 436 204 km²

Densité de population : 0.5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 5

Tribunaux satellites : 37

Total des tribunaux : 42

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada. Comme la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, sauf la population de Peawanuck. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora. Les données démographiques de certaines régions ne sont pas disponibles dans le Recensement de 2011 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones.





Palais de justice de Kenora

procédure introduite en droit de la famille. Le Programme d'information obligatoire est mis en œuvre par un avocat en droit de la famille du Barreau local et un non-juriste.

La région du Nord-Ouest a énormément bénéficié de son partenariat avec les collectivités et les organisations des Premières Nations dans la prestation de services judiciaires. Le Nord-Ouest continue de travailler pour que la diversité de la région se reflète tant dans sa main-d'œuvre que dans la prestation des services. Une importante population autochtone vit dans la région. Des services d'interprétation en langue ojibway et en dialecte oji-cri, ainsi que dans plusieurs dialectes propres à une communauté, sont couramment fournis lors des séances du tribunal. La fonction d'interprète judiciaire demeure une priorité pour la région, puisqu'elle continue de recruter, de former et d'encadrer des interprètes des Premières Nations.

En raison des obstacles géographiques particuliers de la région du Nord-Ouest, l'accès à la justice y passe de plus en plus par la vidéoconférence. En 2011-2012, la région a participé à un projet pilote à l'échelle de la Division, lequel visait à accroître l'accès aux services de justice dans les régions éloignées du Nord. Ce projet, réalisé en partenariat avec la Première Nation de Sandy Lake, concernait l'installation d'un système de vidéoconférence dans le bureau de la bande. Un travailleur de soutien faisant partie de la communauté offre

à distance divers services d'aide aux victimes, aux témoins et aux personnes accusées par le truchement du dispositif vidéo situé à la cour principale de Kenora. À ce jour, les ressources ont été utilisées par la défense, la Couronne, les responsables du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, et les agents de probation et de libération conditionnelle.

Pour accroître sa capacité à offrir la formation et à mettre en œuvre les initiatives de la Division de manière efficiente et rentable dans le cadre de son engagement à soutenir une main-d'œuvre professionnelle, la région continue de tirer pleinement avantage de la vidéoconférence, de l'application Live Meeting de Microsoft, de l'application Cisco Tele presence Movi et des modules d'apprentissage en ligne. La région recourt à la technologie pour animer, chaque mois, une séance régionale d'échange de renseignements au cours de laquelle le directeur de l'administration des tribunaux, les gestionnaires et les superviseurs discutent, par l'intermédiaire de l'application Live Meeting, des mises à jour apportées au sein de la Division, présentent les changements à l'échelle régionale et recueillent des renseignements des personnes sur le terrain pour appuyer et orienter les initiatives de la Division. Le personnel de la région a de plus suivi la formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux offerte par l'intermédiaire de l'application Live Meeting.

Portrait de la région de Toronto



Lynn Norris
directrice intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
de Toronto

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec ses 2,7 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la Division des services aux tribunaux. Elle est caractérisée par une grande diversité ethnique, puisqu'un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

On trouve dans la région de Toronto des palais de justice très achalandés et des participants clés au système judiciaire, notamment

: la Cour d'appel de l'Ontario, les bureaux des juges en chef pour la Cour d'appel, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et bon nombre des plus grands cabinets d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario servant à entendre les causes de nature commerciale et les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury, ainsi que des salles d'audience à sécurité renforcée qui sont équipées de technologies avancées permettant d'instruire les procès complexes à multiples défendeurs.

La Division a continué à apporter des améliorations aux palais de justice existants en 2011-2012 grâce, entre autres, à un projet pluriannuel de modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation du palais de justice situé au 311, rue Jarvis. Le projet comprend le remplacement et la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, le remplacement du système d'alarme incendie et l'installation de nouveaux systèmes de gicleurs.

En juin 2011, des améliorations ont été apportées aux centres d'information sur le droit de la famille situés au 393, avenue University, au 311, rue Jarvis, et au 47, avenue Sheppard, en appui à l'engagement

d'expansion des services de justice à la famille du ministère. Depuis le 15 juillet 2011, un coordonnateur des services d'information et d'orientation est en poste dans chacun de ces palais de justice, et tous ces édifices offrent des services de médiation sur place et hors site et le Programme d'information obligatoire. Le Centre d'information sur le droit de la famille situé au 393, avenue University a été agrandi pour offrir de l'espace supplémentaire pour ces nouveaux services améliorés.

Des modifications ont été apportées à la salle d'audience du palais de justice situé au 509, College Park pour la tenue de l'enquête préliminaire de six accusés en détention dans une affaire de meurtre au premier degré. Ce projet visait l'installation d'un banc des accusés plus grand, l'ajout de tables réservées aux avocats et l'amélioration des appareils d'enregistrement sonore et numérique.

En mars 2012, des améliorations ont été apportées aux comptoirs pour le public du palais de justice situé au 47, avenue Sheppard, y compris la configuration des services en deux comptoirs distincts, un pour la Cour des petites créances et l'autre pour le tribunal de la famille, afin de satisfaire à toutes les exigences prévues dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Les différentes mises à niveau devraient être terminées au plus tard en septembre 2012.

Des améliorations en matière d'accessibilité ont été apportées à la salle d'audience no 905, utilisée pour les affaires relevant du droit de la famille, du palais de justice situé au 393, avenue University. Une rampe d'accès a été installée pour permettre à la magistrature d'avoir accès de plain-pied à la salle d'audience et à la tribune.

La région de Toronto continue de soutenir la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) du ministère. La stratégie JJAT a été mise en œuvre dans tous les tribunaux judiciaires de la région, y compris les initiatives de règlement anticipé des différends et les séances d'information quotidiennes offertes aux personnes accusées qui en sont à leur première comparution, ce qui a entraîné des économies de temps dans les activités de fixation des dates et de libération sous caution, tout en

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 700 Bay Street

Population : 2 615 060

Superficie : 630 km²

Densité de population : 4 146,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 0

Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



allouant davantage de temps à la Couronne pour examiner les dossiers et se préparer à la conférence préparatoire.

Le 10 juin 2011, le premier tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale (TIICVF) du Canada a été mis en œuvre au 311, rue Jarvis. Le TIICVF, un projet pilote de deux ans, permet aux parties de comparaître devant un seul juge pour les affaires de droit familial et les affaires criminelles de violence familiale. La création de ce tribunal visait à accélérer le processus, tout en assurant la cohérence entre les ordonnances du tribunal de la famille et celles de la cour criminelle. Le TIICVF a pour objet d'améliorer la sécurité du plaignant et d'accroître la responsabilité de l'accusé, tout en réduisant le risque de récidive.

Le personnel judiciaire de la région de Toronto et celui de la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille de la Division ont collaboré avec la magistrature et les autres participants du secteur de la justice à la conception, à la planification et à la mise en œuvre du TIICVF. Grâce à cette collaboration, les renseignements et les dossiers relatifs à des affaires criminelles et relevant du droit de la famille ont été intégrés en douceur, ce qui permettra d'assurer le succès du projet pilote.

Un tribunal communautaire pour adolescents a aussi été mis en œuvre au 311, rue Jarvis, en juin 2011. Ce tribunal, qui entend les causes deux après-midis par mois, a comme clientèle des jeunes qui ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie pouvant être à l'origine de leur comportement délictueux. Le programme vise à trouver des solutions autres que la détention pour les jeunes accusés d'un crime et à leur donner accès à des programmes de soutien communautaire. Ce tribunal se penche sur les problèmes sous-jacents de santé mentale ou de toxicomanie, tout en rendant les jeunes

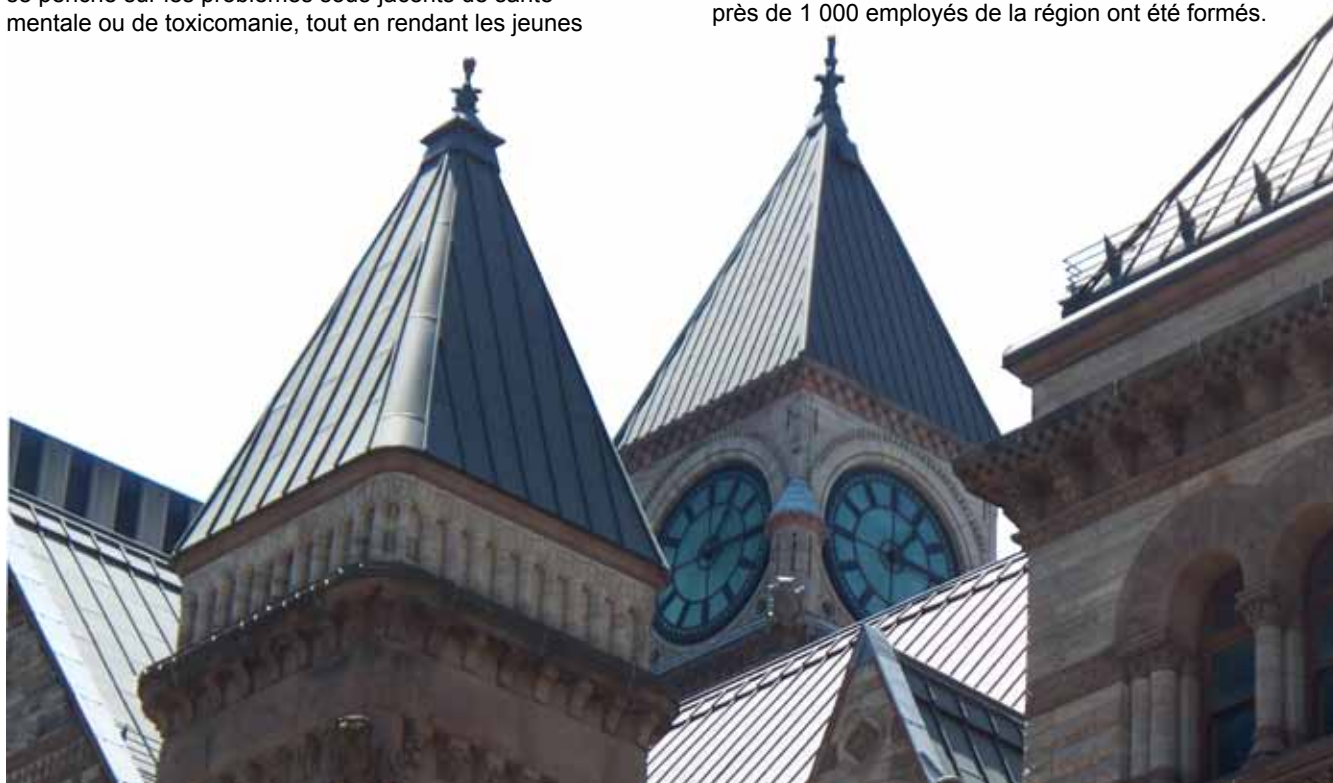
responsables de leurs actes et en assurant la sécurité publique.

En 2011-2012, la région de Toronto a commencé à installer des appareils d'enregistrement numérique dans tous les palais de justice. À ce jour, 55 % des 191 salles d'audience disposent de ce type d'appareils. L'équipe de projet régionale collabore étroitement avec les participants du secteur de la justice et prévoit que tous les palais de justice seront munis de cette technologie au plus tard à l'automne 2012.

L'outil d'établissement du rôle des audiences par voie électronique conçu par le personnel du palais de justice de la région de Durham et mis en œuvre au 1000, avenue Finch Ouest en mars 2011 a aussi été utilisé au 2201, avenue Finch Ouest en octobre 2011, et au 1911, avenue Eglinton Est en février 2012. Cet outil facilite l'inscription des données servant à établir le calendrier, le suivi de ces données et leur communication aux participants du secteur de la justice, et permet ainsi d'optimiser l'utilisation des salles d'audience.

En février 2012, les travaux de modernisation de l'équipement électronique des salles d'audience du palais de justice situé au 361, avenue University ont commencé. Des systèmes de microphone, de vidéo conférence et de partage et d'annotation de documents seront installés au plus tard à l'automne 2012 dans les quatre salles d'audience choisies en consultation avec la magistrature.

Dans le cadre de son engagement à soutenir une main-d'œuvre professionnelle, la région de Toronto a collaboré étroitement avec la Direction des services de soutien à la Division pour offrir, en personne, des séances de sensibilisation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux. De juillet à novembre 2011, près de 1 000 employés de la région ont été formés.



Ligne de toiture et de la tour de l'horloge, palais de justice de l'Ancien hôtel de ville

Portrait de la région Ouest



Paul Langlois
directeur de
l'administration
des tribunaux
de la région Ouest

La région de l'Ouest compte environ 2 210 610 habitants. Sur le plan géographique, la région s'étend sur environ 33 000 kilomètres carrés et englobe de grands centres urbains et des collectivités rurales agricoles. Ses frontières vont d'Owen Sound au sud le long des rives du lac Huron jusqu'à Windsor, puis le long des rives du lac Érié vers le nord jusqu'à St. Thomas, avant de rejoindre Owen Sound via Kitchener et Guelph. La région comprend les villes de Sarnia

et de Windsor, qui constituent des points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États Unis.

La région de l'Ouest compte 18 cours principales dans 13 collectivités, lesquelles offrent des services complets de soutien judiciaire dans tous les types de cas (criminel, civil, familial et petites créances), et six tribunaux satellites. Le Centre provincial de sélection des jurés se trouve à London, dans les bureaux régionaux, et est chargé d'administrer la communication de l'information pour favoriser la sélection des tableaux des jurés pour les tribunaux de la province.

Le 21 août 2011, la ville de Goderich a été dévastée par une tornade, qui a lourdement endommagé le palais de justice. Le plan intégré de continuité des activités a été activé sur-le-champ. Grâce à une planification stratégique hors pair et à la collaboration d'un grand nombre de participants du secteur de la justice et d'autres secteurs, un tribunal provisoire offrant tous les services a été établi sur le terrain du palais de justice pendant les travaux de réparation. La réouverture a eu lieu le 27 février 2012.

Les travaux de construction se poursuivent au palais de justice polyvalent de la région de Waterloo et devraient être en grande partie terminés le 13 janvier 2013. Une fois les travaux terminés, le nouveau palais de justice polyvalent comptera 30 salles d'audience, huit salles des motions et salles de conférence en vue d'un règlement,

ainsi que des salles d'audience équipées de technologies avancées. L'édifice est totalement fermé, et la construction intérieure est en cours. Les activités de planification de la transition ont débuté : tous les participants du secteur de la justice préparent des plans pour le déménagement. Des groupes de travail chargés de la transition du personnel ont été formés pour assurer la participation de tous les employés et l'utilisation de leurs compétences pour que la transition se fasse sans heurts.

Les travaux en vue de la construction d'un palais de justice polyvalent à St. Thomas se poursuivent; le travail de conception est en voie d'achèvement. Les travaux sur le terrain ont déjà commencé, avec la préparation des lieux pour l'érection du nouveau palais de justice et la rénovation de l'ancien édifice historique. Les travaux de construction devraient débuter en mai 2012 et se poursuivre jusqu'en décembre 2013. Une fois les travaux terminés, le nouveau palais de justice polyvalent comptera huit salles d'audience, trois salles des motions et salles de conférence en vue d'un règlement, ainsi que des salles d'audience équipées de technologies avancées.

Tous les tribunaux de la région de l'Ouest continuent de participer activement à la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT). Dans le cadre de celle-ci, le personnel de la Division et les responsables de la stratégie JJAT ont collaboré avec les membres de la magistrature et d'autres participants du secteur de la justice à la mise en œuvre et à la poursuite de nouvelles solutions élaborées à l'échelon local, à l'aide d'équipes de direction locales et de discussions informelles, dans tous les tribunaux de la région. La collaboration s'est poursuivie avec le comité directeur de la région de l'Ouest auquel siègent des membres de la magistrature, les directeurs de l'aide juridique et certains de ses représentants régionaux, des avocats de la défense, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, les responsables de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables, et le président de chaque association d'avocats de comté ou de district.

Au cours de cette période, certaines initiatives importantes ont été mises en œuvre dans la région de l'Ouest pour

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London

Population: 2 259 725

Superficie : 32 789 km²

Densité de population : 68,9 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 6

Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.





Palais de justice de St. Woodstock

soutenir la stratégie Justice juste-à-temps. Parmi les initiatives qui ont été prises, citons le lancement du programme Accueil rationalisé : protocole de 90 jours à London en janvier 2012. Ce programme a porté ses fruits dans d'autres palais de justice en permettant aux clients de mieux se préparer pour leur comparution. L'objectif est de mettre cette initiative en œuvre dans l'ensemble de la région de l'Ouest.

Les travaux sont terminés dans la salle d'audience équipée de technologies avancées permettant la vidéo comparution à la Cour de justice de l'Ontario à Windsor. Ces travaux font partie du concept de « place du marché », qui regroupera sur un même étage les tribunaux chargés des cautionnements, des ordonnances et des règlements. Le concept prévoit également l'utilisation plus répandue de la vidéoconférence pour la réduction des retards dans les tribunaux criminels.

Le bureau du coordonnateur des procès de la Cour de justice de l'Ontario de Kitchener a conçu une boîte aux lettres électronique pour l'échange uniforme de renseignements entre les différents participants du secteur de la justice visés, ce qui permet d'accroître la rapidité d'intervention.

Les magistrats locaux, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations, les services de soutien, la Division des services aux tribunaux et d'autres participants du secteur de la justice, ont réussi à établir un tribunal Gladue à London pour traiter les plaidoyers de culpabilité. Les comparutions ont lieu tous les lundis après-midi depuis le 16 janvier 2012.

Davantage de services en droit de la famille sont offerts à Windsor depuis le 22 août 2011, notamment des services de médiation, d'information et d'orientation. Un comité consultatif de soutien, composé de membres de la magistrature et d'autres partenaires du secteur de la

justice, a joué un rôle déterminant dans le lancement réussi de ces nouveaux services au public.

En partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Windsor, un nouveau programme de services de médiation gratuits est offert aux parties à la Cour des petites créances depuis septembre 2011.

Tous les palais de justice de la région sont passés à l'enregistrement numérique, ce qui permet à la magistrature de mieux saisir les dossiers judiciaires et d'avoir un meilleur accès aux enregistrements disponibles sur le réseau informatique.

Au cours des six derniers mois, tous les ordinateurs et imprimantes ont été renouvelés. Dans le cadre de l'initiative écologique de la FPO, la région de l'Ouest a pu réduire de façon marquée le nombre d'imprimantes utilisées dans la région et offrir des fonctionnalités améliorées grâce à l'installation d'appareils à fonctions multiples.

La région est actuellement responsable du projet pilote de service de vidéo mobile mis en œuvre dans les palais de justice d'Owen Sound et de Walkerton. Ce projet permet à un avocat et à son client, détenu au Centre correctionnel du Centre-Nord, à Penetanguishene, de communiquer par audioconférence ou par vidéoconférence. Le temps et les frais de déplacement des avocats devraient diminuer grâce à ce projet pilote.

La formation du personnel demeure une priorité. Les responsables de la région de l'Ouest ont pu donner, en personne, quatre séances de formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux dans trois villes. Le personnel des autres palais de justice a pu suivre la formation par l'intermédiaire de l'application Live Meeting.

Directeurs et directrices ministériels

Les directrices et directeurs ministériels administrent les cinq directions de la Division : la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction de la planification ministérielle, la Direction des politiques et des programmes relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales et au droit criminel*, la Direction des services de soutien à la Division, et la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille. La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux de la Division des services technologiques pour la justice, y compris l'équipe opérationnelle du Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (Système JUDI), assure le soutien technologique au sein de la Division. Chaque directeur relève de la sous-procureure générale adjointe.

Les directeurs et directrices ministériels sont Susan Charendoff, Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil; Sheila Bristo (I), Direction de la planification interne; Diana Hunt, Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales*; Beverly Leonard (I), Direction du soutien à la Division; Anne Marie Predko, Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille; Chris Walpole, Direction des solutions technologiques pour les tribunaux.

Soutien interne



Susan Charendoff,
directrice
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit civil

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a les responsabilités suivantes :

- élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- fournir au personnel des tribunaux en matière civile et du bureau d'exécution un soutien juridique et opérationnel, ainsi qu'en matière de politiques et de programmes;
- fournir à la haute direction un soutien et des conseils de nature juridique, opérationnelle et politique en matière de droit civil et d'application de la loi;
- participer au Comité des règles en matière civile;
- élaborer, mettre en œuvre et gérer des stratégies de réforme de la justice civile visant à réduire les coûts et les délais du système judiciaire.



Sheila Bristo,
directrice intérimaire
Direction de la
planification interne

La Direction de la planification interne a les responsabilités suivantes :

- élaborer une politique opérationnelle et fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux;
- gérer les projets spéciaux

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales* a les responsabilités suivantes :

- élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui touchent le domaine du droit criminel et concernent les tribunaux saisis des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- fournir au personnel des tribunaux criminels un soutien en matière de politiques et de programmes;
- appuyer les initiatives prises par la Division du droit criminel du ministère et par l'équipe de projet Justice juste-à-temps;
- superviser les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*, les encadrer d'un soutien stratégique et opérationnel tout en agissant comme agent de liaison avec les partenaires municipaux concernés;
- fournir à la haute direction un soutien et des avis juridiques sur les questions concernant les affaires de droit criminel, les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales* et les questions mixtes;
- appuyer les nominations à des fonctions judiciaires et à la magistrature;
- fournir des services de bibliothèque judiciaire;
- fournir des renseignements à la direction, y compris les statistiques sur l'activité des tribunaux;
- assurer un service de recherche.



Diana Hunt,
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit criminel
et relativement à la
*Loi sur les infractions
provinciales*

La Direction du soutien à la Division a les responsabilités suivantes :

- gérer la planification des finances et de la main-d'œuvre;
- fournir un soutien pour la mise en œuvre des ressources humaines et des relations de travail;
- diriger la planification et la mise en œuvre stratégique;
- soutenir la planification des installations et de la gestion des urgences;
- coordonner les communications avec le public;
- rédiger et publier le rapport annuel.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a les responsabilités suivantes :

- superviser et offrir des politiques et des programmes qui soutiennent les services d'information et de médiation familiale;
- fournir au personnel des tribunaux de la famille un soutien et une formation en matière juridique, technique, de politiques et de programmes;
- fournir à la haute direction un soutien et des avis juridiques sur les questions relatives à la justice familiale;
- élaborer, mettre en œuvre et gérer des stratégies de réforme du droit de la famille visant à réduire les coûts et les délais du système de justice familiale;
- élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice familiale;
- participer aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au Comité des règles en matière de droit de la famille;
- diriger l'Unité de l'accessibilité et œuvrer à l'intégration des principes d'accessibilité dans la conception des programmes et des politiques.

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a les responsabilités suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre les composantes ayant trait aux technologies de l'information du plan pluriannuel de la Division des services aux tribunaux;
- planifier, élaborer, gérer et exécuter des initiatives complexes et à grande échelle en technologie de l'information et en réorganisation des activités;
- planifier, élaborer et mettre en œuvre des systèmes de technologie de l'information comportant des modèles de soutien qui permettront au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- assurer la liaison entre les directions, la Division des services technologiques pour la justice et les Services technologiques d'infrastructure tout en pilotant l'élaboration et la mise en œuvre progressive de services de technologie de l'information;
- consulter, au besoin, le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire et la magistrature pour s'assurer de leur concours dans la planification et la gestion des initiatives touchant l'environnement informatique judiciaire et l'élaboration de solutions;
- superviser et gérer pour la Division l'acquisition d'appareils et de logiciels de technologie de l'information.



Beverly Leonard,
directrice intérimaire
Direction du soutien à la
Division



Anne Marie Predko,
directrice
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit de la
famille



Chris Walpole,
directeur
Direction des solutions
technologiques pour les
tribunaux

Chapitre 2

Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La *Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario* constitue le cadre législatif de la structure des tribunaux de la province. La Loi établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province. Elle entend les affaires suivantes :

- les appels en droit criminel de décisions rendues par la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario pour les infractions majeures;
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto);
- les motions en autorisation d'interjeter appel d'une décision rendue par le tribunal d'appel de niveau inférieur dans les affaires de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et les affaires en lien avec la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieure de justice;
- les motions en autorisation d'interjeter appel et l'appel des décisions rendues en appel par la Cour divisionnaire;
- les requêtes entendues par un juge seul ou par une formation, relatives à des questions en appel dont la Cour a été saisie.

La Cour d'appel de l'Ontario siège à Osgoode Hall, à Toronto. Elle se compose d'un juge en chef de l'Ontario, Warren K. Winkler, d'un juge en chef adjoint de l'Ontario, Dennis O'Connor, et de 20 autres juges réguliers auxquels s'ajoutent deux juges surnuméraires. Les appels sont entendus par une formation de trois ou cinq juges. On peut interjeter appel des décisions rendues par la Cour d'appel, auprès de la Cour suprême du Canada.



« Les Ontariennes et les Ontariens peuvent être fiers de notre système judiciaire. Notre magistrature indépendante et hautement qualifiée rend justice de façon équitable, transparente et impartiale. Nous sommes aussi choyés d'avoir un barreau dynamique et une administration des tribunaux compétente. Et pourtant, nombreux sont ceux dans nos communautés qui trouvent que le système judiciaire demeure hors de portée et mal à propos. C'est uniquement grâce à notre vigilance et à notre dévouement à l'égard d'un accès réel aux services judiciaires dans les affaires de droit familial, civil et criminel que nous pouvons avoir confiance de voir notre système judiciaire demeurer le pilier qu'il doit être pour soutenir notre société libre et démocratique. »

L'honorable Warren K. Winkler
Juge en chef de l'Ontario

Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution; les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 25 000 \$ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure);
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfant et conjoint, ou une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille, y compris les causes de protection de l'enfance et d'adoption).
- certains appels et certaines demandes de révision judiciaire, notamment les appels prévus par la loi qui visent des décisions rendues par les tribunaux administratifs de la province.

La Cour supérieure de justice siège dans 51 palais de justice en Ontario. Elle est dirigée par la juge en chef Heather J. Smith. Le juge J. Douglas Cunningham en est le juge en chef adjoint. La juge en chef possède le pouvoir statutaire d'administrer et de superviser les audiences et l'assignation des fonctions judiciaires. Sous l'autorité de la juge en chef, ces pouvoirs sont délégués à huit juges principaux régionaux pour leur région respective. Les juges principaux régionaux peuvent, à leur tour, désigner des juges et chefs régionaux de l'administration pour assigner et inscrire les causes au rôle dans certains palais de justice. Le juge principal de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice conseille la juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille dans toute la province et exerce les autres fonctions se rapportant à la Cour de la famille que lui délègue la juge en chef. Le juge R. John Harper occupe actuellement le poste de juge principal de la Cour de la famille.



« L'un des principes sous-jacents de notre système judiciaire les plus importants et les plus débattus à l'heure actuelle est l'accès à la justice. ...la plupart des gens s'entendent sur le fait que pour que la justice soit vraiment accessible, le système doit être efficace, abordable et opportun pour tous.

Notre principal partenaire dans l'administration de la justice en Ontario est le ministère du Procureur général et, en particulier, sa Division des services aux tribunaux... La collaboration de tous les partenaires de la justice constitue un modèle à suivre pour améliorer l'accès à la justice.»

L'honorable Heather Forster Smith
Juge en chef de la Cour supérieure de justice

Cour Divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice et est l'un des tribunaux d'appel les plus achalandés et les plus efficaces au Canada. La division est la première instance pour la révision judiciaire des décisions rendues par le gouvernement en Ontario et détient une certaine compétence pour entendre les appels en matière de droit civil. À titre d'exemple, la Cour divisionnaire entend les appels et les révisions des décisions rendues par des centaines d'organismes et commissions du gouvernement. La Cour divisionnaire entend également certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 50 000 \$.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province avec un ou trois juges, en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice.

Cour de la famille

Dans certaines régions, une division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfant et conjoint, et les affaires intéressant la garde d'enfants et le droit de visite. Les services spéciaux fournis par la Cour de la famille comprennent les Centres d'information sur le droit de la famille, les centres de visites surveillées, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

Une Cour de la famille a été établie dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Les tribunaux de la division de la Cour de la famille ont toujours offert des services spéciaux, notamment un coordonnateur des services d'information et d'orientation, des services de médiation et des séances d'information à l'intention des parents.

À l'été 2011, le procureur général de l'Ontario a amorcé un important développement des services de première ligne en droit de la famille dans toute la province. Actuellement, tous les tribunaux de la Cour supérieure de justice jouissent du soutien d'un coordonnateur des services d'information et d'orientation et offrent des services de médiation sur place et hors site, ainsi que le Programme d'information obligatoire aux parties à une instance en matière familiale.

Cour des petites créances

La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 25 000 \$. Souvent désignée comme la « cour du peuple », la Cour des petites créances utilise une procédure simplifiée et rend abordable l'accès à la justice. Elle entend presque la moitié des instances civiles dans la province. La Cour des petites créances est habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants. Un petit nombre de juges de la Cour des petites créances est également nommé en permanence.



Salle d'audience de la Cour supérieure de justice au palais de justice de Collingwood

Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % d'entre elles se règlent à cette cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province.

La Cour de justice de l'Ontario entend :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par des juges de paix dans des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;

Les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les demandes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les juges de paix entendent :

- les enquêtes sur le cautionnement;
- les premières comparutions;
- les poursuites intentées pour des infractions provinciales.

La Cour est dirigée par la juge en chef Annemarie E. Bonkalo. Le juge en chef adjoint Peter D. Griffiths et le juge en chef adjoint/coordonnateur des juges de paix, John A. Payne, appuient le juge en chef et détiennent des responsabilités spéciales en plus de celles qui leur sont conférées par la loi. Aux fins de l'administration judiciaire de la Cour de justice de l'Ontario, la province est divisée en sept régions administratives, chacune avec un juge principal régional et un juge de paix principal régional. Partout dans la province, des juges administratifs locaux et des juges de paix prêtent assistance aux juges et aux juges de paix principaux régionaux.



«Nous avons un but commun : dispenser des services de justice à la population de l'Ontario. Nos juges et juges de paix s'acquittent de leur travail d'auxiliaires de la justice indépendants et impartiaux au service de la population de l'Ontario, et je les remercie de leur diligence et de leur dévouement.

Pour finir, je souhaite souligner la contribution de toutes les personnes qui œuvrent au sein du système judiciaire ontarien, soit les avocats, la police, le personnel des palais de justice et du ministère, les travailleurs des services aux victimes et le personnel des organismes communautaires.

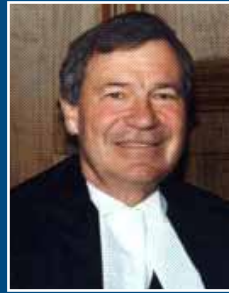
Chacun de nous représente une partie de l'appareil, et nous devons continuer de travailler ensemble pour atteindre l'excellence. Le public n'en mérite pas moins.»

L'honorable Annemarie E. Bonkalo
Juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario

La magistrature 2011 - 2012



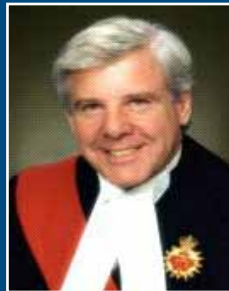
**L'honorable
Warren K. Winkler**
juge en chef de
l'Ontario



**L'honorable
Dennis R. O'Connor**
juge en chef adjoint de
l'Ontario



**L'honorable
Heather Forster Smith**
juge en chef de la Cour
supérieure de justice



**L'honorable
J. Douglas Cunningham**
juge en chef adjoint de la Cour
supérieure de justice



**L'honorable
Annemarie E. Bonkalo**
juge en chef de la
Cour de justice de l'Ontario



**L'honorable
Peter D. Griffiths**
juge en chef adjoint de la Cour
de justice de l'Ontario



**L'honorable
John A. Payne**
juge en chef adjoint
de la Cour de justice de l'Ontario /
coordonnateur des juges de paix



Salle d'audience au palais de justice de Brantford

Effectif judiciaire (au 31 mars 2012)

Tribunal	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (à temps plein)	20
	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (surnuméraires)	3
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice (à temps plein)	242
	Juges de la Cour supérieure de justice (surnuméraires)	75
	Juges de la Cour des petites créances (à temps plein)	2
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	390
	Protonotaires traditionnels (à temps partiel)	2
	Protonotaires responsables de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps plein)	284
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps partiel)	37
	Juges de paix	345
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	52

Chapitre 3

Activités des tribunaux en 2011-2012

Les données statistiques sur les activités des tribunaux en 2011-2012 proviennent des systèmes automatisés de suivi des causes utilisés en Ontario.

Les données statistiques sur les instances criminelles de la Cour de justice de l'Ontario proviennent d'un système opérationnel appelé ICON.

Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du nouveau système FRANK. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les instances en droit civil, en droit de la famille et à la Cour des petites créances, de même que les instances criminelles de la Cour supérieure de justice.

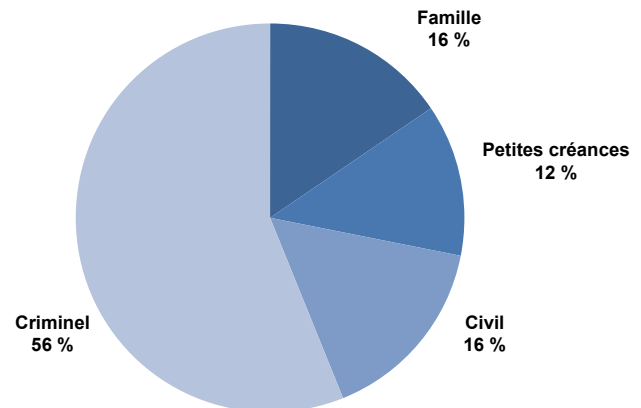
Les données du système FRANK pour l'ensemble de la province sont disponibles depuis le 1er avril 2005 et ont remplacé les données sur les instances à la Cour supérieure de justice en droit criminel, en droit civil, en droit de la famille et relatives à la Cour des petites créances qui étaient consignées auparavant. Les statistiques plus anciennes ne sont pas comparables aux données obtenues avec le nouveau système.

Le présent chapitre souligne certaines des tendances actuellement suivies par la Division des services aux tribunaux pour les différents domaines de pratique. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés à l'annexe B.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique

En 2011-2012, les affaires criminelles représentaient plus de la moitié de toutes les nouvelles instances, suivies par les affaires de droit civil et de droit de la famille, qui dans chaque cas comptaient pour 16 %, et les affaires de petites créances, qui représentaient 12 %.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique d'avril 2011 à mars 2012



Les tribunaux de droit criminel Cour de justice de l'Ontario

Tendances sur une période de cinq ans

Accusations reçues, décisions rendues et accusations en instance

Toutes les accusations criminelles sont d'abord déposées à la Cour de justice de l'Ontario. Certaines de ces accusations se rendent à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2011-2012, la Cour de justice de l'Ontario a reçu plus de 580 000 accusations criminelles. Les accusations en vertu du Code criminel du Canada touchant des adultes représentaient 79 % du total des accusations reçues, les accusations visant des adultes en vertu d'une loi fédérale, 9,5 %, et les accusations visant des jeunes, 11,6 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre total d'accusations reçues a diminué de 2 %. Le nombre d'accusations en vertu du Code criminel du Canada touchant des adultes est demeuré relativement le même, tandis que le nombre d'accusations touchant des jeunes a diminué de 22 %.

Le nombre d'accusations à l'égard desquelles une décision a été rendue a légèrement diminué. Les accusations portées contre des adultes en vertu du Code criminel du Canada et d'une loi fédérale ont augmenté respectivement de 2 % et de 9,7 %.

Le nombre d'accusations en instance a diminué de 9,4 %. Au cours des cinq dernières années, les causes en instance relativement à des accusations portées contre des adultes en vertu du Code criminel du Canada ont diminué de 7,7 %, tandis que celles portées contre des jeunes ont diminué de 27,5 %.

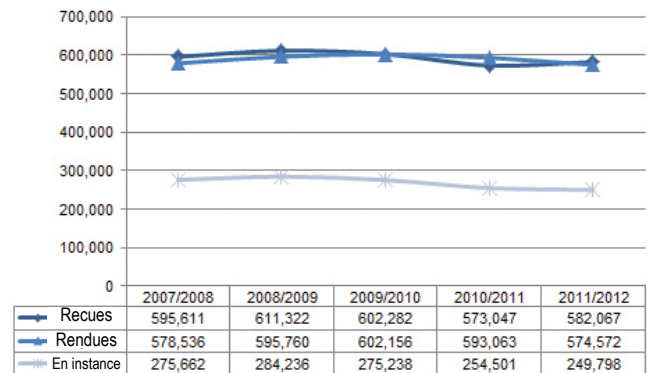
Événements¹

Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 12,4 %. Par le passé, le nombre d'événements entendus augmentait d'année en année. En 2009 2010, le nombre d'événements entendus a diminué. Cette tendance s'est poursuivie en 2010 2011 et en 2011-2012.

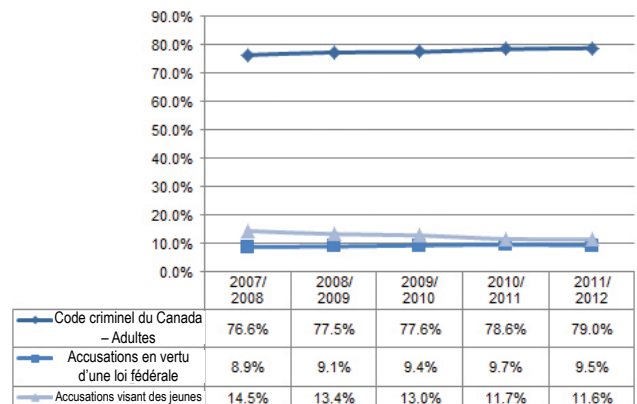
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 1 % à l'échelle de la province au cours des cinq dernières années.

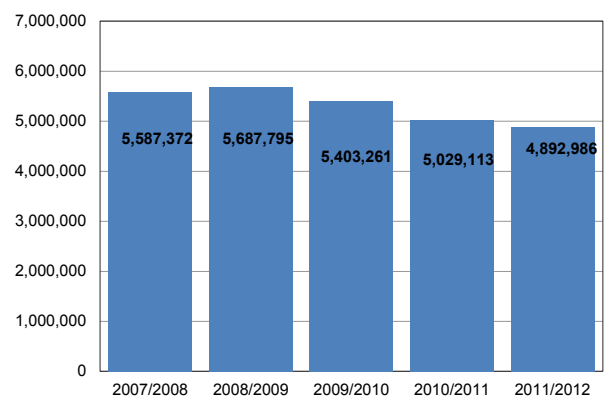
Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'accusations reçues par la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario



¹ Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal.

² Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit criminel Cour supérieure de justice

Tendances sur une période de cinq ans

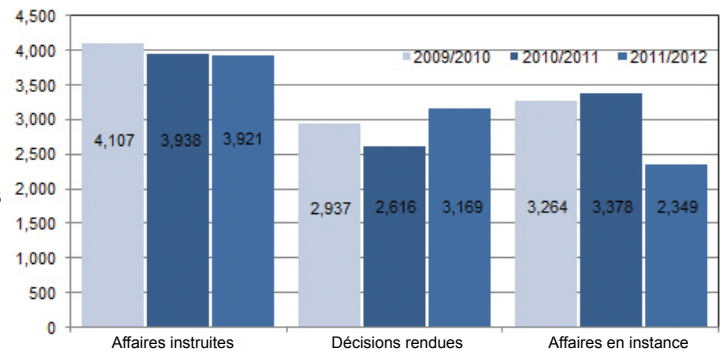
Causes reçues, décisions rendues et causes en instance¹

En 2011-2012, la Cour supérieure de justice a reçu 3 921 causes criminelles et a rendu 3 169 décisions (actes d'accusation et appels). Depuis 2009-2010, le nombre de causes criminelles reçues a diminué de 4,5 %, tandis que le nombre de causes pour lesquelles une décision a été rendue a augmenté de 8 %. Au cours des trois derniers exercices, le nombre de causes criminelles en instance a diminué de 28 %.

Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont augmenté de 5 % au cours des cinq dernières années.

Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance
à la Cour supérieure de justice (droit pénal)



1 En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013-2014..

2 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit civil

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2011-2012, 82 700 nouvelles instances ont été introduites à la Cour supérieure de justice, une diminution de 3 % par rapport à 2007-2008, et de 15 % par rapport à 2009-2010. Cette diminution a été causée en partie par l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances, qui est passée de 10 000 \$ à 25 000 \$ le 1^{er} janvier 2010. Cette réforme a permis de saisir la Cour des petites créances d'affaires qui, avant 2010, auraient été introduites à la Cour supérieure de justice.

En 2011-2012, la Cour divisionnaire a entendu 1 235 instances.

Événements entendus

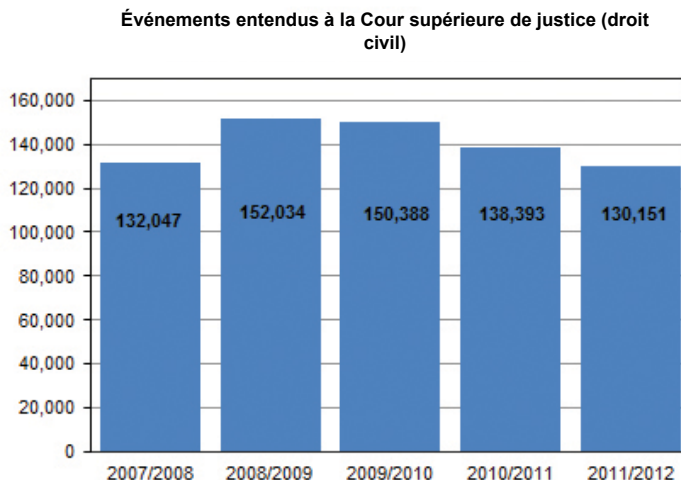
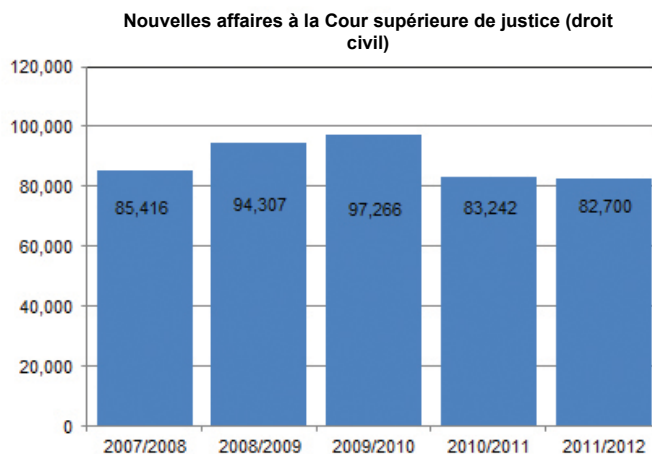
Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 1,4 %, ce qui représente une diminution de 13,5 % par rapport à 2009-2010. Cette diminution a, elle aussi, été causée en partie par l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances.

Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto¹, à Ottawa et à Windsor. Le taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire à Ottawa et à Windsor est passé de 41 % environ en 2007-2008 à 46 % en 2011-2012.

Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 10 % au cours des cinq dernières années.



¹ Les statistiques pour Toronto ne sont pas disponibles actuellement.

² Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de cinq ans

Aperçu des instances en droit de la famille

Les instances en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure a été implantée dans 17 tribunaux afin d'entendre toutes les causes de droit de la famille. Dans le reste de la province, les causes de droit de la famille sont entendues soit à la Cour supérieure de justice, soit à la Cour de justice de l'Ontario, en fonction des demandes.

Nouvelles instances

En 2011-2012, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 81 409 nouvelles causes. De ce nombre, 10 543 (13 %) étaient des instances de protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Depuis 2007-2008, le nombre total de nouvelles instances a diminué de 5 %, et le nombre de nouvelles instances en matière de protection de l'enfance a diminué de 14 %.

Événements entendus

En 2011-2012, 322 796 événements ont été entendus dans les tribunaux de la famille, dont 22 % concernaient des affaires de protection de l'enfance. Depuis 2007-2008, le nombre total d'événements entendus a augmenté de 2 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 8 %. L'augmentation du nombre total d'événements est sans doute liée à l'introduction du Programme d'information obligatoire dans tous les tribunaux de la famille de la province. Le 1er septembre 2011, les Règles en matière de droit de la famille ont été modifiées. Depuis, toutes les parties aux litiges doivent, sauf exception, suivre le Programme d'information obligatoire. Ce programme prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur l'impact de la séparation des parents sur les enfants et la famille, de renseignements juridiques, de renseignements sur la procédure judiciaire et de renseignements sur les autres options offertes pour régler les différends familiaux.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Depuis 2007-2008, le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 47 % à 51 %. Au cours de la même période, le nombre d'affaires portant sur la protection de l'enfance a diminué en raison des modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. L'augmentation du temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance peut être imputable à la complexité accrue des dossiers à traiter.

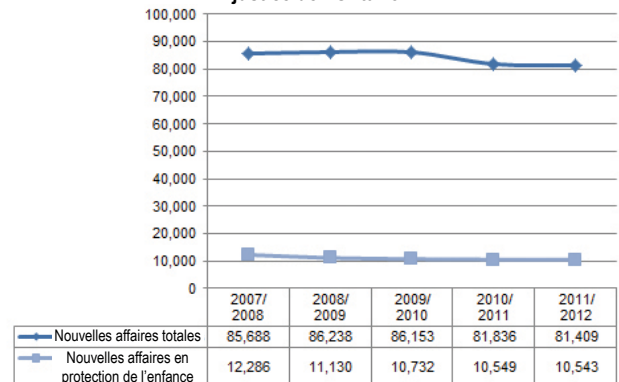
Médiation

Le taux de règlement total ou partiel des causes envoyées à la médiation familiale a diminué légèrement, passant de 80 % en 2007-2008 à 79,1 % en 2011-2012.

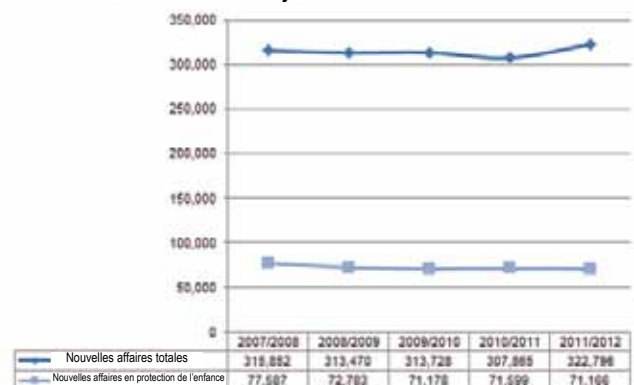
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2007-2008, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 12,5 %.

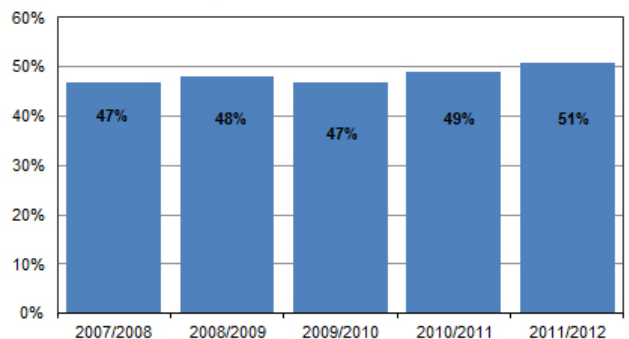
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2007-2008, le nombre de nouvelles instances introduites à la Cour supérieure de justice a diminué de 3,5 %.

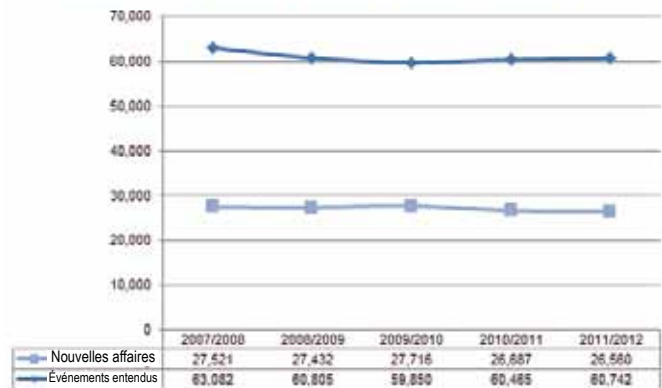
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 3,7 %. Le 1^{er} septembre 2011, les Règles en matière de droit de la famille ont été modifiées. Depuis, toutes les parties aux litiges doivent, sauf exception, suivre le Programme d'information obligatoire. Ce programme prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur l'impact de la séparation des parents sur les enfants et la famille, de renseignements juridiques, de renseignements sur la procédure judiciaire et de renseignements sur les autres options offertes pour régler les différends familiaux. Il y aurait eu encore moins d'événements entendus à la Cour supérieure de justice si le Programme d'information obligatoire n'avait pas été mis en œuvre.

Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2007-2008, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 8 %.

Nouvelles affaires et nouvelles instances en droit de la famille entendus à la Cour supérieure de justice



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille

La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2007-2008, le nombre total de nouvelles instances introduites à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a diminué de 3 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 16,3 %.

Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre total d'événements entendus a augmenté de 11,6 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 7,6 %. L'augmentation du nombre total d'événements est sans doute liée à l'introduction du Programme d'information obligatoire dans tous les tribunaux de la famille de la province. Conformément à une directive de pratique, les clients de la division de la Cour de la famille doivent, depuis le 1er avril 2011, suivre le Programme d'information obligatoire. Ce programme prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur l'impact de la séparation des parents sur les enfants et la famille, de renseignements juridiques, de renseignements sur la procédure judiciaire et de renseignements sur les autres options offertes pour régler les différends familiaux.

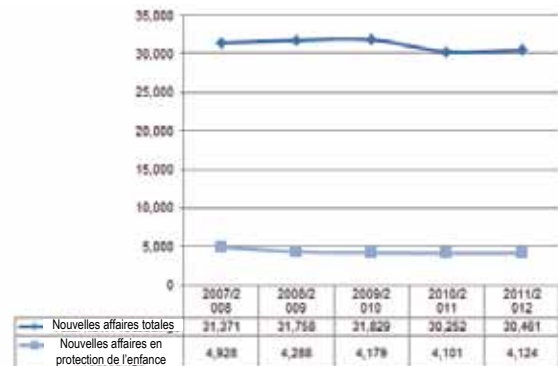
Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 45 % en 2007-2008 à 50 % en 2011-2012.

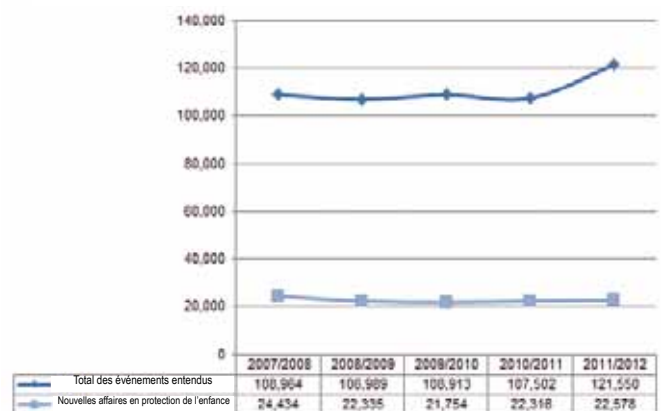
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2007-2008, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 19,6 %.

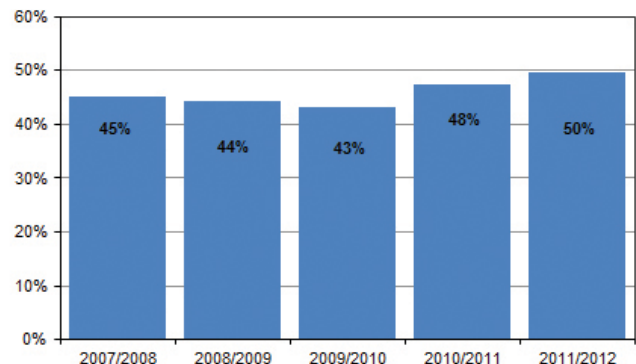
Nouvelles affaires en droit de la famille à la divisions de la famille de la Cour supérieure de justice



Événements entendus en droit de la famille à la divisions de la famille de la Cour supérieure de justice



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles instances

Au cours des cinq dernières années, le nombre total de nouvelles instances introduites à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 9 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 12,8 %.

Événements entendus

Depuis 2007-2008, le nombre total d'événements entendus a diminué de 2 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 8,6 %. Le 1^{er} septembre 2011, les Règles en matière de droit de la famille ont été modifiées. Depuis, toutes les parties aux litiges doivent, sauf exception, suivre le Programme d'information obligatoire. Ce programme prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur l'impact de la séparation des parents sur les enfants et la famille, de renseignements juridiques, de renseignements sur la procédure judiciaire et de renseignements sur les autres options offertes pour régler les différends familiaux. Il y aurait eu encore moins d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario si le Programme d'information obligatoire n'avait pas été mis en œuvre.

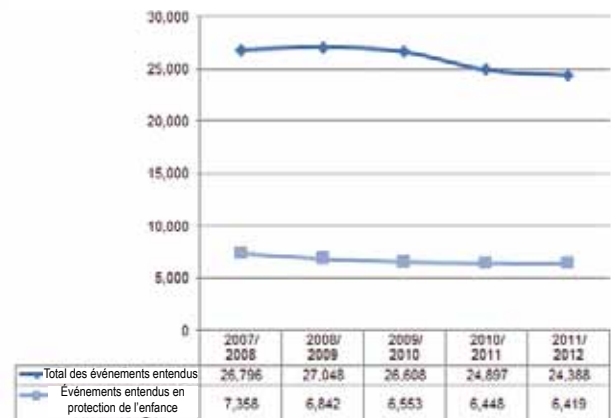
Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 48 % en 2007-2008 à 51 % en 2011-2012.

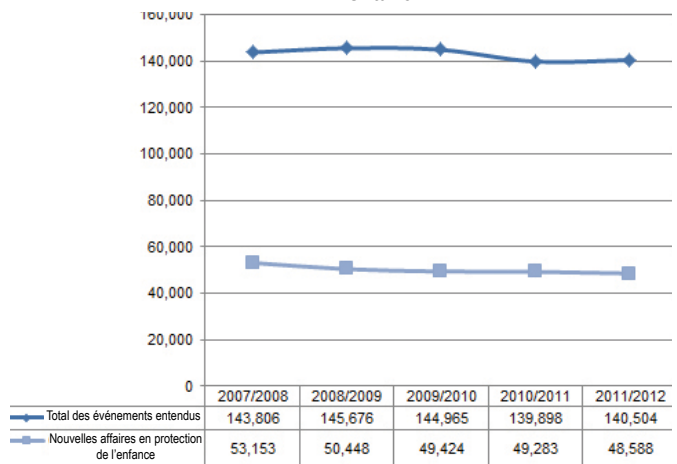
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2007-2008, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 7,5 %.

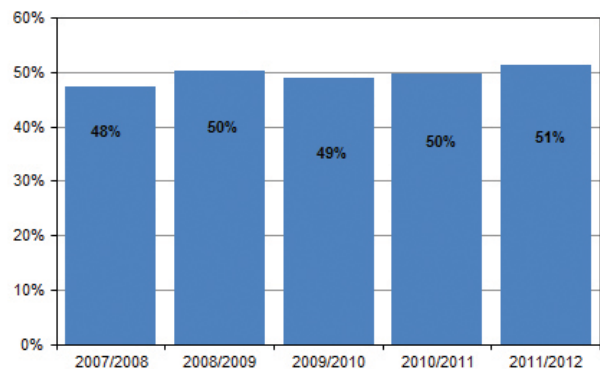
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'instances de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois à la Cour de justice de l'Ontario



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

La cour des petites créances

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2011-2012, 45 % de toutes les causes au civil introduites consistaient en des demandes à la Cour des petites créances.

En 2011-2012, 66 394 nouvelles causes ont été déposées à la Cour des petites créances, une augmentation de 4,3 % par rapport à 2007-2008, et de 3,3 % par rapport à 2009-2010. Cette augmentation a probablement été causée par l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances, qui est passée de 10 000 \$ à 25 000 \$ le 1er janvier 2010. Cette réforme a permis de saisir la Cour des petites créances d'affaires qui, avant 2010, auraient été introduites à la Cour supérieure de justice.

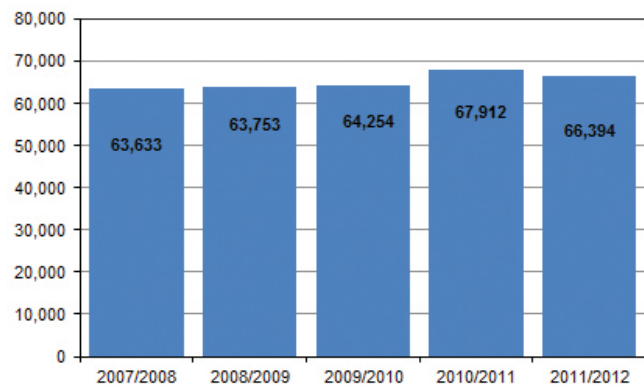
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus est demeuré sensiblement le même.

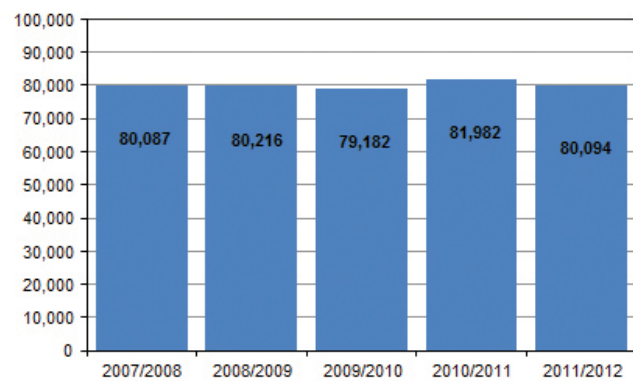
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2007-2008, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 24 %.

Nouvelles affaires à la Cour des petites créances



Événements entendus à la Cour des petites créances



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

La Cour d'appel

Tendances sur une période de cinq ans

Nouveaux appels interjetés par domaine de pratique

En 2011-2012, les appels en matière criminelle englobaient 52 % de tous les nouveaux appels interjetés à la Cour d'appel de l'Ontario. Les appels en matière de droit de la famille représentaient 5 % de tous les appels, et ceux en matière de droit civil, 43 %.

Appels en matière criminelle

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels interjetés en matière criminelle a augmenté de 7 %, tandis que le nombre d'appels résolus a diminué de 2 %.

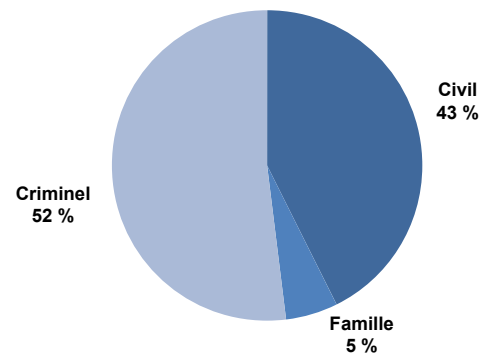
Le nombre d'appels en instance en matière criminelle a diminué de 2 %.

Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

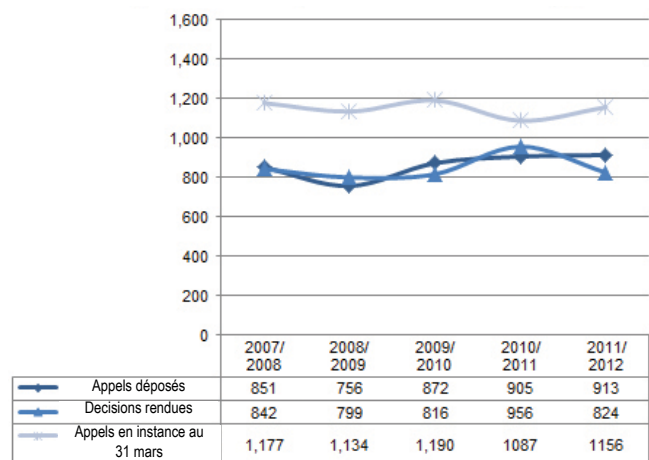
Au cours des cinq dernières années, en droit civil et en droit de la famille, le nombre d'appels interjetés a augmenté de 15,6 %, tandis que le nombre d'appels réglés a diminué de 8,6 %.

Le nombre d'appels en instance en matière de droit civil et de droit de la famille a diminué de 8 %.

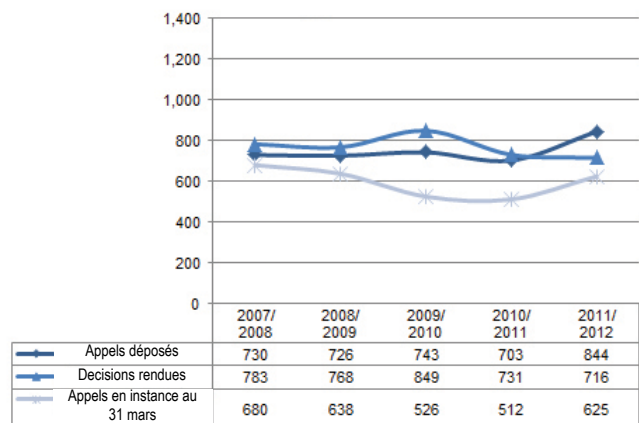
Appels déposés à la Cour d'appel de l'Ontario d'avril 2011 à mars 2012



Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario



Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario



Chapitre 4

Survol des activités en 2011-2012

Les cours criminelles

Justice juste-à-temps

Cherchant à réduire les retards dans ses tribunaux pénaux, la province de l'Ontario a annoncé en 2008 l'adoption de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT). L'objectif de cette stratégie est de parvenir à offrir une justice pénale plus rapide et mieux ciblée en réduisant le nombre moyen de jours d'audience et de comparutions nécessaires pour mener une affaire à terme.

C'est avec fierté que le personnel des services judiciaires, tant à l'échelon local qu'à celui de l'administration centrale, appuie activement la stratégie JJAT visant à accroître l'efficacité de tous les tribunaux.

Le personnel des services judiciaires joue un rôle indispensable dans les équipes de direction locales par sa collaboration avec les participants du secteur de la justice, son soutien aux fonctionnaires judiciaires et sa collecte de statistiques et de données déterminantes pour la stratégie JJAT, la connaissance des données étant au cœur de l'approche de la stratégie.

Les données concernant la stratégie JJAT et le traitement des dossiers des tribunaux pénaux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.ontario.ca/justicejusteatemps. Les données démontrent que la stratégie JJAT porte fruit. Depuis son lancement, le nombre moyen des comparutions nécessaires pour mener à bien une accusation criminelle a diminué de près de 7 % dans l'ensemble de la province. Les résultats et les avantages de cette stratégie vont bien au-delà des chiffres. Les services offerts au public se sont améliorés. Les tribunaux pénaux de l'Ontario fournissent davantage de renseignements plus tôt dans le processus, donc les accusés sont mieux préparés à chaque comparution. Le personnel des tribunaux pénaux de la province peut utiliser plus efficacement les ressources disponibles, ce qui lui permet de se concentrer sur les cas graves et difficiles et de mieux venir en aide aux victimes, aux témoins et au public.

Au 1er octobre 2010, tous les tribunaux pénaux de la Cour de justice de l'Ontario, y compris les bureaux satellites, étaient officiellement inscrits à la stratégie JJAT. Le personnel des services judiciaires et d'autres leaders locaux de chaque région continuent d'entreprendre, de mettre en œuvre et de poursuivre des initiatives visant à réduire les retards dans les tribunaux pénaux.

Parmi ces initiatives, citons :

1. Premières comparutions efficaces

Bon nombre de nouvelles initiatives mises en œuvre à l'échelle locale visent à mieux renseigner les parties dès le départ pour leur permettre de prendre leurs décisions plus tôt dans le processus. Pour aider les accusés à mieux se préparer à l'audience, de nombreux tribunaux organisent des séances d'orientation ou modifient les formulaires remis au moment de l'arrestation.

2. Procureurs assignés

Pour que les négociations en vue d'un règlement s'amorcent sans délai, on a fait déménager à proximité des tribunaux et des bureaux des avocats de la défense ceux des procureurs de la Couronne chargés du règlement des cas.

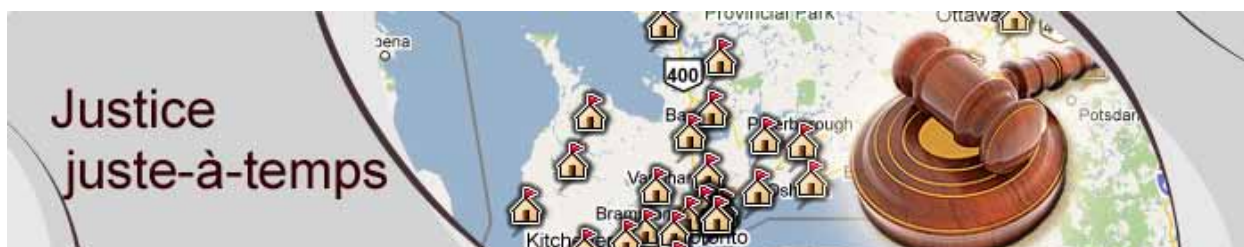
3. Disponibilité des procureurs de la Couronne

Pour que les négociations en vue d'un règlement s'amorcent sans délai, on a fait déménager à proximité des tribunaux et des bureaux des avocats de la défense ceux des procureurs de la Couronne chargés du règlement des cas.

4. Divulcation en deux étapes

Cette approche prévoit au début de la procédure une première divulgation plus limitée permettant aux procureurs de la Couronne et aux avocats de la défense d'examiner plus tôt les documents importants. S'il est décidé de passer par la voie du procès, une deuxième divulgation plus complète aura lieu. Cette procédure de divulgation en deux étapes permet de rendre disponibles au plus tôt les renseignements dont ont besoin les procureurs, les avocats de la défense, les accusés et tout autre participant au processus judiciaire.

5. Norme de comparution



Selon cette approche, il serait avantageux de fixer un nombre défini de comparutions dans la plupart des affaires, au-delà duquel elles devraient à quelques exceptions près être réglées ou inscrites au rôle des audiences.

6. Plus grande disponibilité des tribunaux de plaider

Lorsqu'un accusé souhaite plaider coupable au moment de sa comparution, les participants au processus judiciaire trouvent le moyen de libérer un tribunal de plaider. Certains tribunaux ont constaté qu'un règlement plus rapide des cas simples leur permet de disposer du temps et des locaux nécessaires pour rendre accessible un tribunal de plaider chaque jour de la semaine.

7. Responsabilisation directe

La responsabilisation directe repose sur le principe que certaines infractions à faible risque, comme des actes de vandalisme et des vols mineurs, peuvent être réglés en dehors des procédures criminelles formelles, et que les contrevenants peuvent être tenus responsables de leurs actes au sein de la collectivité. Exemples de sanctions possibles : service communautaire, restitution, dons à une œuvre de bienfaisance ou participation à un programme ou à des séances de counseling.

8. Des nouvelles lignes directrices assurent que des mesures sont prises dès les premières étapes du processus, avant la première comparution, si possible.

9. Services de vidéoconférence améliorés

Les participants du secteur de la justice trouvent des façons de maximiser l'utilisation du matériel de vidéoconférence en place, notamment par des plaidoyers sur vidéo, ou en organisant des consultations privées et confidentielles entre l'avocat de la défense et l'accusé en détention. La tenue de pareilles discussions permet de réduire pour l'accusé en détention le nombre de comparutions et les délais entre celles-ci.

10. Améliorations aux enquêtes sur le cautionnement

Dans plusieurs tribunaux de moyenne et de grande dimension, les équipes de direction locales ont pris des initiatives pour réduire le nombre de comparutions à l'étape du cautionnement d'une affaire pénale. Exemples d'améliorations : coordonner la circulation des accusés entre leurs cellules et la salle d'audience, mesures de vérification pour s'assurer, si possible, que le bureau des procureurs a examiné les dossiers et que l'avocat de la défense ou l'avocat de service qui est devant la cour peut prendre position en ce qui concerne la détermination de la peine et la mise en liberté sous cautionnement.

11. Aide juridique sur place

Lorsque la stratégie a été mise en œuvre, vers le milieu de 2008, seuls huit tribunaux de la province disposaient d'un bureau de demande d'aide juridique. Depuis ce temps, 49 autres tribunaux se sont dotés d'un tel bureau, et cinq autres devraient suivre dans le cadre de la transformation d'Aide juridique Ontario.

Depuis avril 2011, les leaders principaux de la Division des services aux tribunaux suivent un programme de perfectionnement des compétences en leadership destiné aux gestionnaires intitulé « Leading People/Managing Cases: Advanced Leadership Skills for the Criminal Law and Court Services Divisions ». Ce programme, offert en anglais seulement, est destiné aux leaders principaux des tribunaux pénaux du ministère du Procureur général. Le programme, qui est enseigné à la Richard Ivey School of Business et par la faculté de droit de l'Université Western Ontario, vise à fournir des outils de pointe et une formation avancée en leadership aux leaders principaux des tribunaux pénaux, en soutien à la stratégie JJAT.

En plus du travail incessant accompli par le personnel des services judiciaires dans chacun des tribunaux désignés pour la mise en œuvre de la stratégie JJAT, le personnel de la Division manifeste son appui à la stratégie JJAT dans un certain nombre d'initiatives, dont voici quelques exemples :

- le soutien d'un groupe de travail, sous la coprésidence de la Division du droit criminel, pour examiner les pratiques exemplaires de gestion des tribunaux désignés pour fournir des services durant la fin de semaine et les congés fériés;
- la collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario pour favoriser l'installation élargie d'un outil provisoire d'établissement du rôle des audiences par voie électronique;
- la rationalisation des procédures administratives des greffes;
- l'examen de l'emploi des vidéos dans les tribunaux pénaux pour relever les meilleures pratiques quant à l'utilisation efficace et efficiente des technologies;
- une intensification de la collecte de données, notamment sur les motifs d'ajournement des comparutions, pour appuyer les approches fondées sur des données probantes adoptées par les tribunaux locaux dans le cadre de la stratégie JJAT.



Dessin du palais de justice de St. Thomas, actuellement en construction

Les tribunaux de droit civil

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général. Le président du Comité est le juge en chef adjoint O'Connor de la Cour d'appel. Le Comité a le pouvoir d'établir les règles de procédure régissant toutes les instances civiles.

En juin 2006, le gouvernement de l'Ontario a demandé à l'ancien juge en chef adjoint Coulter Osborne d'examiner le système de justice civile et de lui recommander des améliorations. Dans le cadre du Projet de réforme du système de justice, des consultations ont été menées dans l'ensemble de la province, les études et réformes apportées au système de justice dans d'autres compétences ont été passées en revue, et les données disponibles analysées.

Après la publication du rapport sur le Projet de réforme du système de justice civile, en novembre 2007, le procureur général a organisé une tournée dans toutes les régions de la province pour demander aux Ontariens leur avis sur les recommandations.

Aux mois de décembre 2008 et 2009, le gouvernement a annoncé un certain nombre de réformes du système de justice, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010. Des règlements modifiant des douzaines de règles de procédure ont été déposés le 10 décembre 2008 et le 16 octobre 2009, respectivement.

Voici les principales réformes :

- une hausse du plafond monétaire de la Cour des petites créances, qui passe de 10 000 \$ à 25 000 \$;
- une augmentation du plafond monétaire associé à la procédure simplifiée, qui passe de 50 000 \$ à 100 000 \$;
- une réduction des coûts engagés avant le procès et des retards en exigeant l'établissement d'un calendrier pour l'échange de renseignements entre les parties et en limitant la durée des interrogatoires préliminaires à une journée, à moins que les parties ou le tribunal ne décident qu'il faut y consacrer davantage de temps;
- une diminution des coûts de règlement des litiges et de la fréquence des longs procès en facilitant le règlement rapide des litiges;
- l'introduction dans les Règles de procédure civile d'un principe général de proportionnalité, afin que le temps et les frais associés à une instance soient justifiés.

Le 1er janvier 2011, une autre réforme a été adoptée relativement aux conséquences de l'inscription au rôle d'une action.

L'incidence des réformes du système de justice civile continue de faire l'objet d'un suivi.

Gestion des causes civiles

La gestion des causes en application de la Règle 77 des Règles de procédure civile est pratique

courante à Ottawa et à Toronto depuis 1997, et à Windsor depuis 2003. Les tribunaux supervisent le déroulement des instances afin d'en favoriser un règlement rapide. À Toronto, les causes étaient instruites selon un système de gestion modifiée en application de la Règle 78, qui était en vigueur depuis décembre 2004, mais qui a été révoquée en janvier 2010.

Le Comité des règles en matière civile a examiné les recommandations de M. Osborne sur la réforme de la gestion des causes civiles, et la nouvelle Règle 77 (modifiée) est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. Cette Règle 77 modifiée a mis fin à la gestion automatique des causes en confiant aux parties une plus grande responsabilité à cet égard et le mandat de progresser rapidement vers le procès ou vers une autre forme de résolution.

Les fiches de renseignements « Gestion des causes civiles en application de la Règle 77 des Règles de procédure civile » et « Modifications apportées aux Règles de procédure civile », qui ont été mises à jour, figurent à l'adresse <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/courts/ccm/>.

Médiation obligatoire

Le Programme de médiation obligatoire de l'Ontario a été créé en vertu de la Règle 24.1 des Règles de procédure civile, et il est appliqué à Toronto, à Ottawa et à Windsor. Il est conçu pour aider les parties à régler leur litige au début de la procédure judiciaire afin de leur épargner le temps et les frais d'un procès. Les affaires que la médiation ne permet pas de régler entièrement suivent le processus judiciaire.

Les services de médiation sont assurés par des médiateurs du secteur privé. Chaque palais de justice où la Règle 24.1 s'applique dispose d'une liste de médiateurs qualifiés dressée par le ministère. La Règle 24.1 s'applique à la majorité des causes civiles qui ne relèvent pas du droit de la famille et, à moins d'en être exemptées par une ordonnance du tribunal, les causes relatives aux successions, aux fiducies et aux décisions de mandataires sont également renvoyées à la médiation en application de la règle 75.1.

Les fiches de renseignements « Médiation obligatoire en vertu des règles 24.1 et 75.1 des Règles de procédure civile » et « Modifications apportées aux Règles de procédure civile » sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/manmed/Default.asp>.

Procédure simplifiée

La procédure simplifiée établie par la règle 76 des Règles de procédure civile est un processus plus rationnel et économique. Comme le recommandait l'ancien juge en chef adjoint Osborne, depuis le 1er janvier 2010, la procédure simplifiée est applicable aux instances dont le montant réclamé va de 25 000 \$ à 100 000 \$. Le plafond pécuniaire était auparavant de 50 000 \$. L'incidence de la réforme continue de faire l'objet d'un suivi.

Les fiches de renseignements « Procédure simplifiée en vertu de la règle 76 des Règles de procédure civile » et « Modifications apportées aux Règles de procédure civile » sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/civil/suing_and_being_sued_main.asp.

Cour des petites créances

Depuis le 1er janvier 2010, les particuliers et entreprises peuvent présenter leurs réclamations civiles de 25 000 \$ et moins à la Cour des petites créances, à moindre coût et suivant des procédures plus simples et plus rapides. Le plafond était auparavant de 10 000 \$.

Outre le relèvement du plafond monétaire, un certain nombre de modifications ont été apportées aux Règles de la Cour des petites créances et à ses formules afin de simplifier et de rationaliser le traitement de ce type d'instances. Depuis janvier 2010, 11 règles de procédure ont été modifiées, et 42 formules ont été améliorées. Ces formules sont disponibles dans les greffes et peuvent être remplies en ligne sur le site suivant : www.ontariocourtforms.on.ca/french.

Depuis le mois de mai 2010, les cinq formulaires d'usage courant pour intenter ou contester une réclamation à la Cour des petites créances peuvent être remplis à l'aide de l'Assistant aux formulaires de la Cour de l'Ontario, à l'adresse suivante : <https://formsassistant.ontariocourtforms.on.ca/>.

Depuis le 31 janvier 2011, le site a reçu plus de 101 000 visiteurs. Plus de 31 000 formulaires de la Cour des petites créances ont été remplis en ligne, en tout ou en partie, ce qui en facilite la présentation au tribunal pour les Ontariens et leur permet d'être entendus plus rapidement.

Des guides conviviaux sur les procédures ainsi que de nouveaux diagrammes et brochures sont également offerts dans les greffes ou en ligne

à l'adresse www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/scc/Default.asp. En outre, des systèmes d'information téléphonique automatisés sont en place dans 12 emplacements très achalandés de la Cour des petites créances de la province. Ce système permet au public de choisir parmi différentes options pour obtenir des renseignements généraux (tels que l'adresse, le numéro de télécopieur et les heures d'ouverture), et des consignes de base pour déposer ou contester une réclamation devant la Cour des petites créances.

Le 1er janvier 2011 ont été promulguées des modifications à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* concernant les procédures pour outrage au tribunal à la Cour des petites créances. À cette date, les modifications apportées aux *Règles de la Cour des petites créances* sont également entrées en vigueur. Ces modifications sont résumées dans un article intitulé « Quoi de neuf? Changements aux règles et formules de la Cour des petites créances en vigueur le 1er janvier 2011 » qui est publié sur le site Web du ministère du Procureur général à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/civil/changes_to_SCC.asp.

Voici des exemples de ces modifications :

- changements aux règles de signification des demandes par courrier recommandé ou par messenger au domicile du défendeur; augmentation du montant des dépens et débours;
- nouvelles dispositions législatives et modifications aux règles concernant les audiences pour outrage en cas de refus délibéré de se présenter à l'interrogatoire après le jugement;
- modifications mineures aux formulaires.

Succession

Depuis juin 2011, une version prête à remplir des formules en matière de succession que prévoit la règle 74 des Règles de procédure civile est disponible sur le site Web des formules des cours de l'Ontario. Les formules peuvent être remplies en format PDF ou MS-Word. La présentation des formules est conforme aux normes établies par le paragraphe 4.01 des Règles de procédure civile. Les formules sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.ontariocourtforms.on.ca/french/civil> <http://www.ontariocourtforms.on.ca/english/civil>.

Les cours de la famille

Développement des services de médiation familiale et d'information

En décembre 2010, le gouvernement a décidé d'améliorer l'accès à la justice en demandant au ministère d'étendre à tous les palais de justice de la province la prestation des services de justice à la famille. Tout au long de l'année 2011, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a siégé, avec les responsables locaux de l'administration des tribunaux, la magistrature, Aide juridique Ontario et les membres de la communauté juridique, à des comités locaux de mise en œuvre pour que les nouveaux services soient offerts dans 45 autres palais de justice. Avant l'expansion, seuls 17 tribunaux unifiés de la famille offraient ces services.

Les familles de toute la province ont maintenant accès aux mesures suivantes :

- le Programme d'information obligatoire;
- des services de médiation sur place et hors site pour aider les familles à chercher des solutions ailleurs qu'au tribunal;
- l'assistance d'un coordonnateur des services d'information et d'orientation qui oriente les parties aux litiges vers des services de la collectivité destinés aux familles en désagrégation, pour leur offrir du soutien, des séances de consultation et des solutions de rechange pour le règlement des litiges.

Les services sont fournis par les soumissionnaires retenus à la suite d'un processus d'acquisition concurrentielle. La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille supervise les fournisseurs de service, offre du soutien stratégique et applique des mesures de responsabilité financière dans le cadre de ces contrats.

Modifications aux Règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille est un comité réglementaire formé de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général auquel est confié le pouvoir d'établir des règles de procédure pour les cours de la famille de l'Ontario. Il est présidé par la juge Gloria Epstein de la Cour d'appel de l'Ontario.



Services au comptoir de la Cour de la famille aupalais de justice de Barrie, situé au 114, rue Worsley

En 2011, le Comité des règles en matière de droit de la famille a modifié les règles, aux fins suivantes :

- soutenir l'expansion des services de justice à la famille dans toute la province;
- simplifier le processus de gestion des causes et de réception des rapports d'experts;
- mettre en œuvre la *Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes*.

Les modifications peuvent se résumer comme suit :

- faire du Programme d'information obligatoire une première étape nécessaire dans les affaires de droit de la famille contestées, sous réserve de certaines exceptions;
- ajouter le même calendrier pour les motions présentées en vertu de la formule de motion 14B, afin que l'autre partie puisse répondre;
- soustraire les sociétés d'aide à l'enfance et le Bureau de l'avocat des enfants à l'obligation de déposer, sur demande, un affidavit de documents (bien que ces organismes soient tenus de le faire si le tribunal l'ordonne);
- imposer de nouvelles obligations et la remise d'un certificat pour les témoignages d'experts afin que l'obligation principale des experts soit envers le tribunal (p. ex. les *Règles de procédure civile*);
- préciser qu'à n'importe quel moment, une conférence relative à la cause, une conférence en vue d'un règlement amiable

et une conférence de gestion du procès peuvent être jointes;

- préciser les pouvoirs dont jouit le juge qui tient la conférence, lesquels exigent qu'une ou plusieurs parties participent :
 - soit à un programme d'information obligatoire;
 - soit à une conférence relative à la cause ou une conférence en vue d'un règlement amiable présidée par une personne autorisée (p. ex. une agente ou un agent de règlement des différends);
 - soit à une réunion initiale avec un service de médiation affilié à un tribunal;
 - soit à un programme offert par l'intermédiaire de tout autre service ou de toute autre ressource communautaire existant;
- donner des exemples d'ordonnances que le juge peut rendre pour faciliter la sauvegarde des droits des parties jusqu'à la conclusion d'un autre accord ou au prononcé d'une autre ordonnance;
- apporter les modifications nécessaires aux règles et ajouter plusieurs nouveaux formulaires pour pouvoir mettre en œuvre la *Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes*.

Chapitre 5

Initiatives de la Division en 2011-12

ACCÈS À LA JUSTICE

Accessibilité pour les personnes handicapées

La Division des services aux tribunaux continue d'améliorer l'accès des personnes handicapées au système judiciaire.

Le service du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux est l'une des initiatives majeures de la Division en matière d'accessibilité. Le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité est l'une des principales personnes-ressources pour tout renseignement sur l'accessibilité aux tribunaux, et il répond aux demandes des personnes handicapées qui veulent obtenir de l'aide ou des mesures d'adaptation. Le coordonnateur offre des services dans chaque tribunal à temps plein. Pour obtenir la liste des coordonnateurs, rendez-vous au http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/Court_Addresses/default_accessible.asp ou appelez la ligne de renseignements généraux du ministère à l'un des numéros suivants :

- téléphone : 416 326 2220 ou 1 800 518 7901;
- ATS : 416 326 4012 ou 1 877 425-0575.

La Division s'est engagée à améliorer constamment le service du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité. Au cours de la dernière année, les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité ont suivi une formation pour accroître leur compréhension des besoins des usagers des tribunaux handicapés. Des appareils d'aide de suppléance à l'audition ont été fournis à bon nombre de palais de justice pour faciliter la compréhension des personnes ayant une déficience auditive tant dans les salles d'audience que dans les autres secteurs des palais de justice. Tous les palais de justice à temps plein du ministère comportent des affiches permanentes informant le public que des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité sont disponibles pour répondre aux demandes provenant des personnes handicapées. L'information sur les affiches est également écrite en braille et les affiches sont installées de façon à

tenir compte de l'éclairage, des reflets, ainsi que de la hauteur et de l'emplacement appropriés.

De plus amples renseignements sur les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité et sur les services accessibles ont été mis à la disposition du public sur le site Web du ministère, dans les lettres aux jurés éventuels, ainsi que sur certains formulaires des tribunaux. La Division travaille actuellement à augmenter le nombre de formulaires et de documents des tribunaux comportant des renseignements sur les services d'accessibilité.

La Division continue de co parrainer une unité de l'accessibilité centrale qui offre une expertise et des services de recherche, de planification et de surveillance pour soutenir les initiatives et les engagements en matière d'accessibilité dans l'ensemble du ministère. L'unité élabore et tient à jour les plans d'accessibilité exigés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* pour l'ensemble du ministère, et veille au respect des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et du nouveau règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées. L'Unité de l'accessibilité prend également part à certaines séances de formation et à quelques présentations, notamment la présentation faite par l'Unité lors du congrès annuel de la Cour de justice de l'Ontario, qui a eu lieu en mai 2011.

Le Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario (CATO) a été mis sur pied en 2007. Il est coprésidé par la sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux et la juge Susan Lang de la Cour d'appel de l'Ontario. Le Comité prodigue des conseils pertinents et pratiques sur la façon de mettre en œuvre les recommandations du rapport Weiler intitulé *Comment rendre les tribunaux de l'Ontario pleinement accessibles aux personnes avec un handicap*. Le CATO constitue un lien important entre le ministère, la magistrature et d'autres intervenants du secteur de la justice.

Le bulletin d'information bisannuel du CATO, *L'accessibilité en bref*, présente les dernières nouvelles sur les activités du CATO et sur les améliorations apportées à l'accessibilité des tribunaux, et il permet de mieux comprendre le sujet. Il est offert à l'ensemble de la communauté judiciaire sur le site Web du ministère et sur le site de plusieurs des principaux intervenants du



Dessin du palais de justice de Waterloo, actuellement en construction

système judiciaire, comme le Barreau du Haut-Canada et l'Association du Barreau de l'Ontario.

Dans le cadre d'une initiative sur la diversité et l'inclusion, la Division a parrainé des séances de sensibilisation à la santé mentale. Ces séances de formation ont été données en personne à Toronto, en plus d'être diffusées sur le Web sous forme de web émissions pour le personnel des autres régions. Lors de ces séances, diverses personnes souffrant de problèmes de santé mentale ont partagé leur expérience avec les autres participants.

En septembre 2011, lors de la conférence de l'Institut canadien d'administration de la justice, les membres de l'Unité de l'accessibilité ont fait un exposé, présenté un article et animé des séances de formation sur les adaptations pour les personnes qui souffrent de troubles de santé mentale dans les tribunaux.

Le numéro d'été du bulletin d'information de la Division des services aux tribunaux portait sur l'accessibilité. Ce bulletin d'information comprenait des récits soulignant les réussites en matière d'accessibilité et des nouvelles de l'ensemble de la Division. Plus de 4 000 membres du personnel de l'ensemble de la province peuvent lire ce bulletin.

Interprètes judiciaires

L'interprétation judiciaire est une profession très spécialisée, et la Division des services aux tribunaux continue de favoriser la création de liens pour valoriser cette profession et

promouvoir les échanges d'information et les meilleures pratiques.

Depuis juin 2009, la Division a évalué plus de 1 000 interprètes dans l'ensemble de la province à l'aide de nouveaux tests pour interprètes judiciaires mis au point par le Vancouver Community College. Pour le seul exercice 2011-2012, près de 400 tests ont été administrés. La formation des interprètes judiciaires qui est offerte dans toute la province tient compte des principes d'apprentissage chez les adultes. Pour aider les candidats à se préparer au test, la Division a organisé des cours gratuits. Ces cours complètent les documents offerts en ligne et décrivent la meilleure façon de les utiliser. En 2011-2012, plus de 400 interprètes en poste et interprètes éventuels ont suivi les cours. Grâce aux nouveaux tests, la Division continue de recruter, de mettre à l'épreuve et de former des interprètes judiciaires qualifiés.

Pour améliorer constamment le programme d'interprétation judiciaire, la Division continue d'explorer des possibilités d'accroître l'utilisation des technologies vidéo et audio en vue de fournir des services d'interprétation à distance.

Révision par un jury

En 2011-2012, le ministère a apporté les dernières mises à jour au questionnaire à l'intention des jurés et aux instructions pour remplir le questionnaire à l'intention des jurés pour fournir davantage de renseignements aux jurés éventuels.

En 2011-2012, le ministère a aussi poursuivi ses partenariats avec diverses collectivités des Premières Nations de l'Ontario et tenu deux forums de sensibilisation à la fonction de juré pour échanger des renseignements et accroître la participation des membres des Premières Nations qui vivent sur des réserves au processus d'instruction devant jury. De plus, le ministère continue de faire participer d'autres collectivités des Premières Nations aux forums de sensibilisation à la fonction de juré, compte tenu du rôle important qu'elles ont à jouer dans le processus de sélection des jurés.

Modernisation de la prestation des services

Services des sténographes judiciaires

En 2011-2012, le ministère est passé de la technologie analogique à la technologie numérique dans toutes les salles d'audience de la province. Des appareils d'enregistrement numérique ont été installés dans plus de 700 salles d'audience dans 162 tribunaux. Ces appareils servent à normaliser les services de sténographie judiciaire et ne sont qu'une des étapes prévues dans le plan pluriannuel de la Division pour fournir au personnel des outils professionnels et assurer l'intégrité et la sécurité des dossiers judiciaires.

Pour faciliter la coordination de la formation du personnel dans toute la province, une série de documents d'auto apprentissage en ligne et de documents à l'appui ont été rédigés par les Services des sténographes judiciaires et remis à plus de 600 membres du

personnel, avec l'aide et l'orientation des spécialistes de l'enregistrement numérique et des moniteurs auprès des pairs de la région. Une trousse de lancement très complète a été conçue par les Services des sténographes judiciaires et est utilisée pour les communications et l'installation des appareils d'enregistrement numérique. Les équipes locales de mise en œuvre ont joué un rôle primordial en permettant de combiner les efforts des membres locaux du personnel cadre, des agents des systèmes, des responsables régionaux de la gestion, des coordonnateurs des services de technologie de l'information, des spécialistes de l'enregistrement numérique et des moniteurs auprès des pairs pour que les appareils puissent être installés.

Un certain nombre de conférences par l'entremise du service Live Meeting, de conférences téléphoniques et de réunions sur place ont aussi eu lieu pour soutenir l'initiative. De plus, les comités de gestion régionale, la magistrature et le personnel judiciaire ont pu assister aux nombreuses présentations sur l'enregistrement numérique données dans la province.

Le ministère a reçu des commentaires positifs sur l'enregistrement numérique de la part du personnel judiciaire, de la magistrature et des responsables de la gestion. Les avantages de la technologie numérique sont particulièrement ressortis, notamment la qualité et la sauvegarde sécuritaire des enregistrements, qui permettent la lecture et la transcription ultérieures des enregistrements.

Projets et réalisations en matière de technologie de l'information

Au cours de l'exercice 2011-2012, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a fourni expertise et conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de technologie de l'information (TI) suivants.

Modernisation des systèmes de suivi des causes

La Division a fait de réels progrès au chapitre de la modernisation des services aux tribunaux de l'Ontario, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour y parvenir, la Division revoit ses besoins et ses priorités en matière de TI, notamment le Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (Système JUDI). La Division continue de consulter les membres de la magistrature et les partenaires du secteur



de la justice dans le cadre de ses efforts visant à rendre le système judiciaire plus moderne et accessible.

Stratégie d'écologisation en matière de TI

Projet d'éco-impression et appareils multifonctions

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux est responsable de l'application du Projet d'éco-impression de la Division. Ce projet fait partie de la vaste Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, qui vise à réduire la quantité d'impressions totales et le nombre réel d'imprimantes utilisées. Grâce à cette initiative, 429 imprimantes ont pu être retirées, ce qui représente une réduction de 26 % du nombre d'imprimantes utilisées par la Division dans l'ensemble de la province au cours de l'exercice 2011-2012.

En même temps, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux collabore avec la Division à l'installation progressive d'appareils multifonctions dans tous les bureaux et palais de justice de la Division des services aux tribunaux. Les appareils multifonctions remplacent les imprimantes réseau, les imprimantes micro-système, les numériseurs et les télécopieurs par un seul et même appareil qui remplit toutes ces fonctions, ce qui permet de réduire le coût de l'équipement et les coûts de fonctionnement, en plus de nécessiter moins d'entretien et de soutien et de consommer beaucoup moins d'énergie.

Virtualisation des serveurs

La virtualisation des serveurs permet d'offrir des services de fichiers et d'impression au moyen d'un environnement virtuel. Il n'est donc plus nécessaire d'avoir plusieurs serveurs à différents endroits et des installations spécialisées pour conserver ces serveurs. Le nombre de personnes nécessaires pour assurer l'entretien et le soutien informatique s'en voit aussi réduit. En 2011-2012, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a effectué, au nom de la Division, des recherches, des analyses et une planification préliminaire pour définir le modèle de serveur virtuel convenant le mieux aux besoins de la Division et formuler des recommandations sur les prochaines étapes du projet.

Ces travaux permettront à la Division de franchir toutes les étapes nécessaires à la virtualisation des serveurs, de réduire le nombre réel de

serveurs utilisés, ainsi que de réduire les dépenses nécessaires à l'hébergement de ces appareils et à la prestation de services de fichiers et d'impression.

Collaboration pour soutenir l'administration des tribunaux

Passage de l'application ICON au Centre des données de Guelph

La mise en œuvre du Centre des données de Guelph était l'une des principales initiatives de la stratégie de modernisation des TI du gouvernement en 2011-2012. Cette mise en œuvre comprenait le transfert de toutes les applications informatiques sur ordinateur central du Centre des données de Toronto vers le nouveau Centre de données ultramoderne de Guelph. Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) de la Division, un système de suivi des causes sur ordinateur central utilisé pour consigner les accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario et pour administrer la *Loi sur les infractions provinciales* dans les tribunaux municipaux, fait partie des applications qui doivent être transférées vers le Centre des données de Guelph.

Le passage de l'application ICON au Centre des données de Guelph permet d'assurer la sauvegarde sécurisée de l'application et son utilisation continue. Cette initiative exige une collaboration hors du commun, dans des délais très serrés, entre la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux, la Division des services aux tribunaux et les autres intervenants visés. Après des mois d'analyse, de planification et de mise à l'essai, le transfert a pu être effectué avec succès lors de la fin de semaine du congé civique du mois d'août 2011. Les utilisateurs ont pu utiliser l'application le jour ouvrable suivant.

Soutien offert à la magistrature

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux continue d'assurer son soutien à la magistrature au nom de la Division, par une aide directe en ce qui touche les TI et par une constante collaboration avec le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire (BTISJ). La Direction et le BTISJ collaborent pour cerner et régler les problèmes de TI et pour aider la Division à améliorer l'accès à la justice en soutenant, en étudiant et en développant sans cesse de nouveaux outils en matière de TI, ce qui est essentiel pour assurer



Personnel de la Division des services aux tribunaux en pleine séance de formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux à Ottawai

la sécurité et la séparation des renseignements judiciaires. En 2011-2012, la Direction a travaillé en collaboration et en consultation avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice à l'élaboration d'initiatives qui comprennent, entre autres, l'installation d'appareils d'enregistrement numérique et la mise en œuvre du Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire.

Sécurité dans les tribunaux

En 2012, le gouvernement provincial a commencé à prendre en charge les coûts que défraient les municipalités pour la sécurité dans les tribunaux et le transport des prisonniers. Cette prise en charge se fera par étape au cours des sept prochaines années et permettra aux municipalités de jouir d'un montant pouvant atteindre 125 millions de dollars par année en nouveau financement d'ici 2018. Cette initiative comprend aussi l'élaboration d'un cadre normatif en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Ontario, en consultation avec la police, la magistrature et les principaux participants du secteur de la justice.

Sous la présidence de la Division et comptant des représentants de l'administration judiciaire, du secteur municipal, des services de la police et d'autres participants du secteur de la justice, le Groupe de travail sur les normes de sécurité dans les tribunaux a, en 2011-2012, distribué un document de consultation à un large éventail de participants et d'intervenants du secteur de la justice pour obtenir leurs commentaires sur la version préliminaire d'un cadre normatif en

matière de sécurité dans les tribunaux. Les commentaires obtenus serviront à poursuivre l'élaboration du nouveau cadre de normes de sécurité pour les tribunaux.

Initiatives de formation pour la Division et partenariats

Initiatives de formation pour le personnel et les gestionnaires des tribunaux

La Division des services aux tribunaux, qui continue d'accorder la priorité à la formation et au perfectionnement du personnel et des gestionnaires des tribunaux, assure la présence de ressources efficaces pour répondre aux besoins de formation. Pour la Division, qui compte plus de 4 000 employés dans sept régions et cinq directions différentes, les besoins d'apprentissage sont multiples.

En 2011-2012, la Division a donné des séances de formation obligatoires sur l'accessibilité, les pièces, le processus de sélection des jurés dans les collectivités des Premières Nations, l'interprétation et la sécurité personnelle, appuyant ainsi les objectifs de formation et de perfectionnement du ministère en ce qui concerne le projet de loi 168, qui vise à modifier la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Le plan de formation de la Division des services aux tribunaux guide la coordination centrale des initiatives de formation et permet de s'assurer que le personnel dispose, pour son perfectionnement, de matériel didactique cohérent et de première qualité. Le plan

préconise la formation opérationnelle sur les nouveaux systèmes et priorités des tribunaux, et comprend une formation mise au point et offerte par le ministère. Le comité de l'apprentissage et du perfectionnement, qui est formé de représentants ministériels et régionaux de toute la Division, appuie le plan de formation. Ce forum de consultation permet de discuter des priorités en matière d'apprentissage et de perfectionnement, d'évaluer le programme de formation continue actuel et de recenser les écarts en matière de savoirs et de compétences qu'il faudrait combler dans les formations à venir.

La Division continue d'appuyer et de faciliter la formation par un usage accru d'outils tels que l'application Live Meeting de Microsoft, qui combine la vidéoconférence avec la capacité d'afficher et de modifier des documents, et l'application Adobe Captivate, qui permet de tenir une activité de formation interactive en face-à-face au moment le plus opportun pour le personnel.

Le fait de fournir des outils favorisant le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux est demeuré une priorité essentielle pour la Division en 2011-2012. Pour s'assurer que la Division continue de favoriser le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux dans toute la province, plus de 4 000 employés ont dû suivre une des 31 séances de formation d'une journée en personne ou par l'intermédiaire de l'application Live Meeting. Une séance de formation enregistrée a été lancée en 2012 pour que tous les nouveaux employés aient accès à un outil d'apprentissage électronique, ce qui permet de s'assurer que toutes les personnes qui seront embauchées bénéficieront des mêmes possibilités d'apprentissage. Cet outil fait maintenant partie de la formation obligatoire donnée dans le cadre du programme d'orientation et d'intégration de la Division.

Certificat spécialisé en services de soutien juridique

En 2007-2008, des gestionnaires et des superviseurs de la Division des services aux tribunaux se sont joints à des membres de la magistrature pour encadrer et appuyer le Collège Durham dans son élaboration du tout premier programme de formation spécialisé en services de soutien juridique qui sera offert en Ontario. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux. Il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la

production des transcriptions et la gestion des jurys, sans oublier l'éthique, les procédures en vigueur dans les salles d'audience ainsi que la terminologie juridique. Et lorsqu'ils passent par le processus de sélection pour obtenir des postes de soutien au sein de la Division des services aux tribunaux, les diplômés enchaînent les succès.

Vu l'heureuse tournure du programme créé au Collège Durham, il a été élargi au Collège Centennial en septembre 2009 et au Collège Algonquin en 2011. La Division fournit un appui soutenu à tous les programmes.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

Sondage sur la satisfaction des clients 2011-12

En février 2012, la Division a réalisé son sondage annuel sur la satisfaction des clients. Le sondage a été réalisé en ligne, au téléphone (grâce au numéro sans frais 1 800 affiché dans tous les palais de justice) et en personne dans neuf palais de justice¹ des sept régions.

Le sondage portait sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services au comptoir des tribunaux dans les domaines de pratique civile, familiale, criminelle et de la Cour des petites créances. Il sert à mesurer le rendement de l'organisation, et non pas le rendement de chacun des membres du personnel.

Au total, 1 097 personnes ont répondu au sondage sur une période de 29 jours. Les résultats du sondage révèlent invariablement un niveau élevé de satisfaction des clients dans toute la province, pour tous les domaines de pratique et pour tous les tribunaux.

Six thèmes en rapport avec les services au comptoir des tribunaux ont été présentés aux répondants : 1) personnel compétent et efficace; 2) personnel courtois, professionnel et respectueux; 3) services accessibles; 4) services rapides; 5) tous les domaines obtiennent de bons résultats et 6) autre. Les répondants devaient ensuite choisir dans cette liste les domaines où les services au comptoir des tribunaux obtiennent les meilleurs résultats selon eux. Les réponses les plus souvent données étaient « tous les domaines obtiennent de bons résultats », suivi de près par « personnel compétent et efficace ».

Dans l'ensemble, 75 % des usagers ont répondu qu'ils étaient d'accord ou fortement d'accord avec

¹ 393 University, Toronto; Newmarket; Milton; Sarnia; L'Orignal; Sudbury; Timmins; Thunder Bay; Kenora

l'affirmation selon laquelle ils étaient satisfaits des services reçus au comptoir des tribunaux. Le sondage a aussi évalué la satisfaction des clients par rapport aux services en français et aux services d'accessibilité offerts par la Division. De tous les répondants (1 097), environ 4 % ont demandé à être servis en français. De ce nombre, 85 % se sont dits satisfaits des services reçus. Bien que très peu de répondants (moins de 1 %) aient demandé de l'aide en lien avec leur handicap, la plupart d'entre eux se sont dits satisfaits de l'aide reçue.

Les résultats du sondage sur la satisfaction des clients expriment la qualité élevée des services offerts quotidiennement dans les palais de justice de l'ensemble de la province par le personnel et les gestionnaires de la Division des services aux tribunaux.

COLLABORER AVEC NOS PARTENAIRES DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Administration municipale des infractions provinciales

La *Loi sur les infractions provinciales (LIP)* est le code de procédure qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par une loi provinciale comme le *Code de la route*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, et par certaines lois fédérales comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens*.

Les fonctionnaires judiciaires nommés par le gouvernement provincial et affectés par la Cour de justice de l'Ontario statuent sur les affaires relevant de la *LIP*. Les services aux tribunaux pour les affaires relevant de la *LIP* sont principalement offerts par les municipalités.

Un des éléments du rôle de surveillance des services fournis par les municipalités de la Division consiste à effectuer des examens opérationnels périodiques de certains tribunaux chargés des infractions à la *LIP*. En 2011-2012, la Division a établi que cinq tribunaux municipaux devaient subir un examen opérationnel en 2012. Elle a également mené plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux dans la prestation des services à l'échelon local et à

renforcer le partenariat provincial-municipal dans le cadre de la *LIP*.

Parmi ces projets, mentionnons :

- une collaboration avec des partenaires municipaux pour apporter à la *LIP* des modifications importantes qui simplifient les procédures judiciaires, étendent les mesures de perception des amendes et améliorent les services au public, notamment l'élaboration d'un nouveau processus de règlement rapide des différends pour les deux millions d'accusations en vertu de la partie I de la *LIP* qui sont portées chaque année et d'un cadre juridique pour la gestion électronique des causes entendues dans les tribunaux chargés des infractions à la *LIP*;
- une collaboration avec les ministères des Transports, des Finances et des Affaires municipales et du Logement pour appuyer la perception améliorée, par les municipalités, des amendes impayées imposées en vertu de la *LIP*;
- des réunions régulières pour les principaux représentants de la Division et les représentants des partenaires municipaux afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation;
- une collaboration avec des partenaires municipaux et des intervenants francophones afin d'accroître la prestation de services en français dans les tribunaux administrés par des municipalités;
- Un appui aux initiatives de formation de la Municipal Court Managers' Association et de la Prosecutors' Association of Ontario sur un éventail de sujets, notamment les obligations relatives à la prestation de services en français et les récentes modifications visant à simplifier la *LIP*.

GESTION DES INSTALLATIONS JUDICIAIRES

Au sein du ministère du Procureur général, la Division de la gestion des services ministériels assume la responsabilité de la planification et de la supervision stratégique des immobilisations par l'intermédiaire de sa Direction de la gestion des installations. La Division des services aux tribunaux travaille en partenariat avec la Direction de la gestion des installations pour dégager les priorités en matière de planification des immobilisations et gérer les problèmes liés aux installations des palais de justice à l'échelle de la province. La Direction de la gestion des

installations travaille en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario, son fournisseur de services, Coldwell Banker Richard Ellis (CBRE), et le ministère de l'Infrastructure pour réaliser des travaux d'amélioration des palais de justice.

Planification de la gestion des biens

Au début de l'été 2011, la province a publié son nouveau plan d'infrastructure de dix ans, intitulé Construire ensemble. L'une des priorités du gouvernement et de tous les ministères énoncées dans ce plan visait la gestion des biens. Chaque ministère provincial qui possède et exploite des éléments d'infrastructure est maintenant tenu de préparer et de mettre à jour un inventaire annuel de ces derniers, de même qu'un plan d'entretien de ces actifs, en se fondant sur un cadre uniforme.

À l'automne 2011, la Direction de la gestion des installations, en collaboration avec Infrastructure Ontario et CBRE, a procédé à la description et à l'inventaire complet des biens de 125 emplacements appartenant au ministère, notamment des palais de justice et de certains locaux à bureaux de l'ensemble de la province.

Le projet, qui devrait être achevé en 2012, permettra à la Division d'administrer de façon plus efficace, proactive, stratégique et financièrement responsable les installations judiciaires.

Une fois le projet terminé, les données recueillies seront utilisées comme fondement pour le plan de gestion des biens du ministère.

Projets d'affichage dans les tribunaux

En 2008, dans le cadre de l'engagement du ministère visant à accroître l'accessibilité dans les palais de justice, la Direction de la gestion des installations a lancé un projet dont l'objectif était d'améliorer l'affichage dans les palais de justice.

À la suite de l'élaboration d'une norme en matière d'affichage dans les tribunaux, le palais de justice de Barrie a été choisi pour la mise en œuvre du projet pilote. Des consultations ont eu lieu avec les usagers des tribunaux locaux et les organismes qui représentent les personnes handicapées ou qui sont à leur service. Les nouveaux panneaux d'affichage sont installés dans les palais de justice de Barrie et de Kenora. Les commentaires reçus sur les nouveaux panneaux sont positifs, et les personnes qui se rendent dans ces palais de justice trouvent plus

facilement et rapidement les salles d'audience et les services.

Le projet d'amélioration de l'affichage dans les tribunaux s'étendra sur plusieurs années. Les nouveaux panneaux d'affichage devraient être installés d'ici la fin du mois de mars 2012 dans les palais de justice de Gore Bay, d'Ottawa, de Sarnia, du 2201, avenue Finch (Toronto), du 245, avenue Windsor, et du 200, rue Chatham (Windsor). L'installation des panneaux est actuellement en cours dans les palais de justice de Brampton, de Hamilton, de Kingston, de Newmarket et de Sudbury, et devrait être terminée plus tard au cours de l'année 2012.

Intervention en cas d'urgence aux palais de justice de Goderich et de Sault Ste. Marie

À la fin du mois d'août 2011, une tornade a dévasté la ville de Goderich, endommageant lourdement le palais de justice situé sur la place centrale du centre-ville. Les services judiciaires ont immédiatement été déplacés dans d'autres emplacements en périphérie de la ville, alors que des rénovations étaient effectuées. La Division des services aux tribunaux a collaboré avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan afin de trouver des locaux provisoires. Une fois le plan provisoire élaboré, il n'a fallu que quatre semaines pour qu'une équipe de la Direction de la gestion des installations et le fournisseur de services, Coldwell Banker Richard Ellis, puissent concevoir et construire un « palais de justice provisoire » pleinement fonctionnel, fait uniquement d'éléments modulaires.

Le « palais de justice provisoire » de 15 000 pieds carrés est une installation mobile ultramoderne qui peut être déplacée facilement en cas d'urgence. Les intervenants ont formulé des commentaires très positifs sur ce palais de justice provisoire, et les usagers se sont dits impressionnés par la rapidité et la qualité de sa construction. Cette construction novatrice sera incluse dans la nouvelle planification des mesures d'urgence du ministère du Procureur général.

Le 30 août 2011, un incendie s'est déclaré au palais de justice de Sault Ste. Marie. Bien que les dommages se soient limités au sous-sol, tout l'édifice a été endommagé par la fumée. En collaboration avec la Division des services aux tribunaux, Infrastructure Ontario, la magistrature et les intervenants du secteur de la justice, la Direction de la gestion des installations a

coordonné le déplacement de tous les services judiciaires dans des installations provisoires de la communauté, assurant ainsi la continuité des services pendant le nettoyage et les réparations.

Moins d'une semaine après l'incendie, des services étaient offerts dans les installations provisoires (l'hôtel Delta, le centre civique et l'édifice Bondar), et un module a été installé pour servir de cellule de détention provisoire à l'une des installations provisoires. Les travaux de construction sont terminés, et les activités ont repris le 2 avril 2012.

Stratégie Justice juste-à-temps

Un certain nombre de projets concernant les installations sont en cours dans la province pour soutenir l'objectif de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) qui consiste à faciliter la collaboration entre tous les participants du secteur de la justice. Dans les palais de justice de Cochrane et de Haileybury, de nouveaux bureaux d'Aide juridique Ontario ont été mis en place pour permettre le traitement des demandes sur place, tandis que deux palais de justice de Toronto jouiront d'un réseau élargi d'avocats de service et d'un bureau d'inscription de la première comparution.

Rénovations et agrandissements

Le ministère poursuit ses investissements dans des projets de rénovation et d'agrandissement de tribunaux pour résoudre les problèmes de rendement des établissements. Les projets d'entretien pendant le cycle de vie, financés

par les fonds du projet de renouvellement de l'infrastructure du ministère, visent à réparer les défauts des installations pour accroître la durée de vie utile des palais de justice actuels. Les projets d'entretien pendant le cycle de vie sont terminés ou en cours dans divers palais de justice et comprennent la pose de nouveaux tapis, l'application de peinture et l'installation de nouvelles banquettes et de nouveaux bancs.

D'importantes rénovations de plus d'un million de dollars ont également été effectuées aux palais de justice de Richmond Hill, de Sault Ste. Marie, de Parry Sound et du 361, avenue University (Toronto).

Construction de nouveaux palais de justice

Projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement

Par l'intermédiaire de son Bureau des projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour les tribunaux et en collaboration avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario, le ministère réalise plusieurs projets de nouveaux palais de justice. Ce processus fait appel au savoir-faire et au financement du secteur privé pour l'érection en temps voulu et selon le budget prévu d'infrastructures indispensables comme les palais de justice, tout en leur assurant un mode approprié de propriété et de contrôle publics.

Palais de justice polyvalent de Durham



Salle d'audience modulaire temporaire de Goderich



Dessin du palais de justice de Thunder Bay, actuellement en construction

Situé au centre-ville d'Oshawa, ce nouveau palais de justice est pleinement fonctionnel depuis le printemps 2010. Reconnu comme un modèle à suivre par le secteur d'activité, ce palais de justice est le plus accessible, le plus écologique et le plus avancé sur le plan technologique en Ontario. En 2011, il a remporté deux prix : un prix Brownie décerné par l'Institut urbain du Canada dans la catégorie « financement, gestion des risques et partenariats », et un prix Argent décerné par le Conseil canadien pour les partenariats public-privé pour l'innovation et l'excellence dans le cadre de projets d'infrastructure en partenariats public-privé.

Palais de justice polyvalent de la région de Waterloo

La construction de ce nouveau palais de justice, situé au centre-ville de Kitchener, est bien avancée. Le palais de justice de sept étages comprendra 30 salles d'audience et sera de conception contemporaine, ce qui correspond aux normes locales, puisque son aménagement paysager portera sur le thème de la « rivière Grand » et inclura de grands espaces publics. La construction devrait être terminée en janvier 2013.

Palais de justice polyvalent de Thunder Bay

En février 2011 a eu lieu une cérémonie d'inauguration des travaux à laquelle ont participé les aînés de la communauté autochtone, ce qui lançait les travaux de construction du palais de justice polyvalent de

Thunder Bay, situé dans le district Fort Williams au centre-ville de Thunder Bay.

Le nouveau palais de justice, qui comprendra 15 salles d'audience, hébergera aussi la première salle de conférence en vue d'un règlement autochtone, un espace adapté à la réalité culturelle des autochtones qui servira pour la tenue de conférences préparatoires, aux tribunaux Gladue et aux audiences en matière de droit familiale et de droit civil. Les travaux devraient être terminés en septembre 2013.

Palais de justice polyvalent de Quinte

La construction d'un nouveau palais de justice dans le centre-ville de Belleville a débuté en juillet 2011 et devrait se terminer en mai 2013. Le nouvel édifice de six étages comprendra 11 salles d'audience et regroupera les services de quatre palais de justice à Belleville et d'un à Trenton.

Palais de justice polyvalent de St. Thomas

Les travaux de construction du nouveau palais de justice polyvalent de St. Thomas ont été lancés en juillet 2011. Le nouvel édifice, qui sera érigé sur le terrain de l'actuel palais de justice historique du comté d'Elgin, comptera huit salles d'audience, et les caractéristiques du palais de justice historique et du Bureau d'enregistrement immobilier seront très présentes dans sa conception. Les travaux devraient être terminés en novembre 2013.

Gestion des situations d'urgence et planification de la continuité des activités

En 2011, la Division des services aux tribunaux s'est efforcée d'élaborer des plans de continuité des activités (PCA) pour ses directions. Dès les premières étapes du processus, chaque direction a dû réaliser une analyse des répercussions sur les opérations, en collaboration avec l'Unité de continuité des activités et de gestion des situations d'urgence (UCAGSU) du ministère. L'analyse des répercussions sur les opérations vise à établir quels sont les services essentiels, les systèmes dépendants, les priorités et les délais de rétablissement visés pour chaque service. À l'automne 2011, toutes les directions avaient réalisé leur analyse. Une fois élaborés, les plans des directions ont été joints aux 172 plans intégrés de continuité des activités de la Division pour tous les palais de justice de la province.

En plus de mettre à jour les plans intégrés de continuité des activités annuels, les responsables des activités des tribunaux de la Division se sont assurés du respect du projet de loi 168 qui porte sur la prévention de la violence au travail, et ce, par l'entremise d'un programme lancé par l'UCAGSU. Des séances de formation et d'information ont été données et des évaluations des risques de violence au travail ont été effectuées, en collaboration avec la Division des services aux tribunaux, la Division du droit criminel et la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables. De plus, des séances de formation sur la sécurité personnelle ont été offertes à tout le personnel des palais de justice de la province par l'UCAGSU.

Exercices sur table portant sur les plans intégrés de continuité des activités – 2011-2012

Conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, toutes les cours principales de la province doivent élaborer leur plan intégré de continuité des activités annuel. Cet exercice sur table porte sur le recensement d'autres points de service et des exigences essentielles de base pour continuer à offrir des services dans d'autres tribunaux à divers moments. Parmi les participants, citons tous les intervenants qui font partie de l'équipe de gestion des situations d'urgence dans les tribunaux de la Division des services aux tribunaux, la Division du droit criminel et la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables, ainsi que les principaux intervenants du secteur de la justice. À la fin de l'exercice, un « compte rendu post-action

» est rédigé. Ce compte rendu comprend les leçons tirées de l'exercice, les principales mesures à prendre pour mettre en œuvre les plans de gestion des situations d'urgence, et les commentaires de tous les participants. Les exercices devraient être terminés en 2012.

Les leçons tirées de la tornade qui a dévasté la région de Goderich et de l'incendie qui s'est déclaré au palais de justice de Sault Ste. Marie ont été communiquées à tous les participants afin d'être prises en compte lors de l'élaboration des plans d'urgence de la province.

PLANIFIER L'AVENIR

La Division des services aux tribunaux suit un plan stratégique afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'accessibilité des services judiciaires. Le plan est revu et mis à jour annuellement et permet à la Division de s'orienter quant à ses objectifs stratégiques, à ses normes de service, à ses priorités pluriannuelles et à ses besoins en ressources. Le plan incorpore les objectifs de la Division qui sont prescrits par la loi, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, et les relie aux objectifs opérationnels et initiatives du plan.

En plus de leur engagement à l'égard des projets, le personnel et les gestionnaires fournissent constamment au public des services de première qualité. Pour maintenir ces services, la planification doit permettre de

veiller à ce qu'il soit pourvu aux besoins de la magistrature par des employés qualifiés et capables d'offrir aux usagers des tribunaux des services professionnels et courtois; à ce que les ressources soient gérées conformément aux normes et aux politiques du gouvernement et dans les limites du budget de la Division; que les problèmes soient circonscrits et gérés efficacement.

les tribunaux, les nouvelles technologies, le soutien constant au développement du Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire, et l'inclusion d'une culture de l'innovation dans les services judiciaires.

Comité Vers le futur

« Vers le futur », un sous-comité du Comité de direction de la Division, se compose de participants des régions et des directions de la Division, ainsi que de représentants de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario.

Il constitue une source de recherche, d'idées et d'innovation qui aidera l'Ontario à jouer un rôle de chef de file à l'avenir dans la prestation de services judiciaires modernes.

En 2010-2011, le comité « Vers le futur » a poursuivi son mandat, qui vise à appuyer la transformation continue de la Division par des conseils stratégiques sur l'incidence des modifications de caractère économique sur



Dessin du palais de justice de Thunder Bay, actuellement en construction

Chapitre 6

Rapport sur les ressources

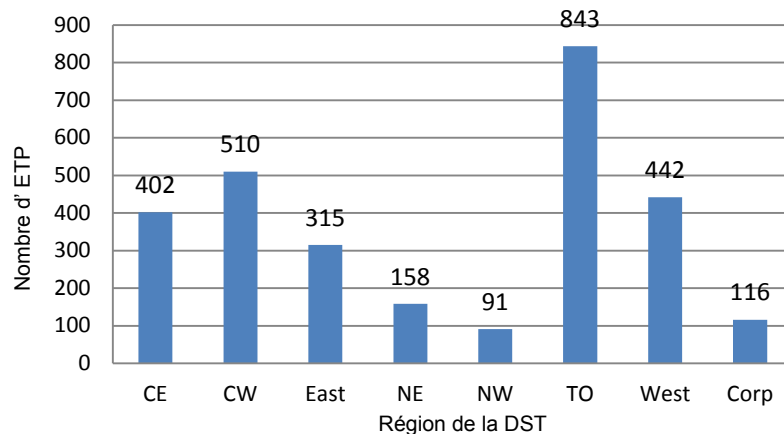
Ressources humaines par région*

Source des données : outil de suivi des ETP – Unité des activités stratégiques des ressources humaines

Région	Mars 2011
Centre-Est	402
Centre-Ouest	510
Est	315
Nord-Est	158
Nord-Ouest	91
Toronto	843
Ouest	442
Bureau de la direction	116
Total	2,877

* Remarque : les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien.

Ressources humaines (ETP) pour l'exercice financier 2011-2012



Remarque :

1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps plein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.

Recettes par région 2011-2012

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	9 316 298	17 637 309	5 638 499	2 537 835	777 350	29 927 023	9 188 520	75 022 834
Ventes	72 631	137 503	53 959	197 85	6 060	233 315	71 635	584 888
Amendes	8 297 282	10 052 935	5 457 151	2 679 341	1 455 793	6 047 411	8 179 964	42 169 877
Remboursements*	3 419 603	4 143 170	2 249 085	1 104 251	599 984	2 492 352	3 371 252	17 379 697
Divers	194 223	367 696	117 549	52 908	16 206	623 907	191 559	1 564 048
Gouvernement du Canada	751 925	1 423 519	455 087	204 830	62 740	24 15 431	741 612	6 055 144
Total	22 051 962	33 762 132	13 961 330	6 598 950	2 918 133	41 739 439	21 744 542	142 776 488

* Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008

	2011-12	2010-11	2009-10	2008-09	2007-08
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	163 046 341	156 778 664	155 423 547	158 402 114	152 043 893
Avantages sociaux	27 451 579	27 063 988	26 615 373	26 208 454	23 459 764
Transport et communications	7 825 174	8 980 511	7 894 891	7 992 780	9 188 350
Services	55 098 226	53 925 295	50 952 200	47 171 444	47 461 785
Fourniture et matériel	7 559 511	11 615 035	8 464 357	9 894 049	11 407 878
Recouvrements ¹	- 3 630 965	- 4 529 943	- 313 875		
	257 349 866	253 853 590	249 036 493	249 668 841	243 561 670
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	130 102 004	124 991 380	123 388 419	116 066 660	131 690 359
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	9 400 827	9 576 455	9 502 594	8 990 087	9 283 087
Transport et communications	3 032 764	3 157 931	3 487 156	3 766 835	3 877 158
Services	11 788 870	10 775 643	10 468 583	10 300 133	9 883 229
Fourniture et matériel	491 298	582 444	748 288	851 698	1 190 071
Paiements de transfert (à l'Institut national de la magistrature et à la Conférence des juges de l'Ontario)	231 951	231 951	231 951	231 951	231 951
	155 047 714	149 315 804	147 826 991	140 207 364	156 155 855
Créances douteuses ²	4 867 686	6 677 773	6 525 162	7 838 480	4 783 575
TOTAL - FONCTIONNEMENT	417 265 266	409 847 167	403 388 646	397 714 686	404 501 100
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	418 631 800	411 361 100	402 190 600	397 096 685	405 621 900
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	291 938 465	158 384 759	70 406 368	159 677 578	77 121 272
TOTAL - Immobilisations	291 938 465	158 384 759	70 406 368	159 677 578	77 121 272
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	294 229 600	174 787 900	81 334 000	163 528 400	79 860 500

1. Les recouvrements comprennent les dépenses reliées au système de gestion des données judiciaires récupérées auprès du Bureau de modernisation des applications.
2. Les créances douteuses comprennent les amendes imposées en vertu du *Code criminel* et les cautionnements confisqués qui sont considérés non recouvrables.

Annexe A

Plan quinquennal
de la Division des services aux tribunaux
de 2011-2012 à 2016-2017

Mission, objectifs prescrits par la loi et objectifs opérationnels

Mission :

Offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs prescrits par la loi :

- **Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct.**
- **Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice.**
- **Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice.**
- **Améliorer la prestation des services au public.**
- **Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.**

Objectifs opérationnels :

Traitement rapide et efficient des causes

- La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards dans le traitement des causes.

Services accessibles :

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés
- Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties, des témoins et des interprètes.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi par un cadre juridique et stratégique.

Services uniformes et de qualité

- Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique.
- Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour relever les nouveaux enjeux, définir les pratiques exemplaires et améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Les greffes appliquent des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers.
- Le processus de sélection des jurés et les accommodements favorisent la participation aux jurys.
- Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Processus décisionnel responsable et efficace

- Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place à l'échelle de la Division.
- Les pratiques et programmes locaux de même que les projets et essais pilotes sont évalués à des fins d'application dans toute la province.
- Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du ministère du Procureur général, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.
- L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.
- L'amélioration continue de l'accessibilité pour les personnes handicapées découlera du plan stratégique d'accessibilité.

Gestion efficace des ressources

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, des effectifs régionaux et des coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division gère un système efficace de gestion des documents et des ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.
- Des mesures de service interrégional sont en place.

Initiatives du plan quinquennal réalisées en 2011-12 et retirées du plan

Objectif prescrit par la loi :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice.

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisation :

- Établissement et mise en œuvre de protocoles sur les décisions prises en délibéré afin de permettre aux responsables locaux de l'administration des tribunaux de tenir à jour le système.

Objectif opérationnel :

Gestion efficace des ressources

Réalisation :

- Élaboration et préconisation d'un processus simplifié pour la révision des ordonnances alimentaires.

Objectif prescrit par la loi :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice.

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisations :

- Évaluation et mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux intitulé : Comment rendre les tribunaux de l'Ontario pleinement accessibles aux personnes avec un handicap.
- Participation à l'élaboration d'une norme en matière d'affichage dans les tribunaux pour aider le public, y compris les personnes handicapées, à repérer les salles d'audience et les services.
- Élaboration d'une stratégie pour améliorer la prestation de services en français dans les établissements désignés.

Objectif prescrit par la loi :

Améliorer la prestation des services au public.

Objectif opérationnel :

Services uniformes et de qualité

Réalisations :

- Priorisation et mise en œuvre des résultats attendus du « plan des ressources humaines » en recourant à des stratégies ayant un bon rapport coût-efficacité ou n'entraînant pas de coûts.
- Installation de défibrillateurs externes automatiques (DEA) et formation du personnel dans tous les tribunaux principaux.
- Soutien aux projets pilotes d'évaluation de la santé mentale sur support vidéo du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels dans diverses installations de la province.
- Mise en place d'un outil électronique permettant de repérer les interprètes judiciaires et de les inscrire à l'horaire.
- Élargissement du Projet interrèse au d'interprète à distance aux tribunaux très achalandés et évaluation des résultats.
- Établissement et mise en œuvre des mesures de contrôle de l'intégrité des dossiers.

Objectif opérationnel :

Traitement rapide et efficient des causes

Réalisations :

- Mise en œuvre d'une stratégie visant à orienter les parties à un litige familial vers les centres d'information sur le droit de la famille, avant qu'elles ne se rendent aux comptoirs de la Cour de la famille.
- Examen des procédures administratives de la Cour criminelle en vue de les rationaliser.
- Participation à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du comité pilote de liaison entre les tribunaux et les collectivités en matière de protection de l'enfance.

Objectif prescrit par la loi :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.

Objectif opérationnel :

Gestion efficace des ressources

Réalisations :

- Confirmation des équivalents à plein temps pour toute la Division et établissement d'un système de suivi mensuel à cet égard.

Initiatives prioritaires de la Division

Objectif prescrit par la loi no 1 :

Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique. Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le Sommet de la justice, le Comité directeur de la Cour de la famille, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières.	Poursuite des discussions avec les bureaux des juges en chef sur le protocole d'entente.	✓				
	Élaboration d'un protocole d'entente avec la Cour d'appel de l'Ontario. Réalisation en 2011-2012 : Mise au point du protocole d'entente.	✓				
	Élaboration d'un protocole d'entente avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en vue de définir le cadre d'accès aux données sur les activités des tribunaux. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite de l'étroite collaboration avec les deux tribunaux pour répondre aux demandes particulières visant des données sur les activités des tribunaux.	✓				
	Conclusion d'un protocole d'entente avec le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, comme l'exige la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes. Réalisation en 2011-2012 : Mise au point du projet de protocole d'entente aux fins de discussion.	✓				
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi par un cadre juridique et stratégique.	En consultation avec la magistrature, poursuite de l'examen du cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée. Réalisation en 2011-2012 : Amorce des discussions sur l'accès aux données du nouveau système unique de gestion des cas.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 2 :**Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général
et de la magistrature dans l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Participation au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario (CATO), un comité multi-intervenants dont font partie des représentants des tribunaux, du Barreau, du ministère et de la communauté des personnes handicapées, et soutien offert à ce comité. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de l'exercice de la coprésidence du CATO, tout en lui assurant un soutien stratégique et des services de secrétariat. Soutien offert à trois sous-comités, notamment pour la publication de deux numéros du bulletin du CATO intitulé L'accessibilité en bref.	✓				
La Division collabore avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en vue d'élaborer des indicateurs de cheminement des dossiers de protection de l'enfance.	Collaboration avec les bureaux des juges en chef pour élaborer un rapport type détaillé pour les dossiers de protection de l'enfance. Réalisation en 2011-2012 : Élaboration d'indicateurs de cheminement des dossiers de protection de l'enfance. Ces indicateurs devront être examinés par les comités consultatifs en droit de la famille des tribunaux.	✓				
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant la Cour de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.	Collaboration avec la magistrature en vue d'améliorer les services en ligne et l'accès du public aux formules et aux listes judiciaires, ainsi qu'à d'autres documents. Réalisations en 2011-2012 : Mise à jour des liens vers les pages Web des services de justice à la famille sur le site Web du ministère. Mise à jour des guides de procédures des tribunaux de droit de la famille pour tenir compte des nouvelles exigences procédurales (Programme d'information obligatoire). Proposition faite au Comité des règles en matière de droit de la famille pour que le ministère et le Comité examinent les formules prévues en vertu des Règles en matière de droit de la famille afin de les rendre plus faciles à lire et à comprendre, et afin qu'elles puissent être déposées par voie électronique. Publication, sur le site Web des formules des Cours de l'Ontario, de 21 formules en matière de succession qui sont déjà structurées et prêtes à remplir. Début de la création de 35 formules en vertu des Règles de procédure civile qui sont déjà structurées et prêtes à remplir. Ces formules seront disponibles sur le site Web des formules des Cours de l'Ontario. Mise à jour des formules de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i>.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général

et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique. Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le Sommet de la justice, le Comité directeur de la Cour de la famille, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières.	Poursuite des discussions avec les bureaux des juges en chef sur le protocole d'entente. Réalisation en 2011-2012 : Mise au point du protocole d'entente.	✓				
	Resserrement des liens entre les ministères qui offrent des services aux familles, en commençant avec ceux qui s'occupent de la protection de l'enfance. Réalisation en 2011-2012 : Dans le cadre du projet d'amélioration des services de justice à la famille, formation d'un groupe de travail interne au gouvernement chargé d'élaborer des processus simplifiés, notamment pour la révision des ordonnances alimentaires et pour les documents d'exécution.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général

et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi continu et une planification stratégique. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Collaboration avec les partenaires du secteur de la justice et la magistrature à la planification de nouveaux palais de justice pouvant offrir des services intégrés pour les causes en droit de la famille. Réalisation en 2011-2012 : Révision des plans de conception du Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF) pour les palais de justice polyvalents de Quinte, de Thunder Bay et de la région de Waterloo.	✓				
	Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisation en 2011-2012 : Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour fournir au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario un aperçu des critères de conception accessible et des caractéristiques d'accessibilité choisies pour les projets de réfection des palais de justice.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite des travaux réalisés en coopération avec le Bureau de la diversité de la fonction publique de l'Ontario pour élaborer une stratégie et créer des outils et des ressources afin d'aider tous les ministères à cerner et à éliminer les obstacles au moment d'établir ou de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions de financement.	✓				
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Élaboration d'un plan d'accessibilité annuel pour améliorer l'accessibilité dans les tribunaux et les autres secteurs d'activité du ministère. Réalisation en 2011-2012 : Mise au point du plan d'accessibilité annuel, qui décrit les mesures que le ministère appliquera de 2011 à 2013 pour améliorer l'accessibilité dans les tribunaux et les autres secteurs d'activité du ministère.	✓				
	Conformité avec la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>, y compris les nouvelles Normes d'accessibilité intégrées que le gouvernement de l'Ontario devra progressivement appliquer de 2012 à 2020. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la conformité avec les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et les politiques connexes de la fonction publique de l'Ontario. Début de la mise en œuvre des Normes d'accessibilité intégrées. La conformité initiale consiste à inclure les normes d'accessibilité dans l'acquisition de biens, de services, d'installations et de guichets libre-service; à respecter les nouvelles normes d'accessibilité pour les nouveaux sites Web; à veiller à ce que les plans d'urgence et sur la sécurité publique soient, sur demande, fournis dans un format accessible; et à fournir des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés handicapés. Formation des coordonnateurs de sites Web sur les nouvelles exigences de conformité pour 2011-2012.	✓				
	Mise en place d'appareils et d'accessoires fonctionnels, et mise en œuvre de politiques et de procédures opérationnelles pour répondre aux besoins d'accessibilité courants dans les palais de justice. Réalisations en 2011-2012 : Mise en place d'appareils portables d'aide de suppléance à l'audition pouvant être utilisés dans les tribunaux pour faciliter la compréhension des personnes ayant une déficience auditive. Élaboration de politiques pour répondre aux besoins des personnes qui présentent une sensibilité aux produits parfumés ou une sensibilité multiple aux produits chimiques.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Amélioration constante des services offerts par les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité aux palais de justice, y compris l'expansion des services aux tribunaux satellites et aux tribunaux accessibles seulement par avion, à titre de ressource sur la façon de répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées pour le personnel judiciaire, les intervenants du secteur de la justice et le public. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la prestation des services offerts par les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité aux palais de justice et du soutien offert dans le cadre de ces services. Tenue de trois séances de formation au cours desquelles les coordonnateurs ont partagé leur expérience et ont appris comment répondre aux besoins d'adaptation des usagers atteints de différents types de handicap.	✓				
	Élaboration et mise en œuvre de politiques, de procédures et de mesures opérationnelles pour répondre en temps utile aux fréquents besoins d'adaptation dans les palais de justice. Réalisations en 2011-2012 : Création de modèles de formules en format accessible pour les tribunaux, et réponse aux demandes de documents en média substitut formulées par les personnes handicapées. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie provisoire pour faciliter le dépôt des documents en format accessible.	✓				
	Collaboration avec d'autres divisions du ministère afin de dresser un plan pour fournir des services spécialisés et des ressources de formation au personnel judiciaire afin de l'aider à servir les clients qui souffrent de troubles neurologiques, de troubles de santé mentale, de déficiences développementales et de lésion cérébrale acquise. Réalisations en 2011-2012 : Tenue de quatre séances de sensibilisation à la santé mentale au cours desquelles le Centre de toxicomanie et de santé mentale, l'Association canadienne pour la santé mentale et certaines personnes ont pu partager avec les autres participants leur expérience avec la maladie mentale. Offre de séances de formation sur la santé mentale et les déficiences développementales aux coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité. Étude de possibles partenariats pour l'élaboration et la prestation de séances de formation au personnel judiciaire afin de répondre aux besoins uniques des usagers et des clients des tribunaux qui souffrent de problèmes de santé mentale.	✓				
	Appui à la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice comme contribution aux objectifs des tribunaux en matière de droit criminel et de droit de la famille. Réalisation en 2011-2012 : Partenariat avec Aide juridique Ontario pour veiller à ce que l'extension de ses services à la famille et de ceux du ministère se fasse en collaboration et de façon intégrée, y compris en ce qui concerne le partage de l'espace dans la plupart des palais de justice.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisation en 2011-2012 : Contribution aux stratégies et plans de la Direction de la gestion des installations visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées.	✓				
	Élaboration d'une stratégie visant à améliorer l'accès à la justice pour les peuples des Premières Nations. Réalisations en 2011-2012 : Début de l'élaboration du Programme d'information sur le droit de la famille pour les familles autochtones (PIDFFA) en collaboration avec les intervenants de la communauté autochtone, et ce, grâce à des fonds du gouvernement fédéral. Utilisation accrue de la vidéoconférence dans les régions éloignées du Nord grâce au projet pilote de la Première Nation de Sandy Lake et à l'introduction du logiciel MOVI. Collaboration avec un comité consultatif des aînés pour la conception de la salle d'audience et de règlement à caractère autochtone et l'aménagement de l'espace entourant le palais de justice polyvalent de Thunder Bay, qui est actuellement en construction.	✓				
	Appui à un projet pilote d'aide juridique bénévole dans la région de Toronto. Réalisation en 2011-2012 : Création d'espaces pour les postes de travail des avocats de l'aide juridique bénévole dans trois tribunaux très achalandés où ces avocats fournissent des conseils juridiques et aident les clients à remplir les formules nécessaires, ce qui permet d'améliorer l'accès à la justice pour tous les clients.	✓				
	Création, pour les nominations judiciaires, d'un site Web public offrant des renseignements et des formulaires aux candidats postulant à un poste de commissaire aux affidavits ou de notaire.	✓				
	Création de documents d'information plus détaillés pour les commissaires aux affidavits nouvellement nommés.	✓				
	Mise à jour de tous les guides de procédures des tribunaux de droit de la famille. Réalisation en 2011-2012 : Mise à jour des guides de procédures des tribunaux de droit de la famille pour tenir compte des nouvelles exigences procédurales (Programme d'information obligatoire).	✓				
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant la Cour de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information. • Continuer d'assurer et d'annoncer la disponibilité des documents d'éducation publique.						

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant la Cour de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information (suite).	Collaboration avec la magistrature afin d'améliorer les services en ligne et l'accès public aux formules et aux listes des cours, ainsi qu'à d'autres documents. Réalisations en 2011-2012 : Ajout de renseignements à la section sur les services de justice à la famille du site Web du ministère. Publication, sur le site Web des formules des Cours de l'Ontario, de 21 formules en matière de succession qui sont déjà structurées et prêtes à remplir. Conformément au Règlement de l'Ontario 55/12, mise à jour de 21 formules en matière d'affaires civiles et de succession, et création de quatre nouvelles formules en matière de succession, en collaboration avec le Comité des règles en matière civile. Conformément au Règlement de l'Ontario 56/12, mise à jour de quatre formules utilisées à la Cour des petites créances, en collaboration avec le Comité des règles en matière civile. Mise à jour de deux guides de la Cour des petites créances et de trois guides de la Cour divisionnaire. Mise à jour des signets de ressources et des affiches des tribunaux civils, de la Cour des petites créances et de la Cour divisionnaire, et offre de renseignements et de ressources aux parties aux litiges. Création de signets et d'affiches sur le domaine des successions. Élaboration d'un guide (incomplet) sur l'emplacement des greffes de la Cour des petites créances. Début de la création de 35 formules en vertu des Règles de procédure civile qui sont déjà structurées et prêtes à remplir. Ces formules seront disponibles sur le site Web des formules des Cours de l'Ontario. Mise à jour des formules de <i>la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i>.	✓				
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins.	Ajout de la possibilité d'accès par voie électronique aux dossiers et aux rôles des tribunaux, ainsi qu'à tous les services au comptoir des tribunaux, notamment au dépôt de documents et au paiement des amendes et frais. Réalisation en 2011-2012 : Proposition faite au Comité des règles en matière de droit de la famille pour que le ministère et le Comité examinent les formules prévues en vertu des Règles en matière de droit de la famille afin de les rendre plus faciles à lire et à comprendre, et afin qu'elles puissent être déposées par voie électronique.	✓				
- Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux sur le site Web du ministère (par exemple : renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges). - S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et confidentielle						

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins (suite).	Utilisation de la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord. Réalisations en 2011-2012 : Utilisation du service Live Meeting de Microsoft et de la vidéoconférence pour offrir le Programme d'information obligatoire dans les tribunaux du Nord et dans les autres palais de justice où il y a très peu d'agents de formation bénévoles. Mise en œuvre continue de la vidéoconférence, notamment le Réseau vidéo pour la justice – édition service mobile (RVJ-ESM), une technologie qui nécessite le recours à un ordinateur de bureau ou à un ordinateur portable et à un logiciel particulier ou à des cabines vidéo spéciales pour permettre aux clients en détention de communiquer de façon confidentielle avec leur avocat, sans avoir à se déplacer. Lancement de projets pilotes et installation complète de la technologie dans plusieurs palais de justice des régions du Nord-Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Est et du Centre-Est.	✓				
	Mise à jour des guides de procédures de la Cour des petites créances. Réalisation en 2011-2012 : Mise à jour des guides de procédures de la Cour des petites créances à la lumière des modifications apportées aux <i>Règles de la Cour des petites créances</i>.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficace des causes

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Le dépôt des documents et la saisie des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour dans tous les greffes.	Appui aux initiatives des cours municipales visant à transférer au Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la collaboration avec les partenaires municipaux intéressés, notamment London et Burlington, en vue de leur permettre d'utiliser un fichier électronique pour télécharger les données d'une contravention électronique vers l'application ICON. Poursuite de la collaboration avec les partenaires municipaux intéressés en vue de leur permettre d'utiliser un fichier électronique pour télécharger les données d'une contravention électronique vers l'application ICON. Établissement d'un cadre juridique pour permettre aux cours municipales d'accepter, de gérer et de remettre des documents judiciaires par voie électronique (Règlement de l'Ontario 67/12, Documents électroniques et rencontres à distance).	✓				
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.	Mise au point d'une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par le Centre d'information sur le droit de la famille. Réalisations en 2011-2012 : Mise à jour, en septembre 2011, de la Base de données sur la clôture des dossiers de médiation familiale pour permettre aux nouveaux palais de justice offrant des services de justice à la famille d'utiliser la base de données, notamment les membres du personnel et les médiateurs d'Aide juridique Ontario. Lancement, en mai 2011, de la base de données du Centre d'information sur le droit de la famille (secteur d'activité du droit familial) pour simplifier la collecte de statistiques semestrielles sur les demandes de services de justice à la famille.	✓				
La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficace des causes.	Mise en œuvre des recommandations à court terme formulées dans le document <i>Technology for Ontario Courtrooms: A Discussion Paper</i>. Réalisations en 2011-2012 : Formation du Groupe de travail sur les besoins technologiques des tribunaux, dont font partie des représentants de la Division des services aux tribunaux, de la Division du droit criminel et de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables, pour évaluer les besoins actuels et à venir en matière de technologie dans les tribunaux de l'Ontario et formuler des recommandations à cet égard. Mise en œuvre de solutions technologiques pour la présentation des preuves en cours dans 19 palais de justice de la région de Toronto. Amorce du processus de planification d'un projet pilote de vidéoconférence mobile.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes (suite)	Utilisation de la technologie de la télévision en circuit fermé et de la vidéoconférence pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord et de la région du Centre Est.					
	Réalisations en 2011-2012 : Mise en œuvre continue de la vidéoconférence, notamment le Réseau vidéo pour la justice – édition service mobile (RVJ-ESM), une technologie qui nécessite le recours à un ordinateur de bureau ou à un ordinateur portable et à un logiciel particulier ou à des cabines vidéo spéciales pour permettre aux clients en détention de communiquer de façon confidentielle avec leur avocat, sans avoir à se déplacer. Lancement de projets pilotes et installation complète de la technologie dans plusieurs palais de justice des régions du Nord-Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Est et du Centre-Est.	✓				
Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.	Mise en œuvre des améliorations au système de suivi des causes criminelles (ICON 2.2), et mise au point dans les cours municipales et les tribunaux qui entendent les causes relevant du droit criminel ou de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> .	✓				
	Réalisation en 2011-2012 : Améliorations apportées en appui à l'initiative Justice juste-à-temps, ce qui comprend la suppression des codes désuets de l'application ICON et le développement de nouveaux codes.					
	Formation sur ICON et offre de services de soutien pour cette application.	✓				
	Réalisation en 2011-2012 : Tenue de séances de formation Ask ICON mensuelles par l'intermédiaire du service Live Meeting de Microsoft.					
	Amorce de la planification stratégique concernant le Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (Système JUDI).					
	Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de l'examen continu des besoins et des priorités de la Division en matière de TI, notamment le Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire. Poursuite de la consultation des membres de la magistrature et des partenaires du secteur de la justice dans le cadre des efforts de la Division visant à rendre le système judiciaire plus moderne et accessible.	✓				
	Amélioration du rendement, de la conception et de la fonctionnalité des systèmes de gestion des cas FRANK et ICON.					
	Réalisation en 2011-2012 : Améliorations techniques continues apportées aux systèmes de gestion des cas FRANK et ICON afin d'en améliorer le rendement.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards dans le traitement des causes.	Collaboration avec la Division du droit criminel pour réduire l'arriéré des affaires criminelles et soutenir la stratégie Justice juste-à-temps. Réalisations en 2011-2012 : Établissement et soutien, avec la Division du droit criminel, d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble des tribunaux désignés pour fournir des services durant la fin de semaine et les congés fériés pour élaborer un plan afin d'améliorer les comparutions pour mise en liberté sous caution qui ont lieu la fin de semaine et les congés fériés et afin de réduire le nombre de séances de libération sous caution ayant lieu la semaine. Appui statistique et opérationnel continu en vue de l'application de la stratégie Justice juste-à-temps.	✓				
	Modification de la stratégie Justice juste-à-temps en vue de son application aux affaires relevant du droit de la famille. Réalisation en 2011-2012 : Amorce des discussions avec la Division du droit criminel pour examiner des façons d'appliquer la stratégie Justice juste-à-temps aux affaires relevant du droit de la famille.	✓				
	Appui aux initiatives municipales de contraventions électroniques. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la collaboration avec les partenaires municipaux intéressés, notamment London et Burlington, en vue de leur permettre d'utiliser un fichier électronique pour télécharger les données d'une contravention électronique vers l'application ICON. Établissement d'un cadre juridique pour permettre aux cours municipales d'accepter, de gérer et de remettre des documents judiciaires par voie électronique (Règlement de l'Ontario 67/12, Documents électroniques et rencontres à distance).	✓				
	Soutien offert à la Cour de justice de l'Ontario pour l'élaboration et le lancement, à Toronto, du projet pilote de tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale (TIICVF). Réalisations en 2011-2012 : Participation au comité consultatif communautaire du TIICVF. Élaboration de procédures et de processus judiciaires en collaboration avec les partenaires du secteur de la justice. Formation du personnel judiciaire sur les nouvelles procédures. Soutien à la collecte de données statistiques de base en vue de l'évaluation du projet pilote.	✓				
La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards dans le traitement des causes (suite).	Appui à la création d'une Cour de la famille efficace à Ottawa. Réalisation en 2011-2012 : Recommandation faite au Comité des règles en matière de droit de la famille de renouveler le projet de gestionnaire des causes en droit de la famille pour deux ans (jusqu'en juin 2014).	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards dans le traitement des causes (suite).	Élaboration et mise en œuvre de politiques, de procédures et de mesures opérationnelles pour répondre en temps utile aux fréquents besoins d'adaptation dans les palais de justice. Réalisations en 2011-2012 : Collaboration avec un sous-comité du Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario pour trouver une façon simple pour que les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité puissent obtenir des directives de la magistrature en ce qui concerne les demandes d'adaptation qui doivent être tranchées. Création de modèles de formules en format accessible pour les tribunaux, et réponse aux demandes de documents en média substitut formulées par les personnes handicapées. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie provisoire pour faciliter le dépôt des documents en format accessible.	✓				
	Collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en vue d'élaborer des indicateurs de cheminement des causes pour les affaires portant sur la protection de l'enfance. Réalisation en 2011-2012 : Élaboration d'indicateurs de cheminement des dossiers de protection de l'enfance. Ces indicateurs devront être examinés par les comités consultatifs en droit de la famille des tribunaux.	✓				
	Amélioration et modernisation de la législation et des règlements sur l'application de la loi. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite des travaux d'élaboration d'un processus d'exemption pour les débiteurs en vertu de la <i>Loi sur l'exécution forcée</i> en raison des modifications apportées à la <i>Loi de 2010 favorisant un Ontario propice aux affaires</i> .	✓				
En collaboration avec Aide juridique Ontario, la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice offrent aux clients de la Cour de la famille les services suivants : - Dès le départ, plus d'information sur les répercussions d'une séparation sur les adultes et les enfants; - Un processus d'accueil servant à aiguiller les familles vers les services dont elles ont besoin et à leur offrir des solutions autres que le tribunal; - Des possibilités accrues d'obtenir des conseils juridiques et d'avoir recours à des solutions autres que le tribunal; - Un processus judiciaire plus simple pour les affaires devant être présentées au tribunal.	Instauration d'un programme d'information intégré pour la plupart des clients en droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice. Réalisations en 2011-2012 : Application du scénario pour le Programme d'information obligatoire à tous les autres palais de justice, en collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice. Partenariat avec Aide juridique Ontario pour assurer l'intégration selon une approche collaborative des améliorations apportées à la justice familiale et aider Aide juridique Ontario à élaborer son propre programme en ligne d'information sur le droit de la famille. Achèvement du processus d'approvisionnement pour élargir à tous les tribunaux saisis d'affaires relevant du droit de la famille, dès l'été 2011, le Programme d'information obligatoire, les services de médiation sur place et hors site, et l'affectation d'un coordonnateur des services d'information et d'orientation.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
En collaboration avec Aide juridique Ontario, la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice offrent aux clients de la Cour de la famille les services suivants (suite).	À Brampton, à Milton et à Newmarket, soutien au programme d'affectation d'agents de règlement des différends établi par la Cour supérieure de justice. Réalisation en 2011-2012 : Extension du programme d'affectation d'agents de règlement des différends à Oshawa et à Barrie.	✓				
	Création d'un modèle de services de médiation permettant dès le début des procédures de traiter certaines affaires propices hors du système judiciaire. Réalisation en 2011-2012 : Achèvement des travaux d'expansion des services à la famille en vue d'offrir dans toutes les cours principales de l'Ontario saisies d'affaires relevant du droit de la famille des services de médiation sur place et gratuits, ou hors site avec honoraires selon une formule d'échelle mobile.	✓				
	Simplification des processus judiciaires en vigueur et examen de projets de centralisation, s'il y a lieu. Réalisations en 2011-2012 : Début de l'extension du projet pilote en vue de l'émission de brefs de saisie-exécution et de saisie-arrêt par le Bureau des obligations familiales à tous les tribunaux de la famille de l'Ontario. Participation aux discussions préliminaires sur l'établissement d'un Bureau d'enregistrement des actions en divorce.	✓				
	Élaboration de stipulations types pour les ordonnances de la Cour de la famille afin d'en faciliter la rédaction et l'exécution. Réalisation en 2011-2012 : Élaboration de stipulations types provisoires, en collaboration avec la magistrature et Aide juridique Ontario.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces. - Offrir un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formulaires électroniques, de l'intranet, etc. - Offrir de la formation afin de faire face aux changements survenus dans les pratiques, les règles, les procédures, la législation et la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes. - Évaluer les nouvelles exigences de la fonction publique de l'Ontario en matière de politiques. - Offrir des programmes de perfectionnement du personnel. - Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé. - Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuelles.	Priorisation et mise en œuvre des résultats attendus du « plan des ressources humaines » en recourant à des stratégies ayant un bon rapport coût-efficacité ou n'entraînant pas de coûts. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la mise en place de programmes de formation opérationnelle pour la Division, y compris la possibilité de recourir aux outils d'apprentissage électronique pour offrir la formation opérationnelle de façon uniforme et rentable. Maintien des outils permettant à tous les membres du personnel de tracer un cheminement de carrière, et publication des documents d'information et de formation sur le site intranet de la Division des services aux tribunaux et dans le manuel de l'employé. Tenue de séances de formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux auxquelles ont participé environ 4 000 membres du personnel, et lancement de l'outil d'apprentissage électronique sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux pour la formation continue des nouveaux employés. Poursuite du projet d'activités d'apprentissage de la Division en matière de gestion, en insistant sur les compétences en gestion et en leadership pour appuyer les activités courantes et quotidiennes, ainsi que les initiatives de la Division.	✓				
	Examen des politiques et procédures relatives aux serments et affirmations, notamment en consultation avec la magistrature. Réalisation en 2011-2012 : Ébauche de modifications et formation d'un groupe de travail chargé d'examiner les mises à jour apportées au manuel des procédures judiciaires, y compris les nouvelles politiques et procédures relatives aux serments et affirmations.					
	Amélioration des formules et manuels utilisés par les tribunaux pour tenir compte des modifications législatives et opérationnelles. Réalisations en 2011-2012 : Publication et centralisation des nouvelles formules à jour devant être utilisées par le personnel de première ligne, le public, la police et la Couronne. Ébauche de mises à jour du manuel de gestion des jurys, du guide <i>High Risk Exhibit – Phase II</i> et du manuel des procédures judiciaires pour tenir compte des modifications apportées aux politiques, aux pratiques et aux procédures.	✓				
	Collaboration avec les universités et les collèges communautaires pour mettre sur pied et soutenir des programmes de certificats, de diplômes et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des gestionnaires. Réalisation en 2011-2012 : Appui aux programmes de soutien devant les tribunaux offerts au Collège Durham, au Collège Algonquin et au Collège Centennial en fournissant des conseils à jour sur les procédures judiciaires et le décorum.					

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Tenue d'activités de formation en soutien opérationnel pour tout le personnel de soutien des tribunaux de la province, notamment pour les employés œuvrant dans le domaine du droit criminel. Réalisations en 2011-2012 : Formation sur le processus de sélection des jurés membres des Premières Nations donnée à la direction et à tous les membres du personnel chargés de l'administration des jurés de la province. Formation sur les obligations imposées par la loi au shérif donnée à 191 membres de la direction et du personnel chargé de l'administration des jurés de la province. Poursuite de la formation en soutien opérationnel, notamment neuf séances de formation en ligne sur l'introduction aux <i>Règles de procédure en matière criminelle</i> de la Cour supérieure de justice offertes à tout le personnel de soutien de la cour criminelle de la province.	✓				
	Formation du personnel du secteur du droit de la famille, en collaboration avec d'autres ministères et organismes qui sont au service des familles. Réalisations en 2011-2012 : Formation en personne donnée au personnel judiciaire en vue du lancement du tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale. Préparation des documents de formation sur le tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale à l'aide du logiciel Adobe Captivate. Formation et soutien offerts au personnel dans le cadre de l'extension dans toute la province du projet pilote avec le Bureau des obligations familiales.	✓				
	En consultation avec le personnel et la magistrature, élaboration pour la Division d'une stratégie « Vers le futur » déployée sur 25 ans. Réalisation en 2011-2012 : Définition de la vision d'avenir des services aux tribunaux en fonction du nouveau système unique de gestion des cas.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	En consultation avec le personnel, mise au point des options en vue de produire des communiqués à intervalles réguliers sur les priorités du ministère et de la Division, les activités et les politiques, les tables rondes et les activités du sous-comité du Comité de direction de la Division ainsi que sur les changements de personnel. Réalisations en 2011-2012 : Distribution directe au personnel des communications provenant du sous procureur général adjoint sur les grandes priorités de la Division (p. ex. le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux et les outils d'apprentissage en ligne). En consultation avec le personnel, production du bulletin trimestriel de la Division des services aux tribunaux, lequel met l'accent sur les thèmes ayant trait aux priorités de la Division et aux points à améliorer selon le Sondage sur la participation des employés 2011. Mise à jour de la page Web sur la participation des employés, y compris la composante de rétroaction accessible à tous les membres du personnel et les renseignements sur les priorités du ministère et de la Division. Poursuite de la mise à jour continue du manuel de l'employé de façon à intégrer les changements en matière de politique, de formation et d'information visant le personnel. Atelier sur l'évaluation et la gestion des risques destiné à certains participants à la table ronde de planification de la Division pour fixer les priorités quant aux suites à donner aux constatations de vérification.	✓				
	Mise au point des plans de rendement annuel de tous les membres du personnel de la Division. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la mise en application des plans de rendement annuel, une mesure obligatoire pour tous les membres du personnel. Mise en œuvre supervisée des plans de rendement 2011-2012 par la direction, en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines, se traduisant par une conformité très élevée dans toute la Division.	✓				
	Élargissement continu de la formation sur l'application du matériel didactique informatisé. Réalisations en 2011-2012 : Implantation de mesures de soutien et tenue d'activités mensuelles de formation sur Ask ICON et Ask FRANK par le service Live Meeting; soutien et formation sur Ask WRITS sur demande. Utilisation du Système de gestion financière dans huit tribunaux. La mise en œuvre se poursuit dans toute la province. Tenue de six séances de formation sur l'utilisation du Système de gestion financière données au personnel par l'intermédiaire du service Live Meeting de Microsoft.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns. En consultation avec la magistrature, offrir un soutien opérationnel et stratégique aux tribunaux spécialisés.	Amélioration de l'accès aux services de justice à la famille, y compris les centres d'information sur le droit de la famille et les services de médiation et d'information aux parents dans tous les tribunaux de l'Ontario qui ont compétence en matière de droit de la famille, avec des mesures d'adaptation appropriées pour les petits tribunaux et ceux du Nord. Réalisation en 2011 2012 : Achèvement, en collaboration avec les tribunaux et Aide juridique Ontario, de l'extension à toutes les cours principales saisies d'affaires relevant du droit de la famille dans l'ensemble de la province des services de justice à la famille suivants : le Programme d'information obligatoire; - l'affectation de coordonnateurs des services d'information et d'orientation; - des services gratuits de médiation sur place; - des services de médiation hors site avec honoraires selon une formule d'échelle mobile.	✓				
	Établissement de normes de conception pour les centres d'information sur le droit de la famille. Réalisation en 2011 2012 : Révision des plans de conception du Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF) pour les palais de justice polyvalents de Quinte, de Thunder Bay et de la région de Waterloo.	✓				
	Planification et promotion d'une augmentation de l'effectif judiciaire à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice. Réalisations en 2011 2012 : Appui au procureur général et au sous procureur général dans les négociations avec le ministère de la Justice du Canada en vue de l'augmentation de l'effectif judiciaire. Appui au procureur général et au sous procureur général dans les discussions avec la magistrature en vue de l'élaboration d'une stratégie pour augmenter progressivement l'effectif de la Cour unifiée de la famille.	✓				
Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place. - Surveiller les retombées, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux. - La Division participe au forum fédéral-provincial- territorial sur la justice, par exemple au Comité coordonnateur des hauts fonctionnaires - Justice familiale.	Négociation d'une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice à la famille ainsi que le montant des économies résultant de l'expansion de la Cour de la famille. Réalisation en 2011 2012 : Présentation, en juin 2011, d'une proposition de financement par le gouvernement fédéral pour les services de justice à la famille, et obtention du financement à la fin de l'exercice.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division a des liens avec des organismes externes pour relever les nouveaux enjeux, définir les pratiques exemplaires et améliorer l'analyse des données des tribunaux. - Miser sur les relations avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Courts. - Établir des partenariats avec les universités, les facultés de droit et d'autres organismes de recherche.	Établissement de partenariats de recherche. Réalisations en 2011 2012 : Au nom de la Cour de justice de l'Ontario, poursuite de la collaboration avec un chercheur en vue de la mise en place de données de référence pour le projet pilote de tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale. Étroite collaboration avec la Commission du droit de l'Ontario dans le cadre de comités consultatifs d'experts sur les points d'entrée dans le système de justice familiale et des programmes de recherche sur la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> . Soutien consultatif offert dans le cadre du projet de modernisation de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> de la Commission du droit de l'Ontario.	✓				
	Examen des politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage en lieu sûr des pièces, et création d'un manuel de gestion des pièces. Réalisations en 2011 2012 : Examen du délai de conservation des dossiers de la Cour des petites créances et prorogation de ce délai, qui est actuellement de 20 ans. Examen du délai de conservation des registres, des guides de procédures et des fichiers d'ordonnance intégrés de la Cour des petites créances et prorogation de ce délai, qui est actuellement de 20 ans pour 2012 2013. Réalisation d'importants travaux sur le guide <i>High Risk Exhibit – Phase II</i> . Le guide devrait paraître en juin 2012 et être intégré au manuel de gestion des pièces.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Le processus de sélection des jurés et les accommodements favorisent la participation du public aux jurys.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration des processus de sélection des membres d'un jury et des accommodements offerts aux jurés, notamment en mettant à jour les politiques et les procédures, et en créant des partenariats avec les collectivités et les organisations des Premières Nations afin d'améliorer la participation des personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury. Réalisations en 2011-2012 : Tenue de deux forums de sensibilisation à la fonction de juré en 2011-2012, un dans la collectivité de la Première Nation de Couchiching, et l'autre dans la collectivité de la Première Nation de Seine River. Ces forums visent l'échange de renseignements et la participation des personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury. Poursuite de la mobilisation des collectivités des Premières Nations pour favoriser la participation de leurs membres aux forums de sensibilisation à la fonction de juré, compte tenu du rôle important qu'ils ont à jouer dans le processus de sélection des membres d'un jury. Dernières mises à jour apportées au questionnaire à l'intention des jurés et aux instructions pour remplir le questionnaire à l'intention des jurés pour fournir davantage de renseignements aux jurés éventuels. Envoi de directives aux tribunaux des régions pour les informer des procédures d'inscription au tableau des jurés et des exigences concernant l'affichage de l'avis d'infraction au <i>Code criminel</i> dans le palais de justice. Mise à jour du manuel de gestion des jurys pour tenir compte des modifications apportées aux politiques, aux pratiques et aux procédures. Correspondance avec les chefs de bande des Premières Nations et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour trouver des façons de stimuler la participation des Premières Nations au processus de sélection des membres d'un jury.					
	Revue des politiques et procédures actuelles relativement aux jurés et examen des pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'en arriver à une approche uniforme pour toute la province. Réalisation en 2011-2012 : Fin de la recherche effectuée dans les autres provinces et territoires pour orienter les politiques et procédures actuelles et à venir relativement aux jurés.	✓				
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.	Participation et soutien au projet Amélioration des services de justice à la famille du procureur général. Réalisation en 2011-2012 : Extension à toutes les cours principales saisies d'affaires relevant du droit de la famille dans l'ensemble de la province des services de justice à la famille suivants : • le Programme d'information obligatoire; • l'affectation de coordonnateurs des services d'information et d'orientation; • des services gratuits de médiation sur place; • des services de médiation hors site avec honoraires selon une formule d'échelle mobile.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.	Mise en œuvre de stratégies en vue d'améliorer la prestation de services d'interprétation et recherche d'occasions de partenariat à la grandeur de la fonction publique de l'Ontario afin d'améliorer l'accès à ces services. Réalisation en 2011-2012 : Élaboration de stratégies en vue de répondre aux besoins d'interprètes en langage gestuel américain (American Sign Language).	✓				
	Élaboration de critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation, et offre de perfectionnement professionnel continu en partenariat avec les organisations d'interprètes. Réalisations en 2011-2012 : Administration de plus de 360 tests dans l'ensemble de la province d'avril 2011 à mars 2012. Poursuite du recrutement actif en insistant sur les langues les plus en demande en vue d'accroître le nombre d'interprètes possédant l'accréditation. Tenue de cours de préparation aux tests comme mesure d'aide aux candidats.	✓				
	Examen des services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario et, par suite des recommandations issues de l'examen, élaboration et mise en œuvre d'une méthode améliorant la prestation de ces services. Réalisations en 2011-2012 : Mise en œuvre d'appareils d'enregistrement numérique dans 94 % des tribunaux de l'Ontario. Envoi de communications et de présentations à la magistrature, à la direction et au personnel concernant l'enregistrement numérique. Soutien offert à la direction, aux coordonnateurs des systèmes et aux experts régionaux de l'enregistrement numérique pendant toute la phase de mise en œuvre. Rédaction de documents de formation détaillés remis à plus de 700 membres du personnel œuvrant dans plus de 700 salles d'audience dans 162 tribunaux.	✓				
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisations en 2011-2012 : Poursuite de la collaboration avec le Bureau de la diversité de la fonction publique de l'Ontario afin d'élaborer une stratégie et de créer des outils et ressources pour aider tous les ministères à déceler et à éliminer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Création d'une conception Web accessible pour le projet de renouvellement de l'intranet.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement (suite).	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite de la collaboration avec le Bureau de la diversité de la fonction publique de l'Ontario afin d'élaborer une stratégie et de créer des outils et ressources pour aider tous les ministères à déceler et à éliminer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement.	✓				
Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.	Mise à jour annuelle du plan quinquennal, de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux. Réalisation en 2011-2012 : Début de l'examen du plan de rationalisation pour répondre aux besoins futurs de la Division.	✓				
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.	Suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle. Réalisations en 2011-2012 : Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2011-2012 de la Division des services aux tribunaux à l'égard des services au comptoir des tribunaux. Ce sondage a été effectué en ligne, en personne et par téléphone en février 2012. Dépassement de l'objectif d'un taux de 90 % de satisfaction chez les clients à l'égard des services de médiation familiale. Poursuite des travaux en vue de redresser le taux de 80 % de satisfaction chez les clients à l'égard du Programme d'information obligatoire et des centres d'information sur le droit de la famille.	✓				
Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place à l'échelle de la Division.	Amélioration de la cohérence et de l'intégrité de la collecte des données relatives aux activités des tribunaux et des rapports à leur sujet. Réalisation en 2011-2012 : Mise en œuvre de processus améliorés de collecte de données.	✓				
Des services provinciaux de gestion permettent de s'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la Loi sur les infractions provinciales qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. La conformité aux normes et aux exigences est assurée grâce à une surveillance régulière des activités des tribunaux, et ce, au moyen de l'analyse des rapports financiers et de vérifications annuelles sur place.	Examen de la fonction de surveillance prévue à la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> , y compris le processus de vérification des cours municipales.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du ministère du Procureur général, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.	Amélioration de la collecte et de l'analyse de données sur les activités de la cour criminelle ainsi que de la présentation de rapports à leur sujet, et élimination des causes de retard dans le traitement des affaires criminelles. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite des objectifs de la stratégie Justice juste-à-temps.	✓				
	Élaboration de nouveaux rapports types pour les affaires en droit de la famille, en droit civil et à la Cour des petites créances, ainsi que les affaires criminelles relevant de la Cour supérieure de justice et les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> . Réalisation en 2011-2012 : Mise en œuvre des changements apportés aux rapports types pour les affaires en droit de la famille et à la Cour des petites créances.	✓				
	Formation du personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données. Réalisation en 2011-2012 : Collaboration continue avec le personnel pour la formation sur la collecte de données et l'utilisation de données statistiques.	✓				
	Collaboration avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche en vue de rehausser la capacité d'analyse des données. Réalisation en 2011-2012 : Poursuite de la collaboration avec l'équipe de Justice juste-à-temps pour l'aider à atteindre ses objectifs.	✓				
	Rapprochement des données statistiques sur l'activité des tribunaux avec d'autres données pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et aux ressources. Réalisations en 2011-2012 : Élaboration d'un modèle de prévision des coûts par domaine de pratique pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et aux ressources. Adoption des principales conclusions formulées par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour la mise en œuvre d'une méthode afin de fixer des critères de référence pour l'approbation des coûts liés aux activités des tribunaux et s'assurer que l'affectation des ressources se fait en fonction des besoins. Poursuite de l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer l'affectation des ressources.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario et des effectifs régionaux.	Élaboration d'un modèle de prévision des coûts par domaine de pratique, notamment une méthode de comptabilisation des coûts par domaine de pratique. Réalisations en 2011 2012 : Élaboration d'un modèle de prévision des coûts par domaine de pratique pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et aux ressources. Adoption des principales conclusions formulées par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour la mise en œuvre d'une méthode afin de fixer des critères de référence pour l'approbation des coûts liés aux activités des tribunaux et s'assurer que l'affectation des ressources se fait en fonction des besoins. Poursuite des consultations avec les représentants régionaux.	✓				
Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués. Consigner le montant perçu des amendes impayées et des cautionnements confisqués.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de perception des amendes impayées qui ont été imposées sous le régime du <i>Code criminel</i> et des cautionnements confisqués. Réalisations en 2011 2012 : Consignation des amendes impayées. Poursuite de la collaboration avec la Direction des revenus non fiscaux et du secteur de la justice du ministère des Services gouvernementaux pour percevoir activement les brefs de cautionnements confisqués impayés. Mise en œuvre, en 2012 2013, de politiques de perception des brefs lorsqu'il n'y a qu'un seul débiteur.	✓				
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi continu et une planification stratégique. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Mise en œuvre de la recommandation formulée dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, en vue de prendre en charge, à compter de 2012 et jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités. Réalisations en 2011 2012 : Distribution d'un document de consultation qui donne un aperçu de l'application, dès avril 2012, d'un cadre préliminaire de normes de sécurité pour les tribunaux à de nombreux participants et intervenants du secteur de la justice, dont la magistrature, le secteur municipal, les services policiers, les barreaux, les agents négociateurs et les usagers des tribunaux. Réception des premiers versements de financement pris en charge pour 2012 des municipalités visées en mars 2012, ce qui a permis aux municipalités de l'Ontario de se partager plus de 17 millions de dollars pour compenser les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers qu'elles assument. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels est chargé de l'allocation et de la répartition du financement pris en charge.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources(suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice (suite).	Évaluation du potentiel de planification stratégique dans l'amélioration des palais de justice. Réalisations en 2011-2012 : Collaboration avec les participants du secteur de la justice et la magistrature pour fixer les priorités de la Division quant aux éléments à inclure dans les plans annuels d'infrastructure du ministère. Suivi des progrès pour s'assurer que les travaux correspondent aux plans d'activités pluriannuels de la Division, en collaboration avec la Direction de la gestion des installations.	✓				
La Division gère un système efficace de gestion des documents et des ressources.	Participation à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources. Réalisations en 2011-2012 : Création et mise à l'essai, dans la région de l'Est, du système de gestion des heures de travail des tribunaux, un outil technologique qui facilitera la gestion des horaires du personnel et assurera la bonne administration des tribunaux. Approbation et mise en œuvre graduelle, en 2012-2013, de la version 2 du système de gestion des heures de travail des tribunaux exploitable sur le Web.	✓				
La Division gère efficacement les fonds en fiducie.	Mettre en place sur le Web un système provincial de comptabilité des fonds en fiducie. Réalisation en 2011-2012 : Rédaction d'une proposition de planification axée sur les résultats qui énonce une approche stratégique pour la conception d'un système de comptabilité des fonds en fiducie dans le cadre de la présentation de la proposition de planification de 2012-2013.	✓				

Annexe B:

Statistiques sur les tribunaux
de 2007-2008 à 2011-2012

Table des matières de l'annexe

Glossaire	B3
Les tribunaux de droit criminel	
Aperçu des affaires civiles par région	B4
Affaires civiles reçues	B6
Événements entendus en droit civil	B8
Les tribunaux de droit criminel	
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B10
Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel	B12
Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue	B14
Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel	B16
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel	B18
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B20
Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région	B21
Cour de justice de l'Ontario : actes d'accusation et appels reçus en droit pénal	B22
Cour de justice de l'Ontario : actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit pénal	B24
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance en droit pénal	B26
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit pénal	B28
Les tribunaux de la famille	
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région.....	B30
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B32
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B34
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B36
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B38
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B39
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B40
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B41
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B42
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B43
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B45
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B47
La Cour des petites créances	
Cour des petites créances : aperçu des affaires par région	B49
Cour des petites créances : demandes déposées	B51
Cour des petites créances : événements entendus	B53
La Cour d'appel de l'Ontario	
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle	B56
Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille	B56
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul	B56
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	B57
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation	B57
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une décision a été rendue	B57

Glossaire

ICON	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) est un système opérationnel qui assure le suivi des accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK	Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences dans les domaines du droit suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto a continué d'utiliser l'ancien système, SUSTAIN, avant d'adopter le système FRANK vers le milieu de l'année 2008.
Droit criminel	Les données criminelles incluent toutes les infractions visées par le <i>Code criminel du Canada</i> ou par la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , la <i>Loi sur les stupéfiants</i> , la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> , et toutes les autres infractions à une loi fédérale ayant été commises par des adultes ou des adolescents. Les données criminelles de la Cour de justice de l'Ontario sont collectées selon les inculpations, tandis que les données criminelles de la Cour supérieure de justice sont recueillies selon les mises en accusation.
Droit civil	Les données civiles incluent toutes les instances relevant de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> ou concernant des véhicules motorisés, toutes les instances concernant une succession et toutes les autres instances civiles de la Cour supérieure de justice. Elles n'incluent pas les affaires relevant des petites créances ou du droit de la famille.
Petites créances	Les données sur les petites créances incluent toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour des petites créances (c'est-à-dire, avant le 1 ^{er} janvier 2010, les réclamations civiles pour un montant inférieur ou égal à 10 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice; après le 1 ^{er} janvier 2010, les réclamations civiles portant sur un montant inférieur ou égal à 25 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Droit de la famille	Les données de la famille incluent toutes les affaires qui sont sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> (excepté la partie V), de la <i>Loi portant réforme du droit de l'enfance</i> (sauf les articles 59 et 60), des parties III, VI et VII de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> , de la <i>Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque</i> , de la <i>Loi sur le changement de nom</i> , ou de l'article 6 de la <i>Loi sur le mariage</i> , et d'autres affaires en droit de la famille. Elles incluent aussi les questions relevant de la <i>Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments</i> dans les événements entendus en droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2007-2008	9 602	16 518	5 309
	2008-2009	9 919	16 962	5 456
	2009-2010	9 350	16 640	5 747
	2010-2011	8 373	16 479	6 258
	2011-2012	8 883	15 625	5 962
Centre-Ouest	2007-2008	22 184	28 144	9 237
	2008-2009	25 372	30 424	11 403
	2009-2010	27 439	31 133	10 310
	2010-2011	22 166	28 572	8 555
	2011-2012	21 962	27 833	7 863
Est	2007-2008	6 188	11 765	5 205
	2008-2009	8 523	14 565	4 116
	2009-2010	8 372	14 621	4 527
	2010-2011	6 636	11 799	4 064
	2011-2012	5 834	10 668	4 125
Nord-Est	2007-2008	3 052	5 623	1 612
	2008-2009	3 192	6 117	1 489
	2009-2010	2 960	6 410	1 472
	2010-2011	2 562	5 875	1 718
	2011-2012	2 362	5 063	914
Nord-Ouest	2007-2008	986	2 274	982
	2008-2009	969	2 015	761
	2009-2010	959	2 265	677
	2010-2011	795	1 948	857
	2011-2012	775	1 889	625

Aperçu des affaires civiles par région (suite)

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto ³	2007-2008	30 675	43 932	27 199
	2008-2009	32 865	53 589	28 520
	2009-2010	34 263	53 052	27 154
	2010-2011	31 390	50 849	26 371
	2011-2012	33 068	46 313	26 105
Ouest	2007-2008	12 729	23 791	6 913
	2008-2009	13 467	28 362	7 124
	2009-2010	13 923	26 267	5 934
	2010-2011	11 320	22 871	5 663
	2011-2012	9 816	22 760	5 171
Ontario	2007-2008	85 416	132 047	56 459
	2008-2009	94 307	152 034	58 869
	2009-2010	97 266	150 388	55 821
	2010-2011	83 242	138 393	53 486
	2011-2012	82 700	130 151	50 764

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. La diminution de 13 % des événements entendus à Toronto en 2007-2008, et l'augmentation subséquente de 22 % s'expliquent par un changement temporaire dans les pratiques d'entrée de données pour les procédures de faillite et les causes de nature commerciale en 2007-2008. En excluant les procédures de faillite et de nature commerciale, le nombre d'événements entendus à Toronto est demeuré stable entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	1 598	1 801	1 660	1 425	1 371	-227	-14%
	Bracebridge	212	195	207	139	150	-62	-29%
	Cobourg	163	159	144	117	126	-37	-23%
	Lindsay	207	188	180	155	138	-69	-33%
	Newmarket	5 307	5 535	5 161	4 888	5 504	197	4%
	Peterborough	385	346	354	294	258	-127	-33%
	Whitby	1 730	1 695	1 644	1 355	1 336	-394	-23%
Total Centre-Est		9 602	9 919	9 350	8 373	8 883	-719	-7%
Centre-Ouest	Brampton	3 775	4 878	5 501	4 656	4 894	1,119	30%
	Brantford	695	870	866	643	694	-1	0%
	Cayuga	76	82	66	43	55	-21	-28%
	Hamilton	7 578	8 816	8 997	7 802	7 585	7	0%
	Milton	7 596	8 126	9 326	7 029	7 002	-594	-8%
	Orangeville	703	893	1 010	584	369	-334	-48%
	Simcoe	188	152	150	125	115	-73	-39%
	St. Catharines	986	848	896	658	626	-360	-37%
	Welland	587	707	627	626	622	35	6%
Total Centre-Ouest		22 184	25 372	27 439	22 166	21 962	-222	-1%
Est	Belleville	351	391	361	320	362	11	3%
	Brockville	196	175	176	116	176	-20	-10%
	Cornwall	209	223	254	195	157	-52	-25%
	Kingston	463	497	495	452	483	20	4%
	L'Orignal	65	72	80	85	82	17	26%
	Napanee	34	27	37	27	27	-7	-21%
	Ottawa	4 587	6 839	6 671	5 215	4 335	-252	-5%
	Pembroke	155	173	153	119	128	-27	-17%
	Perth	103	100	117	75	63	-40	-39%
	Picton	25	26	28	32	21	-4	-16%
Total Est		6 188	8 523	8 372	6 636	5 834	-354	-6%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	369	419	342	301	308	-61	-17%
	Gore Bay	17	22	29	16	25	8	47%
	Haileybury	136	118	85	93	82	-54	-40%
	North Bay	291	337	255	265	255	-36	-12%
	Parry Sound	128	111	94	107	122	-6	-5%
	Sault Ste. Marie	396	411	354	351	339	-57	-14%
	Sudbury	1 715	1 774	1 801	1 429	1 231	-484	-28%
Total Nord-Est		3 052	3 192	2 960	2 562	2 362	-690	-23%

Affaires civiles reçues (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	21	29	19	15	19	-2	-10%
	Kenora	167	184	126	99	104	-63	-38%
	Thunder Bay	798	756	814	681	652	-146	-18%
Total Nord-Ouest		986	969	959	795	775	-211	-21%
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	30 675	32 865	34 263	31 390	33 068	2 393	8%
Total Toronto		30 675	32 865	34 263	31 390	33 068	2 393	8%
Ouest	Chatham	300	294	270	245	253	-47	-16%
	Goderich	87	95	76	63	60	-27	-31%
	Guelph	419	546	463	383	439	20	5%
	Kitchener	1 755	2 095	2 152	2 091	2 164	409	23%
	London	7 239	7 506	8 347	6 195	4 617	-2 622	-36%
	Owen Sound	252	257	270	260	234	-18	-7%
	Sarnia	287	277	266	243	224	-63	-22%
	St. Thomas	192	110	99	111	88	-104	-54%
	Stratford	138	145	112	135	116	-22	-16%
	Walkerton	113	99	82	75	85	-28	-25%
	Windsor	1 769	1 853	1 606	1 430	1 418	-352	-20%
	Woodstock	177	190	180	89	118	-59	-33%
Total Ouest		12 728	13 467	13 923	11 320	9 816	-2 913	-23%
Total Ontario		85 416	94 307	97 266	83 242	82 700	-2 716	-3%

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.

SOURCE : FRANK

Événements entendus en droit civil

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	3 354	2 674	2 716	3 000	2 321	-1 033	-31%
	Bracebridge	409	487	398	403	438	29	7%
	Cobourg	243	270	290	235	291	48	20%
	Lindsay	440	436	436	396	345	-95	-22%
	Newmarket	7 949	8 875	8 551	8 521	8 595	646	8%
	Peterborough	666	704	581	536	656	-10	-2%
	Whitby	3 457	3 516	3 668	3 388	2 979	-478	-14%
Total Centre-Est		16 518	16 962	16 640	16 479	15 625	-893	-5%
Centre-Ouest	Brampton	6 517	6 620	6 625	6,019	5 697	-820	-13%
	Brantford	905	1 088	988	850	867	-38	-4%
	Cayuga	175	183	174	163	130	-45	-26%
	Hamilton	12 468	13 010	13 501	12 471	12 699	231	2%
	Milton	3 724	4 668	4 782	4 358	4 127	403	11%
	Orangeville	542	679	668	510	570	28	5%
	Simcoe	427	487	434	396	338	-89	-21%
	St. Catharines	2 022	2 367	2 529	2 219	1 969	-53	-3%
	Welland	1 364	1 322	1 432	1 586	1 436	72	5%
Total Centre-Ouest		28 144	30 424	31 133	28 572	27 833	-311	-1%
Est	Belleville	873	889	820	799	715	-158	-18%
	Brockville	427	407	388	345	284	-143	-33%
	Cornwall	237	223	237	233	227	-10	-4%
	Kingston	1 031	873	841	759	756	-275	-27%
	L'Orignal	81	117	98	106	103	22	27%
	Napanee	88	44	33	29	35	-53	-60%
	Ottawa	8 455	11 443	11 660	9 001	8 037	-418	-5%
	Pembroke	344	394	360	322	349	5	1%
	Perth	148	122	129	146	106	-42	-28%
	Picton	81	53	55	59	56	-25	-31%
Total Est		11 765	14 565	14 621	11 799	10 668	-1 097	-9%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	998	1 005	926	760	721	-277	-28%
	Gore Bay	49	29	60	73	50	1	2%
	Haileybury	257	231	250	284	235	-22	-9%
	North Bay	657	787	779	853	758	101	15%
	Parry Sound	132	176	201	211	194	62	47%
	Sault Ste. Marie	861	921	1 049	968	974	113	13%
	Sudbury	2 669	2 968	3 145	2 726	2 131	-538	-20%
Total Nord-Est		5 623	6 117	6 410	5 875	5 063	-560	-10%

Événements entendus en droit civil (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	64	44	64	50	63	-1	-2%
	Kenora	355	399	381	257	220	-135	-38%
	Thunder Bay	1 855	1 572	1 820	1 641	1 606	-249	-13%
Total Nord-Ouest		2 274	2 015	2 265	1 948	1 889	-385	-17%
Toronto ²	Cour supérieure de justice de Toronto	43 932	53 589	53 052	50 849	46 313	2 381	5%
Total Toronto		43 932	53 589	53 052	50 849	46 313	2 381	5%
Ouest	Chatham	974	951	797	645	550	-424	-44%
	Goderich	168	255	199	171	143	-25	-15%
	Guelph	919	1 280	1 130	1 098	990	71	8%
	Kitchener	3 755	3 884	3 777	3 159	3 552	-203	-5%
	London	10 675	13 278	13 052	12 152	12 352	1 677	16%
	Owen Sound	399	468	472	479	461	62	16%
	Sarnia	655	566	559	454	413	-242	-37%
	St. Thomas	391	398	298	287	243	-148	-38%
	Stratford	343	269	269	226	208	-135	-39%
	Walkerton	158	162	130	148	118	-40	-25%
	Windsor	5 075	6 518	5 240	3 762	3 444	-1 631	-32%
	Woodstock	279	333	344	290	286	7	3%
Total Ouest		23 791	28 362	26 267	22 871	22 760	-1 031	-4%
Total Ontario		132 047	152 034	150 388	138 393	130 151	-1 896	-1%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
2. La diminution de 13 % des événements entendus à Toronto en 2007-2008 et l'augmentation subséquente de 22 % s'expliquent par un changement temporaire dans les pratiques d'entrée de données pour les procédures de faillite et les causes de nature commerciale en 2007-2008. En excluant les procédures de faillite et de nature commerciale, le nombre d'événements entendus à Toronto est demeuré stable entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2007-2008	101 472	102 398	48 169	987 606	53 344
	2008-2009	106 358	104 522	49 101	965 247	53 360
	2009-2010	105 840	109 837	45 383	929 790	56 132
	2010-2011	101 803	107 240	40 511	840 879	54 550
	2011-2012	98 330	100 529	37 597	769 922	52 823
Centre-Ouest	2007-2008	97 346	96 143	49 799	914 090	55 675
	2008-2009	96 470	93 847	51 857	906 175	55 782
	2009-2010	96 080	96 632	50 009	875 506	56 220
	2010-2011	96 923	99 477	47 683	849 407	55 071
	2011-2012	97 428	95 227	47 982	845 227	54 899
Est	2007-2008	80 551	79 816	34 295	698 290	32 829
	2008-2009	88 930	84 988	37 180	771 317	33 521
	2009-2010	85 744	86 717	34 817	745 268	33 844
	2010-2011	78 462	82 949	31 562	650 740	34 116
	2011-2012	80 456	78 735	31 588	637 465	33 533
Nord-Est	2007-2008	44 934	42 312	16 077	329 524	16 079
	2008-2009	46 866	46 882	16 241	347 081	16 069
	2009-2010	45 222	44 994	16 261	321 677	16 141
	2010-2011	45 785	47 302	15 243	308 905	15 909
	2011-2012	44 871	45 319	13 671	303 569	15 557
Nord-Ouest	2007-2008	20 301	19 629	7 105	134 558	6 621
	2008-2009	22 179	21 930	6 881	143 630	7 762
	2009-2010	23 284	23 002	7 109	142 537	7 785
	2010-2011	22 895	23 193	7 336	144 601	8 089
	2011-2012	24 265	23 118	7 914	148 450	8 341
Toronto	2007-2008	147 233	135 380	82 263	1 674 801	73 207
	2008-2009	146 543	142 421	82 143	1 702 500	76 152
	2009-2010	143 641	137 812	81 322	1 555 113	75 321
	2010-2011	128 214	129 663	75 051	1 446 436	74 129
	2011-2012	138 825	132 964	76 090	1 405 123	72 644

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région (suite)

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2007-2008	103 774	102 858	37 954	848 503	46 326
	2008-2009	103 976	101 170	40 833	851 845	45 741
	2009-2010	102 471	103 162	40 337	833 370	46 955
	2010-2011	98 965	109 239	37 115	788 145	46 309
	2011-2012	97 892	98 680	34 956	783 230	43 564
Ontario	2007-2008	595 611	578 536	275 662	5 587 372	284 080
	2008-2009	611 322	595 760	284 236	5 687 795	288 386
	2009-2010	602 282	602 156	275 238	5 403 261	292 398
	2010-2011	573 047	593 063	245 501	5 029 113	288 173
	2011-2012	582 067	574 572	249 798	4 892 986	281 362

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.
3. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est fixée à compter du dernier jour du mois. Par exemple si un mandat d'amener est émis contre un particulier aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.
4. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires aux procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	18 736	19 462	19 018	18 041	17 184	-1,552	-8%
	Bracebridge	4 056	3 330	3 196	3 764	2 949	-1,107	-27%
	Cobourg	4 758	4 197	3 885	3 972	5 326	568	12%
	Lindsay	6 016	6 609	5 799	4 528	4 538	-1,478	-25%
	Newmarket	29 608	31 167	32 308	31 297	29 890	282	1%
	Orillia	3 654	3 728	4 020	4 126	3 726	72	2%
	Oshawa	27 562	30 929	30 956	30 111	28 185	623	2%
	Peterborough	7 082	6 936	6 658	5 964	6 532	-550	-8%
Total Centre-Est		101 472	106 358	105 840	101 803	98 330	-3,142	-3%
Centre-Ouest	Brampton	37 011	34 897	35 700	35 301	36 251	-760	-2%
	Brantford	8 620	7 713	8 495	8 288	7 093	-1,527	-18%
	Cayuga	2 143	1 969	1 885	1 405	1 905	-238	-11%
	Hamilton	19 397	19 270	19 996	20 567	20 609	1,212	6%
	Milton	9 946	10 697	9 943	10 187	11 484	1,538	15%
	Orangeville	4 894	5 095	4 065	4 086	4 463	-431	-9%
	Simcoe	2 518	2 554	2 377	2 657	2 119	-399	-16%
	St. Catharines	11 176	12 196	11 649	12 390	11 463	287	3%
	Welland	1 641	2 079	1 970	2 042	2 041	400	24%
Total Centre-Ouest		97 346	96 470	96 080	96 923	97 428	82	0%
Est	Belleville	5 728	7 354	6 570	6 106	6 037	309	5%
	Brockville	5 306	6 402	5 996	5 667	5 320	14	0%
	Cornwall	7 824	8 900	8 571	8 816	9 428	1,604	21%
	Kingston	7 174	7 829	8 148	7 621	8 584	1,410	20%
	L'Orignal	3 114	2 957	3 378	3 035	3 326	212	7%
	Napanee	2 932	2 611	2 754	2 153	2 054	-878	-30%
	Ottawa	37 577	42 058	40 617	35 802	35 755	-1,822	-5%
	Pembroke	4 939	4 963	4 863	4 125	4 867	-72	-1%
	Perth	4 927	4 911	3 987	4 123	4 176	-751	-15%
	Picton	1 030	945	860	1 014	909	-121	-12%
Total Est		80 551	88 930	85 744	78 462	80 456	-95	0%
Nord-Est	Cochrane	3 235	3 345	3 099	3 360	3 065	-170	-5%
	Elliot Lake	799	830	905	933	863	64	8%
	Espanola	828	855	738	886	964	136	16%
	Gore Bay	1 757	1 520	1 898	1 543	2 323	566	32%
	Haileybury	2 625	2 644	2 570	2 837	2 334	-291	-11%
	Kirkland Lake	479	631	685	413	483	4	1%
	North Bay	5 479	6 113	5 852	5 728	6 251	772	14%
	Parry Sound	2 429	2 928	3 563	3 270	2 483	54	2%
	Sault Ste. Marie	7 998	7 843	7 789	6 384	5 692	-2,151	-27%
	Sudbury	13 110	14 151	15 233	13 761	14 511	360	3%
	Timmins	5 211	5 309	4 978	5 767	5 902	593	11%
Total Nord-Est		42 261	44 934	46 866	45 222	44 871	-63	0%

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Ouest	Dryden	3 746	4 852	4 956	4 843	4 609	863	23%
	Fort Frances	1 315	1 281	1 087	1 099	1 368	53	4%
	Kenora	5 181	5 094	5 781	5 609	6 618	1 437	28%
	Thunder Bay	10 059	10 952	11 460	11 344	11 670	1 611	16%
Total Nord-Ouest		20 301	22 179	23 284	22 895	24 265	3 964	20%
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	23 832	23 544	25 240	21 717	23 670	-162	-1%
	1911, avenue Eglinton	29 607	27 669	27 160	21 708	24 467	-5 140	-17%
	2201, avenue Finch Ouest	24 067	22 909	25 429	21 946	22 812	-1 255	-5%
	311, rue Jarvis	5 765	5 983	5 085	4 702	5 882	117	2%
	College Park	20 812	23 474	20 848	19 276	20 566	-246	-1%
	Old City Hall	43 150	42 964	39 879	38 865	41 428	-1 722	-4%
Total Toronto		147 233	146 543	143 641	128 214	138 825	-8 408	-6%
Ouest	Chatham	6 229	6 524	7 070	6 296	5 716	-513	-8%
	Goderich	2 568	2 373	2 439	2 189	2 640	72	3%
	Guelph	6 744	7 074	7 154	7 562	6 301	-443	-7%
	Kitchener	24 238	24 772	24 221	22 951	23 886	-352	-1%
	London	21 654	22 949	21 291	21 557	21 220	-434	-2%
	Owen Sound	3 719	3 747	4 185	3 246	3 222	-497	-13%
	Sarnia	8 581	8 389	8 342	8 021	8 449	-132	-2%
	St. Thomas	3 781	3 839	3 454	3 092	3 023	-758	-20%
	Stratford	2 620	2 522	2 430	2 422	2 390	-230	-9%
	Walkerton	3 225	2 731	2 552	2 899	2 692	-533	-17%
	Windsor	16 088	14 585	15 136	14 690	14 248	-1 840	-11%
	Woodstock	4 327	4 471	4 197	4 040	4 105	-222	-5%
Total Ouest		103 774	103 976	102 471	98 965	97 892	-5 882	-6%
Total Ontario		595 611	611 322	602 282	573 047	582 067	-13 544	-2%

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	17 742	18 981	18 858	19 155	17 593	-149	-1%
	Bracebridge	3 421	3 538	3 566	3 266	3 255	-166	-5%
	Cobourg	4 405	4 596	4 036	4 327	5 179	774	18%
	Lindsay	6 182	6 457	6 721	5 626	4 578	-1 604	-26%
	Newmarket	30 247	30 037	33 666	31 144	30 145	-102	0%
	Orillia	3 599	3 807	3 691	4 622	3 600	1	0%
	Oshawa	28 384	30 104	31 688	31 970	29 647	1 263	4%
	Peterborough	8 418	7 002	7 611	7 130	6 532	-1 886	-22%
Total Centre-Est		102 398	104 522	109 837	107 240	100 529	-1 869	-2%
Centre-Ouest	Brampton	38 560	34 333	35 234	37 021	34 605	-3 955	-10%
	Brantford	8 145	7 432	8 128	9 097	7 970	-175	-2%
	Cayuga	1 928	1 958	1 781	1 633	1 589	-339	-18%
	Hamilton	18 650	18 607	19 998	20 536	20 066	1 416	8%
	Milton	9 179	10 462	10 214	10 598	10 506	1 327	14%
	Orangeville	4 551	4 875	4 841	4 115	4 375	-176	-4%
	Simcoe	2 529	2 378	2 573	2 656	2 427	-102	-4%
	St. Catharines	10 804	11 962	11 765	11 752	11 688	884	8%
	Welland	1 797	1 840	2 098	2 069	2 001	204	11%
Total Centre-Ouest		96 143	93 847	96 632	99 477	95 227	-916	-1%
Est	Belleville	5 662	6 629	6 905	6 097	6 353	691	12%
	Brockville	4 758	6 138	5 956	5 642	5 503	745	16%
	Cornwall	8 163	8 551	8 821	8 702	9 276	1 113	14%
	Kingston	7 094	7 340	7 828	8 113	8 275	1 181	17%
	L'Orignal	3 334	3 106	3 142	3 538	3 024	-310	-9%
	Napanee	2 753	2 550	2 616	2 500	2 120	-633	-23%
	Ottawa	37 741	39 464	41 394	39 098	34 402	-3 339	-9%
	Pembroke	4 838	5 246	4 917	4 291	4 739	-99	-2%
	Perth	4 451	5 123	4 181	3 990	4 055	-396	-9%
	Picton	1 022	841	957	978	988	-34	-3%
Total Est		79 816	84 988	86 717	82 949	78 735	-1 081	-1%
Nord-Est	Cochrane	2 280	3 499	3 447	3 206	3 279	999	44%
	Elliot Lake	851	786	894	1 028	854	3	0%
	Espanola	710	735	843	747	941	231	33%
	Gore Bay	1 631	1 654	1 619	1 772	2 037	406	25%
	Haileybury	2 157	2 555	2 778	2 696	2 500	343	16%
	Kirkland Lake	305	558	657	652	392	87	29%
	North Bay	5 291	5 719	5 857	5 912	6 253	962	18%

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
	Parry Sound	2 480	2 971	3 178	3 654	2 720	240	10%
	Sault Ste. Marie	7 831	7 958	6 494	6 848	6 018	-1 813	-23%
	Sudbury	13 832	15 329	13 927	14 798	14 360	528	4%
	Timmins	4 944	5 118	5 300	5 989	5 965	1 021	21%
Total Nord-Est		42 312	46 882	44 994	47 302	45 319	3 007	7%
Nord-Ouest	Dryden	3 603	4 537	4 730	4 611	4 630	1 027	29%
	Fort Frances	1 437	1 345	1 147	1 096	1 215	-222	-15%
	Kenora	5 141	5 180	5 722	5 619	5 975	834	16%
	Thunder Bay	9 448	10 868	11 403	11 867	11 298	1 850	20%
Total Nord-Ouest		19 629	21 930	23 002	23 193	23 118	3 489	18%
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	24 446	23 137	25 118	22 147	21 593	-2 853	-12%
	1911, avenue Eglinton	27 625	28 024	26 279	23 088	26 414	-1 211	-4%
	2201, avenue Finch Ouest	21 174	24 740	23 057	22 083	21 996	822	4%
	311, rue Jarvis	5 203	5 544	5 283	5 144	4 467	-736	-14%
	College Park	17 925	20 325	21 115	20 265	19 714	1 789	10%
	Old City Hall	39 007	40 651	36 960	36 936	38 780	-227	-1%
Total Toronto		135 380	142 421	137 812	129 663	13 ,964	-2 416	-2%
Ouest	Chatham	6 333	5 562	6 080	7 411	6 763	430	7%
	Goderich	2 254	2 458	2 387	2 321	2 736	482	21%
	Guelph	6 269	6 706	7 522	7 289	6 746	477	8%
	Kitchener	23 604	23 941	24 742	24 448	23 153	-451	-2%
	London	22 719	21 596	22 764	21 031	20 846	-1 873	-8%
	Owen Sound	3 722	3 765	3 803	3 783	3 390	-332	-9%
	Sarnia	8 792	7 863	8 112	7 885	8 461	-331	-4%
	St. Thomas	3 595	4 030	3 948	3 242	2 860	-735	-20%
	Stratford	2 573	2 511	2 336	2 614	2 282	-291	-11%
	Walkerton	3 212	2 927	2 616	3 105	2 594	-618	-19%
	Windsor	15 328	15 177	14 674	15 889	14 496	-832	-5%
	Woodstock	4 457	4 634	4 178	4 221	4 353	-104	-2%
Total Ouest		102 858	101 170	103 162	103 239	98 680	-4 178	-4%
Total Ontario		578 536	595 760	602 156	593 063	574 572	-3 964	-1%

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	7 582	7 607	7 729	7 162	6 363	-1 219	-16%
	Bracebridge	1 553	1 377	963	884	709	-844	-54%
	Cobourg	2 149	1 495	1 277	1 084	1 187	-962	-45%
	Lindsay	2 858	3 079	2 287	1 630	1 545	-1 313	-46%
	Newmarket	15 208	16 096	14 282	14 077	1 544	-1 664	-11%
	Orillia	1 376	1 317	1 557	1 276	1 425	49	4%
	Oshawa	13 632	14 477	14 301	12 196	10 681	-2 951	-22%
	Peterborough	3 811	3 653	2 987	2 202	2 143	-1 668	-44%
Total Centre-Est		48 169	49 101	45 383	40 511	37 597	-10 572	-22%
Centre-Ouest	Brampton	21 313	21 227	20 776	19 234	20 048	-1 265	-6%
	Brantford	3 868	4 131	4 400	3 814	2 928	-940	-24%
	Cayuga	905	921	977	729	998	93	10%
	Hamilton	7 520	8 558	8 526	8 527	8 855	1 335	18%
	Milton	6 014	6 143	5 822	5 417	5 868	-146	-2%
	Orangeville	2 503	2 682	1 885	1 835	1 828	-675	-27%
	Simcoe	966	1 141	971	998	695	-271	-28%
	St. Catharines	5 746	5 893	5 597	6 105	5 704	-42	-1%
	Welland	964	1 161	1 055	1 024	1 058	94	10%
Total Centre-Ouest		49 799	51 857	50 009	47 683	47 982	-1 817	-4%
Est	Belleville	1 844	2 409	2 043	2 319	1 967	123	7%
	Brockville	2 455	2 568	2 406	2 474	2 110	-345	-14%
	Cornwall	4 426	4 690	4 460	4 358	4 333	-93	-2%
	Kingston	2 644	3 085	3 174	2 677	2 747	103	4%
	L'Orignal	1 218	1 090	1 036	794	873	-345	-28%
	Napanee	640	648	774	451	379	-261	-41%
	Ottawa	16 835	18 849	17 644	15 137	15 912	-923	-5%
	Pembroke	1 984	1 737	1 634	1 474	1 490	-494	-25%
	Perth	1 971	1 734	1 389	1 548	1 563	-408	-21%
	Picton	278	370	257	330	214	-64	-23%
Total Est		34 295	37 180	34 817	31 562	31 588	-2 707	-8%
Nord-Est	Cochrane	999	1 395	870	1 037	982	-17	-2%
	Elliot Lake	446	554	548	479	340	-106	-24%
	Espanola	389	503	402	492	454	65	17%
	Gore Bay	656	599	825	655	893	237	36%
	Haileybury	1 394	1 268	1 170	1 340	1 128	-266	-19%
	Kirkland Lake	265	310	278	95	189	-76	-29%
	North Bay	2 228	2 484	2 493	2 293	2 132	-96	-4%

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
	Parry Sound	933	922	1 214	951	665	-268	-29%
	Sault Ste. Marie	2 503	2 302	2 227	2 140	1 620	-883	-35%
	Sudbury	4 475	4 208	4 255	3 867	3 567	-908	-20%
	Timmins	1 789	1 696	1 979	1 894	1 701	-88	-5%
Total Nord-Est		16 077	16 241	16 261	15 243	13 671	-2 406	-15%
	Dryden	896	1 009	1 145	1 286	1 093	197	22%
	Fort Frances	357	344	273	319	431	74	21%
	Kenora	1 749	1 667	1 794	1 846	2 290	541	31%
	Thunder Bay	4 103	3 861	3 897	3 885	4 100	-3	0%
Total Nord-Ouest		7 105	6 881	7 109	7 336	7 914	809	11%
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	11 348	11 600	11 203	10 670	12 629	1 281	11%
	1911, avenue Eglinton	17 337	16 940	17 510	15 199	12 906	-4 431	-26%
	2201, avenue Finch Ouest	14 612	12 266	13 590	12 713	12 899	-1 713	-12%
	311, rue Jarvis	2 794	3 198	2 770	2 347	3 243	449	16%
	College Park	10 431	13 043	12 184	10 706	10 924	493	5%
	Old City Hall	25 741	25 096	24 065	23 398	23 489	-2 252	-9%
Total Toronto		82 263	82 143	81 322	75 051	76 090	-6 173	-8%
Ouest	Chatham	2 169	3 022	4 002	3 099	2 174	5	0%
	Goderich	1 066	968	1 013	956	847	-219	-21%
	Guelph	2 869	3 242	2 864	3 068	2 534	-335	-12%
	Kitchener	7 745	8 050	7 742	7 202	7 529	-216	-3%
	London	7 735	9 528	7 981	8 153	8 207	472	6%
	Owen Sound	1 026	1 175	1 535	1 137	998	-28	-3%
	Sarnia	3 046	3 601	3 793	3 901	3 627	581	19%
	St. Thomas	1 440	1 374	1 002	820	939	-501	-35%
	Stratford	541	541	589	421	452	-89	-16%
	Walkerton	1 195	974	895	832	793	-402	-34%
	Windsor	7 288	6 734	7 243	6 011	5 552	-1 736	-24%
	Woodstock	1 834	1 624	1 678	1 515	1 304	-530	-29%
Total Ouest		37 954	40 833	40 337	37 115	34 956	-2 998	-8%
Total Ontario		275 662	284 236	275 238	254 501	249 798	-25 864	-9%

1. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est fixée à compter du dernier jour du mois. Par exemple si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent, ces accusations sont traitées comme des, « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	165 543	160 146	149 329	141 657	126 583	-38 960	-24%
	Bracebridge	19 157	18 090	18 313	18 371	15 354	-3 803	-20%
	Cobourg	37 446	38 376	29 668	29 497	30 848	-6 598	-18%
	Lindsay	57 639	67 400	53 870	38 170	37 826	-19 813	-34%
	Newmarket	270 212	270 427	266 868	239 781	234 761	-35 451	-13%
	Orillia	19 556	19 932	21 113	22 511	19 006	-550	-3%
	Oshawa	324 166	308 246	309 517	292 336	249 345	-74 821	-23%
	Peterborough	93 887	82 630	81 112	58 556	56 199	-37 688	-40%
Total Centre-Est		987 606	965 247	929 790	840 879	769 922	-217 684	-22%
Centre-Ouest	Brampton	393 105	355 994	338 558	309 199	300 224	-92 881	-24%
	Brantford	72 221	67 704	71 166	70 827	58 866	-13 355	-18%
	Cayuga	12 185	14 211	13 185	12 952	15 654	3 469	28%
	Hamilton	166 615	172 182	179 943	188 429	195 940	29 325	18%
	Milton	87 910	97 055	85 759	86 773	93 773	5 863	7%
	Orangeville	38 623	44 650	34 813	28 916	30 224	-8 399	-22%
	Simcoe	18 780	18 305	16 947	14 396	15 459	-3 321	-18%
	St. Catharines	107 017	114 320	115 180	121 418	115 562	8 545	8%
	Welland	17 634	21 754	19 955	16 497	19 525	1 891	11%
Total Centre-Ouest		914 090	906 175	875 506	849 407	845 227	-68 863	-8%
Est	Belleville	40 241	48 774	46 802	39 976	44 035	3 794	9%
	Brockville	39 248	47 735	44 097	41 936	38 084	-1 164	-3%
	Cornwall	68 934	74 738	73 831	68 586	74 860	5 926	9%
	Kingston	67 657	66 718	72 160	65 060	60 103	-7 554	-11%
	L'Orignal	15 787	14 199	17 791	17 332	16 542	755	5%
	Napanee	13 702	12 541	14 217	10 597	6 825	-6 877	-50%
	Ottawa	363 913	401 943	396 453	338 002	325 833	-38 080	-10%
	Pembroke	40 821	43 410	35 639	29 962	30 794	-10 027	-25%
	Perth	43 293	56 697	39 551	35 066	36 090	-7 203	-17%
	Picton	4 694	4 562	4 727	4 223	4 299	-395	-8%
Total Est		698 290	771 317	745 268	650 740	637 465	-60 825	-9%
Nord-Est	Cochrane	18 595	22 122	18 663	16 135	17 493	-1 102	-6%
	Elliot Lake	3 991	4 228	4 482	4 861	4 462	471	12%
	Espanola	3 460	5 302	5 126	4 600	7 070	3 610	104%
	Gore Bay	10 427	10 764	11 599	11 918	16 140	5 713	55%
	Haileybury	22 118	18 678	17 410	18 408	17 114	-5 004	-23%
	Kirkland Lake	2 993	4 590	3 442	2 536	2 465	-528	-18%
	North Bay	44 976	48 525	47 892	43 242	46 449	1 473	3%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
	Parry Sound	16 559	15 366	20 950	21 475	14 959	-1 600	-10%
	Sault Ste. Marie	65 808	69 187	48 790	48 049	41 950	-23 858	-36%
	Sudbury	106 505	113 311	105 871	102 456	102 647	-3 858	-4%
	Timmins	34 092	35 008	37 452	35 225	32 820	-1 272	-4%
Total Nord-Est		329 524	347 081	321 677	308 905	303 569	-25 955	-8%
	Dryden	18 964	24 329	23 001	25 185	22 335	3 371	18%
	Fort Frances	7 613	7 014	5 298	5 149	7 209	-404	-5%
	Kenora	34 561	34 347	35 463	34 248	40 818	6 257	18%
	Thunder Bay	73 420	77 940	78 775	80 019	78 088	4 668	6%
Total Nord-Ouest		134 558	143 630	142 537	144 601	148 450	13 892	10%
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	214 479	204 573	186 808	173 093	180 656	-33 823	-16%
	1911, avenue Eglinton	363 231	348 312	296 780	259 333	221 759	-141 472	-39%
	2201, avenue Finch Ouest	267 710	246 035	266 643	218 765	224 175	-43 535	-16%
	311, rue Jarvis	46 208	58 012	54 831	47 515	59 679	13 471	29%
	College Park	227 269	264 134	238 398	232 419	206 261	-21 008	-9%
	Old City Hall	555 904	581 434	511 653	515 311	512 593	-43 311	-8%
Total Toronto		1 674 801	1 702 500	1 555 113	1 446 436	1 405 123	-269 678	-16%
Ouest	Chatham	43 308	47 680	54 387	51 167	48 288	4 980	11%
	Goderich	14 865	16 996	17 359	14 656	21 418	6 553	44%
	Guelph	49 920	55 048	54 360	56 950	44 933	-4 987	-10%
	Kitchener	189 147	191 901	184 002	171 881	183 657	-5 490	-3%
	London	215 656	216 870	203 579	188 979	192 139	-23 517	-11%
	Owen Sound	21 045	20 834	25 817	20 836	21 637	592	3%
	Sarnia	75 348	72 651	75 574	70 962	73 554	-1 794	-2%
	St. Thomas	30 615	29 612	25 705	21 889	21 399	-9 216	-30%
	Stratford	12 814	13 841	11 931	12 983	11 353	-1 461	-11%
	Walkerton	21 629	20 245	19 045	20 812	17 117	-4 512	-21%
	Windsor	131 801	130 386	124 136	126 799	118 294	-13 507	-10%
	Woodstock	42 355	35 781	37 475	30 231	29 441	-12 914	-30%
Total Ouest		848 503	851 845	833 370	788 145	783 230	-65 273	-8%
Total Ontario		5 587 372	5 687 795	5 403 261	5 029 113	4 892 986	-694 386	-12%

1. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires aux procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Fiscal Year	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus
Centre-Est	2009-10	436	352	290	5,619
	2010-11	426	265	301	5,040
	2011-12	388	297	213	4,894
Centre-Ouest	2009-10	824	608	666	10,388
	2010-11	836	524	714	10,523
	2011-12	843	595	563	10,357
Est	2009-10	562	376	480	5,612
	2010-11	503	334	454	5,491
	2011-12	511	394	318	5,176
Nord-Est	2009-10	261	143	176	2,324
	2010-11	279	161	194	2,394
	2011-12	267	169	123	2,292
Nord-Ouest	2009-10	109	90	61	1,093
	2010-11	70	52	48	957
	2011-12	119	59	42	1,047
Toronto	2009-10	1,241	876	1,038	16,766
	2010-11	1,107	621	1,097	16,037
	2011-12	1,112	1,134	706	16,134
Ouest	2009-10	674	492	553	6,638
	2010-11	717	459	570	6,900
	2011-12	681	521	384	6,745
Ontario	2009-10	4,107	2,937	3,264	48,440
	2010-11	3,938	2,616	3,378	47,342
	2011-12	3,921	3,169	2,349	46,645

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-2014.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d. les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
4. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région

Région	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Centre-Est	7 570	8 162	8 803	8 196	8 022
Centre-Ouest	10 832	11 098	11 768	11 475	12 335
Est	5 352	7 067	6 261	7 204	7 289
Nord-Est	2 241	2 249	2 067	1 815	1 276
Nord-Ouest	760	839	566	510	612
Toronto	17 025	18 408	17 409	16 524	15 727
Ouest	6 150	5 854	6 692	6 776	7 311
Ontario	49 930	53 678	53 565	52 501	52 572

1. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels reçus en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Centre-Est	Barrie	141	149	138
	Bracebridge	6	9	6
	Cobourg	16	12	10
	Lindsay	36	26	18
	Newmarket	87	86	79
	Peterborough	22	25	43
	Whitby	128	119	94
Total Centre-Est		436	426	388
Centre-Ouest	Brampton	444	446	441
	Brantford	16	18	18
	Cayuga	12	6	9
	Hamilton	183	174	177
	Milton	78	85	83
	Orangeville	25	38	26
	Simcoe	13	12	9
	St. Catharines	24	25	40
	Welland	29	32	40
Total Centre-Ouest		824	836	843
Est	Belleville	52	30	33
	Brockville	37	37	47
	Cornwall	94	79	77
	Kingston	74	52	60
	L'Orignal	44	26	35
	Napanee	12	20	12
	Ottawa	195	197	188
	Pembroke	28	31	32
	Perth	21	23	23
	Picton	5	8	4
Total Est		562	503	511
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	34	34	49
	Gore Bay	16	17	21
	Haileybury	26	29	34
	North Bay	52	52	50
	Parry Sound	22	27	21
	Sault Ste. Marie	35	33	30
	Sudbury	76	87	62
Total Nord-Est		261	279	267

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels reçus en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	5	8	4
	Kenora	42	22	32
	Thunder Bay	62	40	83
Total Nord-Ouest		109	70	119
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	1 241	1 107	1 112
Total Toronto		1 241	1 107	1 112
Ouest	Chatham	20	34	31
	Goderich	26	27	15
	Guelph	41	41	42
	Kitchener	57	58	53
	London	183	187	203
	Owen Sound	14	23	18
	Sarnia	54	46	36
	St. Thomas	34	37	28
	Stratford	55	46	67
	Walkerton	27	23	15
	Windsor	141	170	153
	Woodstock	22	25	20
Total Ouest		674	717	681
Total Ontario		4 107	3 938	3 921

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-2014.
2. Les affaires reçues comprennent les mises en accusation et les appels concernant tant les adultes que les jeunes.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Centre-Est	Barrie	120	89	120
	Bracebridge	9	6	8
	Cobourg	18	12	2
	Lindsay	27	17	18
	Newmarket	48	56	38
	Peterborough	14	15	28
	Whitby	116	70	83
Total Centre-Est		352	265	297
Centre-Ouest	Brampton	293	242	278
	Brantford	9	12	15
	Cayuga	9	4	3
	Hamilton	171	152	141
	Milton	65	51	76
	Orangeville	14	19	16
	Simcoe	6	9	4
	St. Catharines	18	16	33
	Welland	23	19	29
Total Centre-Ouest		608	524	595
Est	Belleville	37	28	25
	Brockville	9	18	29
	Cornwall	50	48	68
	Kingston	59	39	33
	L'Orignal	37	10	31
	Napanee	2	2	7
	Ottawa	128	138	153
	Pembroke	31	25	26
	Perth	19	21	19
	Picton	4	5	3
Total Est		376	334	394
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	20	23	19
	Gore Bay	6	2	5
	Haileybury	19	24	28
	North Bay	28	39	35
	Parry Sound	14	10	21
	Sault Ste. Marie	16	20	31
	Sudbury	40	43	30
Total Nord-Est		143	161	169

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	2	3	4
	Kenora	38	17	12
	Thunder Bay	50	32	43
Total Nord-Ouest		90	52	59
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	876	821	1 134
Total Toronto		876	821	1 134
Ouest	Chatham	15	16	25
	Goderich	19	17	7
	Guelph	48	41	37
	Kitchener	37	45	30
	London	84	103	131
	Owen Sound	7	5	15
	Sarnia	43	39	38
	St. Thomas	26	28	29
	Stratford	39	36	40
	Walkerton	17	12	7
	Windsor	139	101	141
	Woodstock	18	16	21
Total Ouest		492	459	521
Total Ontario		2 937	2 616	3 169

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-14.
2. Une mise en accusations est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en instance en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Centre-Est	Barrie	87	121	70
	Bracebridge	7	5	1
	Cobourg	12	7	6
	Lindsay	25	20	13
	Newmarket	66	56	36
	Peterborough	14	13	20
	Whitby	79	79	67
Total Centre-Est		290	301	213
Centre-Ouest	Brampton	382	418	357
	Brantford	16	17	10
	Cayuga	6	6	5
	Hamilton	139	125	82
	Milton	59	68	53
	Orangeville	14	14	5
	Simcoe	9	8	7
	St. Catharines	20	25	20
	Welland	21	33	24
Total Centre-Ouest		666	714	563
Est	Belleville	38	22	25
	Brockville	17	30	24
	Cornwall	100	86	54
	Kingston	60	41	37
	L'Orignal	24	28	10
	Napanee	6	13	10
	Ottawa	191	195	124
	Pembroke	17	17	16
	Perth	22	17	16
	Picton	5	5	2
Est Total		480	454	318
Nord-est	Cochrane (inc. Timmins)	25	24	29
	Gore Bay	9	10	10
	Haileybury	22	22	13
	North Bay	38	37	23
	Parry Sound	11	19	9
	Sault Ste. Marie	20	21	10
	Sudbury	51	61	29
Total Nord-Est		176	194	123

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en instance en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	3	4	0
	Kenora	19	13	10
	Thunder Bay	39	31	32
Total Nord-Ouest		61	48	42
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	1 038	1 097	706
Total Toronto		1 038	1 097	706
Ouest	Chatham	16	27	26
	Goderich	18	18	18
	Guelph	23	16	7
	Kitchener	56	47	17
	London	143	153	104
	Owen Sound	11	16	11
	Sarnia	41	39	30
	St. Thomas	26	33	17
	Stratford	31	25	24
	Walkerton	10	12	3
	Windsor	163	165	113
	Woodstock	15	19	14
Total Ouest		553	570	384
Total Ontario		3 264	3 378	2 349

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-14.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Événements entendus en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Centre-Est	Barrie	1 566	1 332	1 510
	Bracebridge	94	88	77
	Cobourg	234	108	98
	Lindsay	425	276	243
	Newmarket	1 190	1 180	958
	Peterborough	295	302	311
	Whitby	1 815	1 754	1 697
Total Centre-Est		5 619	5 040	4 894
Centre-Ouest	Brampton	5 728	6 033	5 786
	Brantford	319	356	342
	Cayuga	109	78	84
	Hamilton	2 164	1 804	1 849
	Milton	855	830	910
	Orangeville	243	303	174
	Simcoe	121	128	125
	St. Catharines	394	439	516
	Welland	455	552	571
Total Centre-Ouest		10 388	10 523	10 357
Est	Belleville	482	328	331
	Brockville	259	286	402
	Cornwall	1 022	997	969
	Kingston	661	623	549
	L'Orignal	194	170	175
	Napanee	39	104	128
	Ottawa	2 390	2 569	2 194
	Pembroke	266	173	179
	Perth	224	195	172
	Picton	75	46	77
Total Est		5 612	5 491	5 176
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	453	338	342
	Gore Bay	205	149	133
	Haileybury	184	194	169
	North Bay	394	404	438
	Parry Sound	157	206	202
	Sault Ste. Marie	460	452	381
	Sudbury	471	651	627
Total Nord-Est		2 324	2 394	2 292

Cour supérieure de justice : Événements entendus en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	34	42	38
	Kenora	379	364	271
	Thunder Bay	680	551	738
Total Nord-Ouest		1 093	957	1 047
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	16 766	16 037	16 134
Total Toronto		16 766	16 037	16 134
Ouest	Chatham	158	163	202
	Goderich	224	209	180
	Guelph	448	437	401
	Kitchener	647	780	684
	London	1 583	1 905	1 908
	Owen Sound	167	251	181
	Sarnia	442	430	367
	St. Thomas	213	225	205
	Stratford	246	231	242
	Walkerton	125	181	176
	Windsor	2 183	1 898	1 999
	Woodstock	202	190	200
Total Ouest		6 638	6 900	6 745
Total Ontario		48 440	47 342	46 645

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-14.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d. les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice. Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
	2009-2010	14 225	52 872	18 254
	2010-2011	13 450	52 336	19 464
	2011-2012	13 506	59 470	20 154
Centre-Ouest	2007-2008	17 878	58 857	20 189
	2008-2009	18 535	60 863	20 226
	2009-2010	18 718	62 497	21 485
	2010-2011	17 767	65 300	22 320
	2011-2012	17 719	68 180	21 824
Est	2007-2008	11 807	40 704	12 088
	2008-2009	11 780	38 057	11 403
	2009-2010	11 562	37 049	10 748
	2010-2011	10 934	36 483	11 258
	2011-2012	11 091	39 777	12 187
Nord-Est	2007-2008	5 130	27 253	5 792
	2008-2009	5 318	26 073	6 082
	2009-2010	5 230	26 118	6 783
	2010-2011	5 188	24 984	5 833
	2011-2012	4 996	24 402	6 198
Nord-Ouest	2007-2008	1 956	8 687	1 777
	2008-2009	1 905	9 325	2 246
	2009-2010	1 783	9 836	2 161
	2010-2011	1 689	8 576	2 188
	2011-2012	1 660	8 672	2 329

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2007-2008	18 972	56 153	14 741
	2008-2009	18 003	54 621	16 398
	2009-2010	18 019	53 303	15 967
	2010-2011	17 127	50 095	15 795
	2011-2012	16 863	48 852	16 035
Ouest	2007-2008	15 565	71 467	15 818
	2008-2009	16 429	71 566	16 770
	2009-2010	16 616	72 053	17 871
	2010-2011	15 681	70 091	17 861
	2011-2012	15 574	73 443	17 799
Ontario	2007-2008	85 688	315 852	85 815
	2008-2009	86 238	313 470	90 007
	2009-2010	86 153	313 728	93 268
	2010-2011	81 836	307 865	94 719
	2011-2012	81 409	322 796	96 526

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 225	3 290	3 440	3 080	3 114	-111	-3%
	Bracebridge	541	486	479	509	461	-80	-15%
	Cobourg	612	697	597	583	607	-5	-1%
	Lindsay	662	703	674	639	620	-42	-6%
	Newmarket	3 705	3 536	3 682	3 640	3 660	-45	-1%
	Peterborough	977	1 002	1 019	939	929	-48	-5%
	Whitby (y compris Oshawa)	4 658	4 554	4 334	4 060	4 115	-543	-12%
Total Centre-Est		14 380	14 268	14 225	13 450	13 506	-874	-6%
Centre-Ouest	Brampton	6 261	6 722	6 944	6 605	6 571	310	5%
	Brantford	1 400	1 438	1 440	1 318	1 322	-78	-6%
	Cayuga	332	305	320	320	314	-18	-5%
	Hamilton	3 515	3 798	3 642	3 451	3 509	-6	0%
	Milton	2 194	2 181	2 183	2 067	2 088	-106	-5%
	Orangeville	492	484	451	530	423	-69	-14%
	Simcoe	465	462	493	504	456	-9	-2%
	St. Catharines	1 358	1 319	1 445	1 326	1 349	-9	-1%
Welland		1 861	1 826	1 800	1 646	1 687	-174	-9%
Total Centre-Ouest		17 878	18 535	18 718	17 767	17 719	-159	-1%
Est	Belleville	1 620	1 630	1 553	1 316	1 379	-241	-15%
	Brockville	664	652	681	649	586	-78	-12%
	Cornwall	1 120	1 264	1 273	1 302	1 257	137	12%
	Kingston	1 054	1 021	1 090	1 024	1 080	26	2%
	L'Orignal	470	550	527	482	522	52	11%
	Napanee	328	321	278	253	293	-35	-11%
	Ottawa	5 054	4 840	4 751	4 572	4 655	-399	-8%
	Pembroke	856	831	772	733	724	-132	-15%
	Perth	460	492	472	426	443	-17	-4%
	Picton	181	179	165	177	152	-29	-16%
Total Est		11 807	11 780	11 562	10 934	11 091	-716	-6%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	819	897	827	831	692	-127	-16%
	Gore Bay	176	164	132	145	142	-34	-19%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	261	245	231	250	236	-25	-10%
	North Bay	983	1 084	1 035	1 012	1 030	47	5%
	Parry Sound	260	301	299	338	246	-14	-5%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	966	949	941	914	893	-73	-8%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 665	1 678	1 765	1 698	1 757	92	6%
Total Nord-Est		5 130	5 318	5 230	5 188	4 996	-134	-3%

Cour supérieure de justice Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	122	141	125	120	105	-17	-14%
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	453	421	391	357	431	-22	-5%
	Thunder Bay	1 381	1 343	1 267	1 212	1 124	-257	-19%
Total Nord-Ouest		1 956	1 905	1 783	1 689	1 660	-296	-15%
Toronto	311, rue Jarvis	2 314	2 235	2 017	1 806	1 816	-498	-22%
	393, avenue University	11 258	10 404	10 928	10 618	10 573	-685	-6%
	47, avenue Sheppard Est	5 400	5 364	5 074	4 703	4 474	-926	-17%
Total Toronto		18 972	18 003	18 019	17 127	16 863	-2 109	-11%
Ouest	Chatham	950	921	977	860	800	-150	-16%
	Goderich	290	364	296	307	312	22	8%
	Guelph	1 132	1 267	1 154	1 104	1 171	39	3%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 668	3 852	3 701	3 504	3 510	-158	-4%
	London	2 968	3 233	3 445	3 317	3 261	293	10%
	Owen Sound	676	665	702	662	599	-77	-11%
	Sarnia	979	1 057	1 028	1 028	999	20	2%
	St. Thomas	732	791	836	689	708	-24	-3%
	Stratford	487	483	529	538	509	22	5%
	Walkerton	335	367	368	321	311	-24	-7%
	Windsor	2 371	2 462	2 569	2 399	2 470	99	4%
	Woodstock	977	967	1 011	952	924	-53	-5%
Total Ouest		15 565	16 429	16 616	15 681	15 574	9	0%
Total Ontario		85 688	86 238	86 153	81 836	81 409	-4 279	-5%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	11 703	11 707	11 527	11 309	12 636	933	8%
	Bracebridge	1 569	1 433	1 516	1 604	1 876	307	20%
	Cobourg	2 356	2 493	2 482	2 076	2 640	284	12%
	Lindsay	3 110	3 092	3 299	2 964	3 203	93	3%
	Newmarket	13 747	13 049	12 645	13 352	14 805	1 058	8%
	Peterborough	3 971	4 095	4 540	4 083	4 411	440	11%
	Whitby (y compris Oshawa)	16 275	17 096	16 863	16 948	19 899	3 624	22%
Total Centre-Est		52 731	52 965	52 872	52 336	59 470	6 739	13%
Centre-Ouest	Brampton	19 233	20 136	20 827	23 431	22 178	2 945	15%
	Brantford	5 133	5 377	5 347	5 087	5 399	266	5%
	Cayuga	1 044	974	970	1 042	1 401	357	34%
	Hamilton	12 805	12 694	13 541	12 323	14 285	1 480	12%
	Milton	6 014	6 489	6 393	7 744	8 703	2 689	45%
	Orangeville	1 712	1 802	1 740	1 856	1 965	253	15%
	Simcoe	1 845	1 694	1 948	2 153	2 087	242	13%
	St. Catharines	5 069	5 358	5 783	5 656	5 828	759	15%
	Welland	6 002	6 339	5 948	6 008	6 334	332	6%
Total Centre-Ouest		58 857	60 863	62 497	65 300	68 180	9 323	16%
Est	Belleville	8 340	7 475	6 990	6 429	6 218	-2 122	-25%
	Brockville	2 561	2 560	2 804	2 615	2 921	360	14%
	Cornwall	2 707	2 794	2 798	2 794	3 795	1 088	40%
	Kingston	3 536	3 320	3 458	3 514	4 107	571	16%
	L'Orignal	1 674	1 631	1 722	1 670	1 958	284	17%
	Napanee	1 001	1 028	1 086	993	1 217	216	22%
	Ottawa	13 728	12 437	12 066	13 037	13 364	-364	-3%
	Pembroke	4 864	4 498	3 980	3 348	3 785	-1 079	-22%
	Perth	1 469	1 483	1 536	1 445	1 795	326	22%
	Picton	824	831	609	638	617	-207	-25%
Total Est		40 704	38 057	37 049	36 483	39 777	-927	-2%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 956	4 297	4 283	4 403	4 377	421	11%
	Gore Bay	760	549	507	481	446	-314	-41%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	870	842	864	906	1 043	173	20%
	North Bay	5 268	5 020	4 752	4 597	4 933	-335	-6%
	Parry Sound	1 277	1 281	1 554	1 379	1 070	-207	-16%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	6 246	6 159	6 315	6 126	6 493	247	4%
	Sudbury (y compris Espanola)	8 876	7 925	7 843	7 092	6 040	-2 836	-32%
Total Nord-Est		27 253	26 073	26 118	24 984	24 402	-2 851	-10%

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Ouest	Fort Frances	513	642	442	442	427	-86	-17%
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	1 708	1 613	1 323	1 323	1 503	-205	-12%
	Thunder Bay	6 466	7 070	6 811	6 811	6 742	276	4%
Total Nord-Ouest		8 687	9 325	8 576	8 576	8 672	-15	0%
Toronto	311, rue Jarvis	12 525	11 702	9 499	9 499	9 871	-2 654	-21%
	393, avenue University	19 473	17 617	17 215	17 215	16 780	-2 693	-14%
	47, avenue Sheppard Est	24 155	25 302	23 381	23 381	22 201	-1 954	-8%
Total Toronto		56 153	54 621	50 095	50 095	48 852	-7 301	-13%
Ouest	Chatham	5 168	5 586	5 721	5 721	5 489	321	6%
	Goderich	2 328	2 363	1 962	1 962	2 195	-133	-6%
	Guelph	4 040	4 280	3 656	3 656	3 980	-60	-1%
	Kitchener (y compris Cambridge)	13 433	13 561	13 454	13 454	13 839	406	3%
	London	11 683	10 719	11 119	11 119	12 810	1 127	10%
	Owen Sound	3 172	3 197	2 997	2 997	3 348	176	6%
	Sarnia	7 553	7 120	7 273	7 273	6 954	-599	-8%
	St. Thomas	3 235	3 420	2 883	2 883	3 132	-103	-3%
	Stratford	2 040	2 144	2 125	2 125	2 140	100	5%
	Walkerton	1 726	1 630	1 764	1 764	1 602	-124	-7%
	Windsor	11 200	11 198	11 359	11 359	11 995	795	7%
	Woodstock	5 889	6 348	5 778	5 778	5 959	70	1%
Total Ouest		71 467	71 566	70 091	70 091	73 443	1 976	3%
Total Ontario		315 852	313 470	307 865	307 865	322 796	6 944	2%

1. Les événements entendus incluent le Programme d'information obligatoire, tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2007-2008	6 926	15 838	4 793
	2008-2009	7 176	16 118	5 364
	2009-2010	7 264	16 138	5 411
	2010-2011	6 937	17 727	5 823
	2011-2012	6 892	18 766	5 292
Est	2007-2008	871	2 385	610
	2008-2009	961	2 229	539
	2009-2010	874	2 214	707
	2010-2011	820	1 824	616
	2011-2012	861	1 917	546
Nord-Est	2007-2008	1 923	5 225	1 497
	2008-2009	1 945	4 672	1 622
	2009-2010	1 900	4 795	1 843
	2010-2011	1 768	4 584	1 433
	2011-2012	1 773	4 509	1 261
Nord-Ouest	2007-2008	732	2 339	577
	2008-2009	701	2 246	661
	2009-2010	690	2 235	729
	2010-2011	652	1 848	593
	2011-2012	682	1 917	635
Toronto	2007-2008	11 258	19 473	6 431
	2008-2009	10 404	17 617	7 098
	2009-2010	10 928	17 303	6 906
	2010-2011	10 618	17 215	6 937
	2011-2012	10 573	16 780	7 061

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2007-2008	5 811	17 822	4 036
	2008-2009	6 245	17 923	4 345
	2009-2010	6 060	17 165	4 657
	2010-2011	652	1 848	593
	2011-2012	5 779	16 853	4 603
Ontario	2007-2008	27 521	63 082	17 944
	2008-2009	27 432	60 805	19 629
	2009-2010	27 716	59 850	20 252
	2010-2011	10 618	17 215	6 937
	2011-2012	26 560	60 742	19 399

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Ouest	Brampton	3 541	3 799	3 923	3 740	3 792	251	7%
	Brantford	468	489	504	470	449	-19	-4%
	Cayuga	173	153	162	156	147	-26	-15%
	Milton	1 442	1 476	1 415	1 395	1 412	-30	-2%
	Orangeville	243	229	211	258	178	-65	-27%
	Simcoe	216	212	205	206	200	-16	-7%
	Welland (y compris Niagara Falls)	843	818	844	712	714	-129	-15%
Total Centre-Ouest		6 926	7 176	7 264	6 937	6 892	-34	0%
Est	Belleville	503	561	496	475	501	-2	0%
	Pembroke	320	351	329	279	310	-10	-3%
	Picton	48	49	49	66	50	2	4%
Total Est		871	961	874	820	861	-10	-1%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	267	303	289	292	258	-9	-3%
	Gore Bay	32	28	26	26	28	-4	-13%
	Haileybury	112	90	91	95	87	-25	-22%
	North Bay	323	324	276	241	306	-17	-5%
	Parry Sound	109	91	94	102	86	-23	-21%
	Sault Ste. Marie	438	420	436	384	379	-59	-13%
	Sudbury	642	689	688	628	629	-13	-2%
Total Nord-Est		1 923	1 945	1 900	1 768	1 773	-150	-8%
Nord-Ouest	Fort Frances	52	62	62	53	52	0	0%
	Kenora	167	148	163	132	167	0	0%
	Thunder Bay	513	491	465	467	463	-50	-10%
Total Nord-Ouest		732	701	690	652	682	-50	-7%
Toronto	393, avenue University	11 258	10 404	10 928	10 618	10 573	-685	-6%
Total Toronto		11 258	10 404	10 928	10 618	10 573	-685	-6%
Ouest	Chatham	334	316	345	333	316	-18	-5%
	Goderich	124	151	139	137	137	13	10%
	Guelph	526	614	554	552	574	48	9%
	Kitchener (y compris Cambridge)	1 552	1 565	1 527	1 505	1 507	-45	-3%
	Owen Sound	327	323	280	316	297	-30	-9%
	Sarnia	412	478	428	404	385	-27	-7%
	St. Thomas	341	364	341	320	321	-20	-6%
	Stratford	208	200	213	211	206	-2	-1%
	Walkerton	167	178	175	155	159	-8	-5%
	Windsor	1 427	1 634	1 640	1 540	1 468	41	3%
	Woodstock	393	422	418	419	409	16	4%
Total Ouest		5 811	6 245	6 060	5 892	5 779	-32	-1%
Total Ontario		27 521	27 432	27 716	26 687	26 560	-961	-3%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Ouest	Brampton	7 273	7 461	7 564	8 519	8 758	1 485	20%
	Brantford	1 206	1 174	1 140	1 167	1 125	-81	-7%
	Cayuga	439	348	360	444	505	66	15%
	Milton	3 210	3 654	3 559	4 284	5 005	1 795	56%
	Orangeville	576	609	558	624	692	116	20%
	Simcoe	619	419	495	441	498	-121	-20%
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 515	2 453	2 462	2 248	2 183	-332	-13%
Total Centre-Ouest		15 838	16 118	16 138	17 727	18 766	2 928	18%
Est	Belleville	1 074	1 110	1 159	942	1 037	-37	-3%
	Pembroke	1 154	987	957	746	773	-381	-33%
	Pictou	157	132	98	136	107	-50	-32%
Total Est		2 385	2 229	2 214	1 824	1 917	-468	-20%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	671	647	719	732	721	50	7%
	Gore Bay	64	55	62	55	45	-19	-30%
	Haileybury	226	206	192	192	199	-27	-12%
	North Bay	659	657	634	538	554	-105	-16%
	Parry Sound	230	203	171	203	177	-53	-23%
	Sault Ste. Marie	1 496	1 288	1 421	1 404	1 353	-143	-10%
	Sudbury	1 879	1 616	1 596	1 460	1 460	-419	-22%
Total Nord-Est		5 225	4 672	4 795	4 584	4 509	-716	-14%
Nord-Ouest	Fort Frances	219	233	257	222	201	-18	-8%
	Kenora	396	396	492	352	408	12	3%
	Thunder Bay	1 724	1 617	1 486	1 274	1 308	-416	-24%
Total Nord-Ouest		2 339	2 246	2 235	1 848	1 917	-422	-18%
Toronto	393, avenue University	19 473	17 617	17 303	17 215	16 780	-2 693	-14%
Total Toronto		19 473	17 617	17 303	17 215	16 780	-2 693	-14%
Ouest	Chatham	1 048	1 035	993	1 082	1 017	-31	-3%
	Goderich	586	640	567	512	599	13	2%
	Guelph	1 286	1 421	1 393	1 361	1 477	191	15%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 382	3 209	3 172	3 236	3 221	-161	-5%
	Owen Sound	661	717	680	663	755	94	14%
	Sarnia	2 260	2 171	2 329	2 237	1 872	-388	-17%
	St. Thomas	1 196	1 294	1 102	1 159	1 149	-47	-4%
	Stratford	587	507	606	536	448	-139	-24%
	Walkerton	464	389	482	490	413	-51	-11%
	Windsor	5 103	5 191	4 513	4 536	4 561	-542	-11%
	Woodstock	1 249	1 349	1 328	1 455	1 341	92	7%
Total Ouest		17 822	17 923	17 165	17 267	16 853	-969	-5%
Total Ontario		63 082	60 805	59 850	60 465	60 742	-2 340	-4%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
	2009-2010	14 225	52 872	18 254
	2010-2011	13 450	52 336	19 459
	2011-2012	13 506	59 470	20 154
Centre-Ouest	2007-2008	4 873	17 874	6 768
	2008-2009	5 117	18 052	6 438
	2009-2010	5 087	19 324	7 292
	2010-2011	4 777	17 979	7 597
	2011-2012	4 858	20 113	7 573
Est	2007-2008	9 150	26 676	9 677
	2008-2009	9 140	25 253	8 930
	2009-2010	9 072	25 470	8 207
	2010-2011	8 708	26 068	8 937
	2011-2012	8 836	29 157	9 929
Ouest	2007-2008	2 968	11 683	2 454
	2008-2009	3 233	10 719	2 999
	2009-2010	3 445	11 247	3 240
	2010-2011	3 317	11 119	3 276
	2011-2012	3 261	12 810	3 391
Ontario	2007-2008	31 371	108 964	34 309
	2008-2009	31 758	106 989	35 249
	2009-2010	31 829	108 913	36 992
	2010-2011	30 252	107 502	39 269
	2011-2012	30 461	121 550	41 047

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 225	3 290	3 440	3 080	3 114	-111	-3%
	Bracebridge	541	486	479	509	461	-80	-15%
	Cobourg	612	697	597	583	607	-5	-1%
	Lindsay	662	703	674	639	620	-42	-6%
	Newmarket	3 705	3 536	3 682	3 640	3 660	-45	-1%
	Peterborough	977	1 002	1 019	939	929	-48	-5%
	Whitby (y compris Oshawa)	4 658	4 554	4 334	4 060	4 115	-543	-12%
Total Centre-Est		14 380	14 268	14 225	13 450	13 506	-874	-6%
Centre-Ouest	Hamilton	3 515	3 798	3 642	3 451	3 509	-6	0%
	St. Catharines	1 358	1 319	1 445	1 326	1 349	-9	-1%
Total Centre-Ouest		4 873	5 117	5 087	4 777	4 858	-15	0%
Est	Brockville	664	652	681	649	586	-78	-12%
	Cornwall	1 120	1 264	1 273	1 302	1 257	137	12%
	Kingston	1 054	1 021	1 090	1 024	1 080	26	2%
	L'Orignal	470	550	527	482	522	52	11%
	Napanee	328	321	278	253	293	-35	-11%
	Ottawa	5 054	4 840	4 751	4 572	4 655	-399	-8%
	Perth	460	492	472	426	443	-17	-4%
Total Est		9 150	9 140	9 072	8 708	8 836	-314	-3%
Ouest	London	2 968	3 233	3 445	3 317	3 261	293	10%
Total Ouest		2 968	3 233	3 445	3 317	3 261	293	10%
Total Ontario		31 371	31 758	31 829	30 252	30 461	-910	-3%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	11 703	11 707	11 527	11 309	12 636	933	8%
	Bracebridge	1 569	1 433	1 516	1 604	1 876	307	20%
	Cobourg	2 356	2 493	2 482	2 076	2 640	284	12%
	Lindsay	3 110	3 092	3 299	2 964	3 203	93	3%
	Newmarket	13 747	13 049	12 645	13 352	14 805	1 058	8%
	Peterborough	3 971	4 095	4 540	4 083	4 411	440	11%
	Whitby (y compris Oshawa)	16 275	17 096	16 863	16 948	19 899	3 624	22%
Total Centre-Est		52 731	52 965	52 872	52 336	59 470	6 739	13%
Centre-Ouest	Hamilton	12 805	12 694	13 541	12 323	14 285	1 480	12%
	St. Catharines	5 069	5 358	5 783	5 656	5 828	759	15%
Total Centre-Ouest		17 874	18 052	19 324	17 979	20 113	2 239	13%
Est	Brockville	2 561	2 560	2 804	2 615	2 921	360	14%
	Cornwall	2 707	2 794	2 798	2 794	3 795	1 088	40%
	Kingston	3 536	3 320	3 458	3 514	4 107	571	16%
	L'Orignal	1 674	1 631	1 722	1 670	1 958	284	17%
	Napanee	1 001	1 028	1 086	993	1 217	216	22%
	Ottawa	13 728	12 437	12 066	13 037	13 364	-364	-3%
	Perth	1 469	1 483	1 536	1 445	1 795	326	22%
Total Est		26 676	25 253	25 470	26 068	29 157	2 481	9%
Ouest	London	11 683	10 719	11 247	11 119	12 810	1 127	10%
Total Ouest		11 683	10 719	11 247	11 119	12 810	1 127	10%
Total Ontario		108 964	106 989	108 913	107 502	121 550	12 586	12%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2007-2008	6 079	25 145	8 629
	2008-2009	6 242	26 693	8 423
	2009-2010	6 367	27 035	8 782
	2010-2011	6 053	29 594	8 900
	2011-2012	5 969	29 301	8 959
Est	2007-2008	1 786	11 643	1 801
	2008-2009	1 679	10 575	1 934
	2009-2010	1 616	9 365	1 835
	2010-2011	1 406	8 591	1 705
	2011-2012	1 394	8 703	1 711
Nord-Est	2007-2008	3 207	22 028	4 295
	2008-2009	3 373	21 401	4 460
	2009-2010	3 330	21 323	4 940
	2010-2011	3 420	20 400	4 400
	2011-2012	3 223	19 893	4 937
Nord-Ouest	2007-2008	1 224	6 348	1 200
	2008-2009	1 204	7 079	1 585
	2009-2010	1 093	7 601	1 432
	2010-2011	1 037	6 728	1 596
	2011-2012	978	6 755	1 694
Toronto	2007-2008	7 714	36 680	8 310
	2008-2009	7 599	37 004	9 300
	2009-2010	7 091	36 000	9 060
	2010-2011	6 509	32 880	8 858
	2011-2012	6 290	32 072	8 975
Ouest	2007-2008	6 786	41 962	9 327
	2008-2009	6 951	42 924	9 426
	2009-2010	7 111	43 641	9 974
	2010-2011	6 472	41 705	9 606
	2011-2012	6 534	43 780	9 804

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ontario	2007-2008	26 796	143 806	33 562
	2008-2009	27 048	145 676	35 129
	2009-2010	26 608	144 965	36 024
	2010-2011	24 897	139 898	35 064
	2011-2012	24 388	140 504	36 080

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Ouest	Brampton	2 720	2 923	3 021	2 865	2 779	59	2%
	Brantford	932	949	936	848	873	-59	-6%
	Cayuga	159	152	158	164	167	8	5%
	Milton	752	705	768	672	676	-76	-10%
	Orangeville	249	255	240	272	245	-4	-2%
	Simcoe	249	250	288	298	256	7	3%
	Welland (y compris Niagara Falls)	1 018	1 008	956	934	973	-45	-4%
Total Centre-Ouest		6 079	6 242	6 367	6 053	5 969	-110	-2%
Est	Belleville	1 117	1 069	1 057	841	878	-239	-21%
	Pembroke	536	480	443	454	414	-122	-23%
	Picton	133	130	116	111	102	-31	-23%
Total Est		1 786	1 679	1 616	1 406	1 394	-392	-22%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	552	594	538	539	434	-118	-21%
	Gore Bay	144	136	106	119	114	-30	-21%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	149	155	140	155	149	0	0%
	North Bay	660	760	759	771	724	64	10%
	Parry Sound	151	210	205	236	160	9	6%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	528	529	505	530	514	-14	-3%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 023	989	1 077	1 070	1 103	80	8%
Total Nord-Est		3 207	3 373	3 330	3 420	3 223	16	0%
Nord-Ouest	Fort Frances	70	79	63	67	53	-17	-24%
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	286	273	228	225	264	-22	-8%
	Thunder Bay	868	852	802	745	661	-207	-24%
Total Nord-Ouest		1 224	1 204	1 093	1 037	978	-246	-20%
Toronto	311, rue Jarvis	2 314	2 235	2 017	1 806	1 816	-498	-22%
	47, avenue Sheppard Est	5 400	5 364	5 074	4 703	4 474	-926	-17%
Total Toronto		7 714	7 599	7 091	6 509	6 290	-1 424	-18%

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Ouest	Chatham	616	605	632	527	484	-132	-21%
	Goderich	166	213	157	170	175	9	5%
	Guelph	606	653	600	552	597	-9	-1%
	Kitchener (y compris Cambridge)	2 116	2 287	2 174	1 999	2 003	-113	-5%
	Owen Sound	349	342	422	346	302	-47	-13%
	Sarnia	567	579	600	624	614	47	8%
	St. Thomas	391	427	495	369	387	-4	-1%
	Stratford	279	283	316	327	303	24	9%
	Walkerton	168	189	193	166	152	-16	-10%
	Windsor	944	828	929	859	1 002	58	6%
	Woodstock	584	545	593	533	515	-69	-12%
Total Ouest		6 786	6 951	7 111	6 472	6 534	-252	-4%
Total Ontario		26 796	27 048	26 608	24 897	24 388	-2 408	-9%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Ouest	Brampton	11 960	12 675	13 263	14 912	13 420	1 460	12%
	Brantford	3 927	4 203	4 207	3 920	4 274	347	9%
	Cayuga	605	626	610	598	896	291	48%
	Milton	2 804	2 835	2 834	3 460	3 698	894	32%
	Orangeville	1 136	1 193	1 182	1 232	1 273	137	12%
	Simcoe	1 226	1 275	1 453	1 712	1 589	363	30%
	Welland (y compris Niagara Falls)	3 487	3 886	3 486	3 760	4 151	664	19%
Total Centre-Ouest		25 145	26 693	27 035	29 594	29 301	4 156	17%
Est	Belleville	7 266	6 365	5 831	5 487	5 181	-2 085	-29%
	Pembroke	3 710	3 511	3 023	2 602	3 012	-698	-19%
	Picton	667	699	511	502	510	-157	-24%
Total Est		11 643	10 575	9 365	8 591	8 703	-2 940	-25%
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 285	3 650	3 564	3 671	3 656	371	11%
	Gore Bay	696	494	445	426	401	-295	-42%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	644	636	672	714	844	200	31%
	North Bay	4 609	4 363	4 118	4 059	4 379	-230	-5%
	Parry Sound	1 047	1 078	1 383	1 176	893	-154	-15%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	4 750	4 871	4 894	4 722	5 140	390	8%
	Sudbury (y compris Espanola)	6 997	6 309	6 247	5 632	4 551	-2 446	-35%
Total Nord-Est		22 028	21 401	21 323	20 400	19 893	-2 135	-10%
Nord-Ouest	Fort Frances	294	409	355	220	226	-68	-23%
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	1 312	1 217	1 071	971	1 095	-217	-17%
	Thunder Bay	4 742	5 453	6 175	5 537	5 434	692	15%
Total Nord-Ouest		6 348	7 079	7 601	6 728	6 755	407	6%
Toronto	311, rue Jarvis	12 525	11 702	10 947	9 499	9 871	-2 654	-21%
	47, avenue Sheppard Est	24 155	25 302	25 053	23 381	22 201	-1 954	-8%
Total Toronto		36 680	37 004	36 000	32 880	32 072	-4 608	-13%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Ouest	Chatham	4 120	4 551	5 084	4 639	4 472	352	9%
	Goderich	1 742	1 723	1 614	1 450	1 596	-146	-8%
	Guelph	2 754	2 859	2 948	2 295	2 503	-251	-9%
	Kitchener (y compris Cambridge)	10 051	10 352	10 803	10 218	10 618	567	6%
	Owen Sound	2 511	2 480	2 420	2 334	2 593	82	3%
	Sarnia	5 293	4 949	4 728	5 036	5 082	-211	-4%
	St. Thomas	2 039	2 126	2 120	1 724	1 983	-56	-3%
	Stratford	1 453	1 637	1 465	1 589	1 692	239	16%
	Walkerton	1 262	1 241	1 346	1 274	1 189	-73	-6%
	Windsor	6 097	6 007	6 179	6 823	7 434	1 337	22%
	Woodstock	4 640	4 999	4 934	4 323	4 618	-22	0%
Total Ouest		41 962	42 924	43 641	41 705	43 780	1 818	4%
Total Ontario		143 806	145 676	144 965	139 898	140 504	-3 302	-2%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2007-2008	11 135	14 686	5 144
	2008-2009	11 592	14 588	5 714
	2009-2010	12 269	14 558	6 157
	2010-2011	13 485	14 956	6 612
	2011-2012	12 615	15 823	7 228
Centre-Ouest	2007-2008	14 910	18 525	6 801
	2008-2009	15 436	17 888	7 224
	2009-2010	15 198	18 486	7 538
	2010-2011	16 433	19 144	8 172
	2011-2012	16 126	21 098	8 796
Est	2007-2008	7 308	7 384	3 191
	2008-2009	6 519	8 456	3 111
	2009-2010	6 332	7 441	2 833
	2010-2011	7 141	7 020	3 117
	2011-2012	7 071	7 472	3 595
Nord-Est	2007-2008	2 761	2 830	1 374
	2008-2009	2 765	2 649	1 378
	2009-2010	2 908	2 684	1 315
	2010-2011	3 062	2 827	1 176
	2011-2012	2 943	3 057	1 385
Nord-Ouest	2007-2008	1 319	831	470
	2008-2009	1 401	832	403
	2009-2010	1 557	754	420
	2010-2011	1 404	813	423
	2011-2012	1 268	671	290

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région (suite)

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2007-2008	14 660	24 962	9 359
	2008-2009	15 512	25 369	10 919
	2009-2010	15 697	25 494	10 786
	2010-2011	15 866	26 702	10 979
	2011-2012	16 089	20 928	10 793
Ouest	2007-2008	11 540	10 869	3 295
	2008-2009	10 528	10 434	4 097
	2009-2010	10 293	9 765	4 053
	2010-2011	10 521	10 520	4 375
	2011-2012	10 282	11 045	4 574
Ontario	2007-2008	63 633	80 087	29 635
	2008-2009	63 753	80 216	32 846
	2009-2010	64 254	79 182	33 101
	2010-2011	67 912	81 982	34 855
	2011-2012	66 394	80 094	36 660

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements).
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : demandes déposées

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	1 867	1 901	2 030	2 180	1 992	125	7%
	Bracebridge	380	409	390	460	385	5	1%
	Cobourg	318	306	345	375	368	50	16%
	Lindsay (y compris Minden)	437	359	374	422	385	-52	-12%
	Newmarket	922	913	995	1 180	1 053	131	14%
	Orillia	364	380	376	350	330	-34	-9%
	Peterborough	550	595	554	554	601	51	9%
	Richmond Hill	3 770	3 993	4 236	4 859	4 677	907	24%
	Whitby (y compris Oshawa)	2 527	2 736	2 969	3 105	2 824	297	12%
Total Centre-Est		11 135	11 592	12 269	13 485	12 615	1 480	13%
Centre-Ouest	Brampton	6 735	7 453	7 097	7 904	7 963	1 228	18%
	Brantford	769	690	679	733	790	21	3%
	Burlington	552	702	852	1 308	1 248	696	126%
	Cayuga	184	163	203	164	205	21	11%
	Hamilton	2 726	2 625	2 741	2 824	2 595	-131	-5%
	Milton	489	491	585	579	542	53	11%
	Oakville	610	625	398	10	3	-607	-100%
	Orangeville	282	304	261	340	275	-7	-2%
	Simcoe	310	245	243	295	283	-27	-9%
	St. Catharines	1 129	985	971	1 093	1 006	-123	-11%
	Welland	1 124	1 153	1 168	1 183	1 216	92	8%
Total Centre-Ouest		14 910	15 436	15 198	16 433	16 126	1 216	8%
Est	Alexandria	96	101	75	84	87	-9	-9%
	Belleville	678	646	594	717	714	36	5%
	Brockville	479	404	426	428	473	-6	-1%
	Cornwall (y compris Iroquois)	414	393	349	365	340	-74	-18%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	532	519	489	553	583	51	10%
	L'Orignal	404	429	389	348	350	-54	-13%
	Morrisburg	49	54	60	58	45	-4	-8%
	Napanee (y compris Kalader)	141	143	148	181	162	21	15%
	Ottawa	3 841	3 064	3 126	3 602	3 463	-378	-10%
	Pembroke	208	233	213	283	263	55	26%
	Perth	257	299	243	286	324	67	26%
	Picton	99	107	86	116	106	7	7%
	Renfrew	110	127	134	120	161	51	46%
Total Est		7 308	6 519	6 332	7 141	7 071	-237	-3%
Nord-Est	Burk's Falls	30	0	0	0	0	-30	
	Cochrane	109	60	66	97	76	-33	-30%
	Elliot Lake	57	57	68	77	82	25	44%
	Gore Bay	32	29	27	38	33	1	3%

Cour des petites créances : demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
	Haileybury	93	91	80	96	92	-1	-1%
	Kapuskasing	167	159	160	149	105	-62	-37%
	Kirkland Lake	93	84	93	80	58	-35	-38%
	North Bay	380	450	485	459	513	133	35%
	Parry Sound	175	158	210	241	211	36	21%
	Sault Ste. Marie	536	515	477	549	485	-51	-10%
	Sturgeon Falls	1	0	0	0	0	-1	
	Sudbury	724	750	833	842	901	177	24%
	Timmins	364	412	409	434	387	23	6%
Total Nord-Est		2 761	2 765	2 908	3 062	2 943	182	7%
Nord-Ouest	Dryden	163	159	154	117	108	-55	-34%
	Fort Frances	125	101	63	67	69	-56	-45%
	Geraldton	29	33	16	22	21	-8	-28%
	Kenora	136	91	112	127	122	-14	-10%
	Nipigon	45	38	31	28	22	-23	-51%
	Red Lake	27	28	28	28	18	-9	-33%
	Thunder Bay	794	951	1 153	1 015	908	114	14%
Total Nord-Ouest		1 319	1 401	1 557	1 404	1 268	-51	-4%
Toronto	47, avenue Sheppard Est	14 660	15 512	15 697	15 866	16 089	1 429	10%
Total Toronto		14 660	15 512	15 697	15 866	16 089	1 429	10%
Ouest	Cambridge	690	778	688	758	760	70	10%
	Chatham	568	494	465	506	443	-125	-22%
	Goderich	182	208	175	216	175	-7	-4%
	Guelph	688	673	779	799	803	115	17%
	Kitchener	1 600	1 695	1 710	1 526	1 615	15	1%
	London	1 906	1 989	1 864	1 953	2 158	252	13%
	Owen Sound	452	475	476	506	453	1	0%
	Sarnia	632	595	629	633	585	-47	-7%
	St. Thomas	502	520	328	366	335	-167	-33%
	Stratford	300	296	288	325	273	-27	-9%
	Walkerton	286	270	295	295	292	6	2%
	Windsor	3 219	2 057	2 091	2 128	1 865	-1 354	-42%
	Woodstock	515	478	505	510	525	10	2%
Total Ouest		11 540	10 528	10 293	10 521	10 282	-1 258	-11%
Total Ontario		63 633	63 753	64 254	67 912	66 394	2 761	4%

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : événements entendus

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Centre-Est	Barrie	2 036	2 127	1 836	2 115	2 080	44	2%
	Bracebridge	558	542	476	502	520	-38	-7%
	Cobourg	412	409	381	443	493	81	20%
	Lindsay (y compris Minden)	539	460	504	572	559	20	4%
	Newmarket	1 043	1 105	1 076	1 328	1 233	190	18%
	Orillia	356	377	321	293	342	-14	-4%
	Peterborough	750	623	632	689	681	-69	-9%
	Richmond Hill	5 924	5 639	6 044	5 853	6 410	486	8%
	Whitby (y compris Oshawa)	3 068	3 306	3 288	3 161	3 505	437	14%
Total Centre-Est		14 686	14 588	14 558	14 956	15 823	1 137	8%
Centre-Ouest	Brampton	8 836	8 845	8 923	9 267	10 931	2 095	24%
	Brantford	649	697	729	724	864	215	33%
	Burlington	893	818	1 056	1 533	1 643	750	84%
	Cayuga	261	225	231	221	229	-32	-12%
	Hamilton	3 490	3 247	3 314	3 375	3 568	78	2%
	Milton	632	617	748	829	764	132	21%
	Oakville	865	829	892	331	83	-782	-90%
	Orangeville	335	342	359	398	404	69	21%
	Simcoe	339	292	227	256	268	-71	-21%
	St. Catharines	1 345	1 032	1 001	1 134	1 160	-185	-14%
	Welland	880	944	1 006	1 076	1 184	304	35%
Total Centre-Ouest		18 525	17 888	18 486	19 144	21 098	2 573	14%
Est	Alexandria	100	99	83	74	81	-19	-19%
	Belleville	869	741	659	619	713	-156	-18%
	Brockville	697	595	671	567	620	-77	-11%
	Cornwall (y compris Iroquois)	351	322	328	312	325	-26	-7%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	484	523	493	407	415	-69	-14%
	L'original	409	457	403	343	386	-23	-6%
	Morrisburg	49	37	52	60	55	6	12%
	Napanee (y compris Kalader)	223	147	123	126	150	-73	-33%
	Ottawa	3 533	4 833	3 934	3 796	3 893	360	10%
	Pembroke	229	231	228	244	314	85	37%
	Perth	193	252	258	295	301	108	56%
	Picton	141	113	106	96	102	-39	-28%
	Renfrew	106	106	103	81	117	11	10%
Total Est		7 384	8 456	7 441	7 020	7 472	88	1%

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Nord-Est	Burk's Falls	44	0	0	0	0	-44	
	Cochrane	92	90	47	53	37	-55	-60%
	Elliot Lake	74	44	43	55	64	-10	-14%
	Gore Bay	24	20	36	31	21	-3	-13%
	Haileybury	160	80	83	70	59	-101	-63%
	Kapuskasing	84	109	73	63	94	10	12%
	Kirkland Lake	45	71	38	84	40	-5	-11%
	North Bay	421	329	404	410	475	54	13%
	Parry Sound	141	166	194	254	231	90	64%
	Sault Ste. Marie	287	331	311	331	320	33	11%
	Sturgeon Falls	1	0	0	0	0	-1	
	Sudbury	1 177	1 164	1 183	1 184	1 308	131	11%
	Timmins	280	245	272	292	408	128	46%
Total Nord-Est		2 830	2 649	2 684	2 827	3 057	227	8%
Nord-Ouest	Dryden	27	96	60	54	35	8	30%
	Fort Frances	55	26	17	38	43	-12	-22%
	Geraldton	25	14	22	11	14	-11	-44%
	Kenora	76	50	55	73	42	-34	-45%
	Nipigon	20	23	16	21	17	-3	-15%
	Red Lake	8	17	17	10	11	3	
	Thunder Bay	620	606	567	606	509	-111	-18%
Total Nord-Ouest		831	832	754	813	671	-160	-19%
Toronto	47, avenue Sheppard Est	24 962	25 369	25 494	26 702	20 928	-4 034	-16%
Total Toronto		24 962	25 369	25 494	26 702	20 928	-4 034	-16%
Ouest	Cambridge	643	716	633	706	809	166	26%
	Chatham	567	459	456	528	462	-105	-19%
	Goderich	239	217	162	181	156	-83	-35%
	Guelph	767	802	836	912	953	186	24%
	Kitchener	1 710	1 781	1 754	1 967	1 897	187	11%
	London	2 696	2 298	1 899	1 895	2 004	-692	-26%
	Owen Sound	492	430	383	493	489	-3	-1%
	Sarnia	540	494	477	461	533	-7	-1%
	St. Thomas	524	523	383	287	277	-247	-47%
	Stratford	289	230	215	231	286	-3	-1%
	Walkerton	215	209	181	281	247	32	15%
	Windsor	1 899	1 933	2 081	2 171	2 496	597	31%
	Woodstock	288	342	305	407	436	148	51%
Total Ouest		10 869	10 434	9 765	10 520	11 045	176	2%

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 07-08 à 11-12	% d'écart de 07-08 à 11-12
Total Ontario		80 087	80 216	79 182	81 982	80 094	7	0%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui ont été ajournés par un officier de justice qui préside).

SOURCE : FRANK

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	1 168	1 177	1 134	1 190	1 187
Appels qui se sont ajoutés	851	756	872	905	913
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	842	799	816	956	824
Appels en instance (au 31 mars)	1 177	1 134	1 190	1 087	1 156

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	727	680	638	526	520
Appels qui se sont ajoutés	730	726	743	703	844
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	783	768	849	731	716
Appels en instance (au 31 mars)	680	638	526	512	625

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Requêtes en droit civil et de la famille	444	409	392	473	478
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	417	368	378	369	388
Motions déposées par des détenus criminels auto-représentés	106	109	85	107	114
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	967	886	855	949	980

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Requêtes en droit civil et de la famille à l'égard desquelles une décision a été rendue	412	419	388	450	427
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	372	368	402	328	370
Requêtes déposées par des détenus criminels auto-représentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	100	100	87	91	102
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	884	887	877	869	899

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Requêtes en droit civil et de la famille	208	190	235	239	246
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	18	14	19	20	20
Motions déposées par des détenus criminels auto-représentés	11	13	12	6	9
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	237	217	266	265	275

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une décision a été rendue

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Requêtes en droit civil et de la famille	188	217	221	214	240
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	15	16	14	21	18
Requêtes déposées par des détenus criminels auto-représentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	16	15	12	10	9
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	219	248	247	245	267

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario